

GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES

Abbaye-du-Val (pierre de l') : pierre extraite de carrières situées près de Villiers-Adam (Val d'Oise)

Agence des travaux : « Bureau de l'architecte sur un chantier ; ce bureau contient un cabinet pour l'architecte en chef et un ou deux pour les inspecteurs ; et un atelier pour les dessinateurs, sous-inspecteur, conducteur, piqueur, vérificateur. Les entrepreneurs, eux aussi, ont une agence sur leurs chantiers, mais celle-ci prend le nom de bureau de l'entrepreneur. » (Bosc I, p. 45). « Dans les grandes constructions, l'architecte, malgré la plus grande activité, ne pourrait surveiller suffisamment son chantier, fournir les détails de construction ; aussi a-t-il de nombreux collaborateurs qui composent son agence des travaux. A la tête de celle-ci se trouve placé le premier inspecteur, qui remplace l'architecte en chef en tout et pour tout ; il a sous ses ordres un autre inspecteur et des sous-inspecteurs dessinateurs, enfin les conducteurs et piqueurs. C'est l'inspecteur qui signe les attachements, qui donne les ordres écrits et verbaux et qui vise toutes les pièces que l'architecte signe de confiance, ne pouvant s'assurer par lui-même de tout ce qui s'accomplit dans son chantier. » (Bosc II, p. 566).

Aire : surface plane et unie qui sert de planchers pour certains besoins ; enduit en mortier ou en béton sur lequel on pose les dalles ou les carreaux d'un appartement ou de l'asphalte (Ramée). « Une aire de plancher est un enduit en plâtre au panier pour recevoir le carrelage. On le [sic] fait quelquefois en mortier et même en terre franche mêlée de paille hachée. » (Roret 1864, p. 273). « Les aires en plâtre sont établies sur des bouts de bardeau ou sur des lattes posées jointivement en travers des solives. Ce sont elles qui reçoivent la forme ou chape de gravois ou de plâtras sur laquelle on assied le carrelage, ou qui portent les lambourdes sur lesquelles on cloue le parquet lorsqu'un carrelage ou parquet les recouvre, ce qui n'a pas toujours lieu. [...] La construction des aires en plâtre devient inutile sur les planchers en fer qui sont hourdés pleins ; aussi l'usage des aires en plâtre se restreint chaque jour davantage... [...] Enfin, on donne le nom d'aire à une surface plane dressée sur le sol et qui sert à tracer des épures, des profils ou autres dessins grandeur d'exécution. » (Bosc I, p. 52-53).

Alignement : « L'alignement est la limite légale convenue entre voisins ou tracée par l'autorité entre la voie publique et les propriétés qui la bordent. [...] La permission de construire délivrée par l'administration municipale indique les points de repère qui servent à déterminer l'alignement, et le constructeur s'établit lui-même sur cet alignement. Ce n'est que lorsque l'édifice est arasé au niveau du sol qu'il faut appeler en vérification ou en récolement l'agent voyer ou le géomètre. » (Bosc I, p. 58). « Direction, position du mur de face d'une maison ou d'un mur mitoyen entre deux maisons ou héritages voisins. On ne peut construire un mur de face sur la rue, sans s'aligner conformément aux règlements de voirie, concernant les rues ou voies publiques de la localité où l'on veut construire, sous peine de démolition. » (Roret 1864, p. 273).

Ancre : [ancrure] barreau de fer que l'on passe dans l'œil ou l'anneau d'un tirant, pour s'opposer à la poussée des voûtes (Littré). Petite barre de fer le plus souvent posée verticalement qui fixe un tirant ou une chaîne en fer, pour empêcher l'écartement d'un mur ou la poussée d'un arc (Ramée). « Ancre, en terme de serrurerie, est une barre de fer qui a la forme d'une [sic] S, d'un Y ou d'un T, ou celle de toute autre figure coudée ou courbée, qu'on fait passer dans l'œil d'un tirant pour empêcher l'écartement des murs, la poussée des voûtes, et donner de la solidité aux tuyaux de cheminée qui s'élèvent beaucoup. » (*Dict. techn.*). « Grosse barre de fer dont on affermit les murailles et les supports » (Borgnis p. 110). « Grandes bandes de fer ou de cuivre que l'on encastre sur le lit supérieur d'une assise, dans tout son développement ; chacun des blocs qui composent une assise est percé d'un trou vertical qui correspond à celui qui est préparé dans l'ancre ; et au moyen d'un fort boulon qui traverse l'ancre et la pierre, une assise peut être considérée comme formée d'un seul bloc. » (Sganzin p. 115). « Chaque chaîne est terminée par un œil dans lequel on introduit des ancras [...]. Un architecte un peu habile sait en faire un motif de décoration qui satisfait agréablement la vue et qui ne nuit en rien à l'effet des façades. » (Bosc I, p. 372). « Ancrage : dispositif permettant de retenir ensemble plusieurs blocs, en prenant appui sur une surface visible ; il comporte une pièce horizontale travaillant à la traction, dite pour cette raison tirant, terminée, au moins à l'une de ses extrémités, par une ancre, pièce perpendiculaire visible normalement dans la maçonnerie sur laquelle elle s'appuie. » (Ginouvés I, p. 115). « Pièce métallique fixée à l'extrémité d'un tirant et destinée à répartir l'effort sur une surface suffisante de l'élément de maçonnerie ou de charpente à maintenir. » (BTP 2006). Voir aussi « [Chaîner](#) », « [Plancher en fer](#) », « [Tirant](#) ».

Appareil : (archit.) art de tracer, de disposer la pose des pierres dans les constructions suspendues comme voûtes, arcades, dômes ; les maçons nomment appareil l'épaisseur d'une pierre ; appareiller, marquer les pierres selon qu'elles doivent être taillées (Littré). Art de tracer, placer et poser les pierres, par rapport à leurs lits et joints (Ramée). « On donne en général le nom d'appareil à la détermination des formes que doivent avoir les pierres de taille qui entrent dans la formation d'un édifice. [...] L'appareil doit donner aux murs la plus grande stabilité possible, et présenter des lignes régulières et concordantes. » (Borgnis p. 117). « C'est l'art de tracer exactement les pierres d'un bâtiment en raison de la place qu'elles doivent occuper dans la construction. Cette expression s'entend aussi de la hauteur de la pierre : on dit qu'elle est de haut ou de bas appareil en raison de la hauteur de son banc ; un appareil réglé est celui dont toutes les assises sont de même hauteur. » (Roret 1864, p. 274). « L'appareil sera toujours décrit et dessiné dans tous ses détails dans le devis, et l'entrepreneur le fera exécuter sans y rien changer, en fournissant les dessins cotés sur une échelle suffisante ou les panneaux en grandeur d'exécution. » (Demagnet p. 529). « C'est le détail de la disposition des pierres dans un édifice. Appareiller est faire d'avance les dessins qui donnent les formes et les dimensions des pierres qui doivent entrer dans l'édifice. On appelle aussi appareiller, tracer la besogne aux tailleurs de pierre, d'après les plans d'appareil ; l'appareilleur est un premier ouvrier chargé de ce tracé et de diriger la pose des pierres et leur raccordement. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 740). « L'ouvrier qui est chargé de tailler les pierres sous la forme voulue, prend le nom d'appareilleur. » (*Dict. techn.*).

Appareiller : faire le choix de la pierre qui doit être employée dans un bâtiment, et en tracer les coupes pour la taille. » (Roret 1864, p. 273). Voir [Appareil](#), [Appareilleur](#).

Appareilleur [adjutor] : chef ouvrier qui trace la coupe de la pierre à ceux qui doivent la tailler (Littré). « C'est le nom qu'on donne au principal ouvrier qui dirige la partie de la construction des bâtimens [sic] ayant pour objet la stéréotomie, ou l'art de tailler les pierres sous la forme et les dimensions exigées par l'architecte. »

L'appareilleur trace les épures qui lui servent à assigner à chaque joint des pierres la figure et l'étendue qui leur est propre, à chaque arête la longueur et la courbure nécessaires, à chaque angle l'ouverture convenable, etc. » (*Dict. techn.*). « Maître-compagnon, ou chef d'atelier des tailleurs de pierres. Le nom que porte cet ouvrier intelligent lui vient de sa première fonction : tracer le trait sur la pierre, déterminer l'appareil, sur le chantier ou sur le tas. [...] L'appareilleur trace en grandeur d'exécution les épures et les développements particuliers de chacune des pierres à employer, de manière à ce que leur assemblage forme un tout conforme aux règles de l'art de bâtir. Il choisit les blocs, détermine les coupes au moyen de panneaux exécutés sur les épures elles-mêmes, et préside à la taille des pierres ainsi qu'à leur pose. Il est indispensable que l'appareilleur connaisse les principes de la géométrie et de la construction graphique, qu'il se soit exercé au dessin linéaire et à couper le trait, en exécutant de petits modèles en plâtre. Il faut en outre qu'il ait taillé lui-même la pierre, afin qu'il sache reconnaître sans hésitation la nature de celle-ci, apprécier sa qualité et que, ce travail lui étant familier, il puisse convenablement diriger l'atelier de taille. [...] Il ne suffit pas à cet excellent ouvrier de savoir ménager sa pierre, c'est-à-dire éviter tout déchet inutile, il lui faut, nous le répétons, une grande connaissance des matériaux, afin de faire un choix judicieux et profitable dans les carrières, où bien souvent il se rend pour choisir la pierre et défendre les intérêts de son patron. » (Bosc I, p. 97). « L'un des principaux talents de l'appareilleur est de choisir ses blocs et d'y tracer son épure de telle sorte que le déchet soit le moins considérable possible. » (Bosc II, p. 13). Voir [Appareil](#), [Maçon](#).

Aqueduc : voir « [Fondations](#) »

Araser : mettre de niveau les parties d'un mur ou d'un bâtiment ; arases, pierres plus hautes ou plus basses que celles dont le mur est formé, pour mettre l'arasement de niveau (Littré). [Arase :] C'est la dernière assise de niveau d'un mur en pierre ou en moellon. C'est aussi le dernier rang de dessus en moellons, que l'on place au-dessous d'une marche, [Arase :] dernière assise de niveau d'une muraille ; pierre de peu d'épaisseur qu'on place au-dessus d'une autre trop basse, afin que l'assise dont elle fait partie soit de niveau sur tous les points (Ramée). « Pour obtenir une bonne maçonnerie ordinaire de moellons durs et de mortier, [...] s'il s'agit de murs en élévation, il est indispensable d'élever le mur également des deux côtés, par assises, et d'arraser [sic] l'intérieur au niveau de la hauteur des moellons qui forment les parements. » (Sganzin p. 120). « Dans les grandes constructions, il est utile et de règle que chaque assise soit successivement arasée de niveau dans tout le pourtour de l'édifice, et même beaucoup d'architectes délimitent les arasements par des lignes rouges et règlent les mémoires de maçonnerie suivant les arasements figurés. » (Bosc I, p. 112). « Arase : assise constituée par des éléments différents de ceux que met en oeuvre l'ensemble de l'appareil, destinée à régulariser le plan supérieur, provisoire, d'un mur, avant la poursuite de la construction, et éventuellement à en relier les parements. » (Ginouès I, p. 102).

Arc doubleau : sorte d'arcade faisant saillie sous la courbure d'une voûte, qu'elle soutient et fortifie (Littré). Arcade en saillie et en contre-bas [sic] de l'intrados d'une voûte dont elle suit la courbure (Ramée). « Saillie pratiquée sous la douelle d'une voûte, à-plomb de chaque pied-droit. » (Roret, 1864, p. 276).

Arêtier, arrêtier : en charpente, pièce de bois qui part de l'angle d'un édifice pour donner au toit la forme d'un pavillon ; arêtier de plomb, nappe de plomb qui couvre les angles saillants et de réunion sur la hauteur des pans de comble (Littré). Pièce de bois délardée formant l'angle ou l'arête d'un toit en croupe, sur laquelle on fixe les chevrons (Ramée). « Pièce de charpente qui forme l'arête de la croupe d'un comble ; elle est placée obliquement à l'horizon, assemblée au sommet avec le poinçon, et destinée à porter le poids de la couverture,

précisément comme les arbalétriers ; mais elle est placée à l'angle saillant où les surfaces planes de deux toits viennent se couper, en sorte qu'elle appartient par une de ses faces à un toit et par l'autre au toit voisin. » (*Dict. techn.*). « Pièces de bois de charpente, lesquelles sont délardées et qui, par exemple dans le comble d'un pavillon carré, forment les quatre arêtes de ce comble. » (Mignard II, p 162). « La réunion des plans qui composent un comble à croupe, forme à chacune de leurs rencontres une arête à laquelle doit correspondre une demi-ferme en charpente ; on donne le nom d'arêtier à cette demi-ferme diagonale, qui ne diffère des autres que parce qu'elle est un peu plus longue, et que l'équarrissage des pièces qui la composent est aussi ordinairement un peu plus fort. » (Borgnis p. 249). « Pièce de charpente inclinée qui forme les arêtes ou angles saillants du comble. La partie de couverture revêtant cette pièce de bois porte elle-même le nom d'arêtier, et se fait en plomb, en zinc [ou] en tuiles creuses posées bout à bout... » (Bosc I, p. 148). « Pièce de charpente placée à l'intersection de deux versants de toiture » (BTP 2006). Voir « [Croupe](#) ».

Asphalte : bitume solide, sec, friable, inflammable, qui se trouve particulièrement au bord du lac Asphaltite ou mer Morte (Littre). Matière bitumineuse d'un brun foncé, insoluble dans l'alcool, employée dans la construction (Ramée). « Par ses qualités onctueuses et non volatiles, il s'applique avec avantage sur le bois, le fer, les pierres, les cordages, et généralement sur tous les corps, que son extrême adhérence garantit parfaitement de l'humidité et de la rouille. [...] On en fait un bon mastic susceptible de remplacer le ciment des anciens. Sous cette forme, il est employé avec succès aux couvertures de bâtiments en terrasses, aux chapes des voûtes, au rejointoiement des maçonneries, tant en moellons qu'en briques et pierres de taille ; on en revêt les murs sujets à être altérés par l'humidité ou par le salpêtre, les fosses d'aisance, les bassins, les fontaines, les réservoirs d'eau potable qu'il garantit de toute infiltration. [...] Comme il a une certaine ductilité, il se prête facilement à tous les tassements [sic] des bâtimens [sic], sans que l'on ait à craindre des gerçures ou des crevasses. » (*Dict. techn.*). « Le naphte, le pétrole et l'asphalte sont trois variétés de bitume naturel ; la dernière, matière solide et dure à la température ordinaire, est seule employée dans l'art de bâtir. » (Château p. 508). « Les asphaltes sont des roches à base calcaire, de dureté moyenne, pénétrées intimement et dans toutes leurs parcelles, de goudron minéral dans les proportions de 8 à 12 pour 100. » (Mignard I, p. 269). « Matière bitumineuse qui, mélangée avec du goudron, du brai et du gravier, est employée au dallage, pour les trottoirs, les cours, les couloirs, les sous-sols, etc. » (Bosc I, p. 158) « Forme demi-solide que prend le bitume imprégnant des roches bitumineuses, schistes, grès, et surtout calcaires ; [...] les mots Bitume et Asphalte sont souvent utilisés dans un sens analogue. » (Ginouvs I, p. 46). Voir « [Bitume](#) ».

Assise : rang de pierres de taille posées horizontalement et sur lequel on assoit une muraille ; bâtir par assises réglées, bâtir avec des pierres de même hauteur, et dont le centre supporte les joints montants de l'assise inférieure (Littre). Rang de pierres taillées et appareillées de même hauteur, posées de niveau ou rampantes, souvent interrompues par des ouvertures de portes ou fenêtres (Ramée). « Le mot assise indique chaque rangée horizontale de pierres. La stabilité exige que les joints des assises superposées ne se correspondent point en aucun sens. » (Borgnis p. 117). « Dans une construction on donne le nom d'assise à une même rangée horizontale de pierres. La hauteur d'assise d'une pierre est la distance entre les lits. Dans une construction solide, cette hauteur doit être la même pour toutes les pierres d'une même assise, et si la construction est soignée, elle est la même pour les différentes assises. » (Caudel, *Tables*, 1857, p. 739). « Rang horizontal de pierres ou de moellons de même hauteur, posés de niveau dans la construction d'un mur. Lorsque toutes ces assises sont d'une hauteur égale, on les appelle assises d'appareil réglé ; une assise de retraite est celle posée immédiatement sur la fondation d'un mur. » (Roret 1864, p. 279). « On appelle assise de libage celle qui couronne les fondements d'un mur de maçonnerie ; assise de retraite, le premier rang posé en retraite sur la partie basse d'un mur lorsque celle-ci présente une plus forte épaisseur ; c'est aussi le rang de pierres posé en retraite sous un mur à la retombée d'une voûte, sous un pilier, etc. ; assises réglées, les assises

ayant même hauteur et même largeur, sur une profondeur variable du reste. [...] L'expression hauteur d'assise signifie la hauteur approximative d'une assise de moyenne dimension. Cette hauteur varie suivant la nature des matériaux ; elle est d'environ 0m30, 0m35, 0m40 et quelquefois plus pour les pierres de taille, et de 0m15 à 0m20 pour les moellons. » (Bosc I, p. 161). « [Assise réglée :] assise très régulière dont les joints verticaux sont placés exactement au centre des pierres constituant les assises inférieure et supérieure » (BTP 2006). Voir « [Libage](#) », « [Retraite](#) ».

Attachements : (archit.) notes que l'on prend des ouvrages faits, lorsqu'ils sont encore apparents, et qui serviront au règlement des mémoires (Littré). « Ces notes comprennent le nombre de journées et de fractions de journées employées ; le métré détaillé de toutes les parties des ouvrages de maçonnerie, charpente, menuiserie, etc. exécutées ; le poids des ferrures employées, etc. » (Demanet p. 295). « Sont les notes des ouvrages de diverses espèces, que prend l'architecte, l'inspecteur ou le toiseur, lorsque ces ouvrages sont encore apparents, pour avoir recours à ces pièces lors du règlement des mémoires : ainsi on prend les attachements des longueurs et grosseurs des bois d'un plancher, avant qu'ils soient couverts et plafonnés ; des parties partielles d'enduits ; des incrustements en pierre ; des reprises de murs, etc. On prend aussi par attachement l'état des vieux matériaux, de quelque genre qu'ils soient, qu'on donne en compte aux entrepreneurs ; ces attachements doivent être faits par duplicata, pour éviter les difficultés : l'un est entre les mains de l'architecte, et l'autre reste entre les mains de l'entrepreneur. » (Roret 1864, p. 279). « Pièce de comptabilité des travaux de bâtiment, qui constate dans quel état les travaux ont été exécutés. Les attachements sont écrits ou figurés, et dans les deux cas ils doivent fournir les renseignements les plus complets. [Ils] sont indispensables pour le règlement des mémoires. [...] On doit autant que possible faire des attachements figurés, mais les attachements écrits doivent eux-mêmes renfermer des croquis qui en facilitent la lecture et l'interprétation. Ils doivent relater la nature exacte des matériaux, leurs qualités, leurs dimensions, leur emploi, leur place, en un mot les renseignements les plus complets. Il faut qu'ils soient exécutés avec netteté et rédigés avec clarté, sans ratures, grattages ou surcharges. Quant aux attachements figurés, ils seront dessinés à grande échelle, au trait, avec de simples teintes plates conventionnelles. Les attachements devraient être rédigés contradictoirement entre l'architecte et l'entrepreneur ou entre leurs agents respectifs ; malheureusement il n'en est pas ainsi, et dans presque tous les chantiers les attachements, surtout les attachements figurés, sont rédigés exclusivement par l'entrepreneur ; le conducteur des travaux de l'architecte les collationne et les soumet au visa de l'inspecteur. » (Bosc I, p. 168). Voir « [Rigole](#) ».

Bagneux (pierre de) : variété de roche. « La plus belle [roche] est celle qui se tire des plaines de Bagneux : elles sont aussi presque épuisées. Presque toutes les carrières aux environs de Paris en fournissent. » (Mignard I, p. 161). Voir le tableau d'utilisation des pierres de taille donné par Borgnis (p. 359). « Pierre calcaire dure, provenant des carrières de Bagneux, près Paris. Elle est de trois sortes : le liais, le cliquant et la roche ou banc franc. » (Bosc I, p. 173). Voir « [Moellon](#) », « [Pierre](#) », « [Roche](#) ».

Balèvre, baloeuvre : excédant [sic] d'une pierre sur une autre près d'un joint (Littré). Parement d'une pierre qui est gauche : étant en place, elle forme une partie saillante avec celles qui lui sont contiguës (Ramée). « C'est l'excédant [sic] du parement d'une pierre, sur les pierres adjacentes dans le parement d'un mur, ou dans la douelle d'une voûte. » (Roret 1864, p. 281). « Saillie que présente une pierre qui n'affleure pas le parement de la construction dont elle fait partie. Les balèvres proviennent d'une taille incomplète ou imparfaite, d'un déplacement de la pierre, enfin d'un tassement. » (Bosc I, p. 190). « Lorsqu'on moule en plâtre ou en métal des objets quels qu'ils soient, la matière qui s'introduit dans les fentes que forment les différentes pièces du moule dans leur rapprochement, laisse sur la partie moulée des filets plus ou moins

saillans [sic], et qui y adhèrent ; ce sont ces barbuces que l'on appelle balèvres. » (*Dict. techn.*). « Dans [la] pose, l'ouvrier doit autant que possible rendre nul l'effet des petits défauts de la taille des parements ou des lits et joints ; il doit apporter une grande attention à éviter les balèvres, qui nécessitent ordinairement un ravalement dispendieux. » (Claudel, *Tables*, 1857, p 743). « Lorsque l'ouvrage sera entièrement monté, l'entrepreneur sera tenu de faire disparaître les balèvres, et en un mot de faire tous les ragréments et ravalements nécessaires, pour donner à la maçonnerie le degré de perfection qu'elle comporte. » (Demagnet p. 529). « En province et dans les campagnes, et même dans de certains travaux publics, les pierres se taillent entièrement sur le chantier : il n'y a plus que quelques balèvres et ragréments à faire après coup sur le tas, mais on ne compte aucune taille pour ces ragréments. » (Mignard I, p. 116). Voir « [Taille de la pierre](#) ».

Banc (de pierre) : chaque lit de pierre dans une carrière ; (géologie) couche formée de matériaux consistants (Littré). Épaisseur d'une assise, d'un délit à l'autre de la pierre dans une carrière (Ramée). « Hauteur du lit des pierres dans une carrière. Les pierres à bâtir, principalement celles de nature calcaire, se trouvent dans le sein de la terre par bancs, c'est-à-dire par couches superposées. » (Bosc I, p. 196). « Les différentes espèces de calcaires se rencontrent toujours en bancs ou en couches parallèles d'une épaisseur variable » (Château p. 133). « Ces couches ou bancs de pierre conservent dans la carrière un très grand développement toujours parallèle ; aussi, les extrait-on presque toujours de la hauteur du banc, de telle sorte que les blocs qui proviennent de la même exploitation et du même banc sont toujours d'égale hauteur, mais ils diffèrent de longueur et de largeur [...]. » (Roret 1864, p. 32).

Banc royal : « Pierre tendre d'un grain très fin. Elle est d'un fréquent usage à Paris. Le banc royal de la plaine de Montrouge porte de 0m45 à 0m80 de hauteur ; celui des Forgetts, de 0m50 à 0m60. Le mètre cube de cette pierre pèse environ 2 170 kilogr[ammes]. On emploie généralement cette pierre pour les parties qui doivent recevoir de la sculpture. Les deux bancs royaux les plus employés à Paris proviennent des carrières de Conflans-Sainte-Honorine et de l'abbaye du Val. La hauteur du lit de la première mesure 1m60 et jusqu'à 2 mètres ; la seconde porte de 0m60 à 0m65 de haut. » (Bosc I, p. 196). « [Parmi les trois variétés de pierre tendre extraites des carrières de Conflans]... celle que l'on connaît sous le nom de banc royal, dont le grain est le plus fin, et que l'on tire d'une masse extrêmement haute. On s'en procure des blocs de toutes grandeurs. » (Mignard I, p. 162). Voir « [Pierre](#) ».

Bardage : action de transporter des matériaux sur des bards, sortes de grandes civières à plusieurs bras (Littré). « [Le transport des matériaux] du chantier à l'endroit de l'édifice où ils doivent être mis en œuvre [se] distingue plus particulièrement par le nom de bardage, qui dérive de bard ou civière, qui est un instrument dont les manœuvres se servent souvent pour transporter des moellons à de petites distances. » (Borignis p. 314) ; « Le transport des moellons et des briques se fait, si la distance est médiocre, par des brouettes, ou bien par des bards ou civières portés par des manœuvres ; on préfère le dernier mode quand la distance est courte et le chemin inégal. [...] Quand la distance est plus grande, on emploie de préférence des camions ou de petits tombereaux [...] traînés par quatre hommes. » (Borignis p. 362). « Pour barder les pierres au rouleau, il faut d'abord que le chemin soit parfaitement aplani ; aussi c'est dans ce but que le trajet s'effectue sur un chemin formé de plats-bords. En effet, les rouleaux étant légèrement fuselés ne portent que sur leur milieu, et le plus faible obstacle ou la moindre inégalité du terrain ferait dévier les rouleaux de la direction que le bardeur leur imprime. Ce simple point de contact, qui supprime un large frottement, facilite singulièrement la manœuvre et permet de modifier à chaque instant la direction du bardage ; cette modification s'obtient en frappant avec un maillet de bois sur l'une des extrémités du rouleau de tête, qui pivote sur lui-même. [...] Les pierres tendres, sujettes à s'écorner ou à s'épaufrer facilement, ne portent pas directement sur les rouleaux, un

madrier nommé poulain leur sert de doublure. » (Bosc I, p. 206). « Bar [sic] : sorte de civière dont se servent les ouvriers pour transporter de la pierre taillée. On a soin de le garnir de nattes et de torches de paille, pour préserver les arêtes et les angles, et éviter les épauffrures. » (Roret 1864, p. 282).

Bardeur : celui qui porte le bard, ou traîne les pierres sur un petit chariot (Littré). Manœuvres qui chargent des pierres sur une voiture, ou qui les approchent avec un bayart près d'un chantier ou autres lieux (Ramée). « Manœuvre employé à traîner le chariot [sic] ou à porter le bar pour transporter la pierre taillée. » (Roret 1864, p. 281).

Berge : « Bord d'une fouille, d'une tranchée, d'un cours d'eau. [...] Dans les travaux de terrassement, les berges doivent être taillées avec le plus grand soin, avoir un fruit en rapport avec la nature des terres tranchées. Elles doivent aussi être étayées très solidement toutes les fois que cette précaution paraît nécessaire. Jeter sur berge signifie déposer sur les bords de la fouille les terres extraites de la tranchée. » (Bosc I, p. 239). Voir « [Excavation](#) ».

Béton : mortier fait de chaux, de sable et de gravier (Littré). Béton composé de gros gravier et de chaux vive ; sert à faire les fondements d'un bâtiment et autres travaux au bord des rivières ; on l'emploie aussi pour des aires dans les lieux humides et pour les trottoirs d'asphalte (Ramée). « Le béton est une maçonnerie à petits matériaux, qui forme une espèce de poudingue, qui se solidifie et prend la figure de l'enceinte où on l'a renfermé. Son emploi a transformé l'art des constructions. Il a rendu possibles et économiques des travaux qu'on n'aurait pas osé entreprendre dans le temps, ou même qu'on regardait comme inexécutables. La fabrication du béton est une chose fort simple. Il suffit d'ajouter des cailloux ou de la pierraille à du mortier. » (Roret 1864, p. 84). « Sorte de maçonnerie économique formée de chaux, de gravier et de sable. [...] Pour construire les fondations d'un édifice, on ouvre des tranchées avec les conditions d'épaisseur et de profondeur indiquées par le plan, tant pour les murs de face que pour ceux de refend ; puis on compose le béton dans divers bassins voisins de ces tranchées : on jette cette composition dans ces fossés, pendant qu'elle est dans tout le développement de sa chaleur ; des ouvriers armés de longues pioches le tassent sans cesse, afin d'en chasser l'air. Non seulement les gros graviers peuvent entrer dans la masse du béton, mais même des éclats de pierre se lient très bien avec ce mortier. » (*Dict. techn.*). « Le béton n'est autre chose qu'un mortier auquel on ajoute des recoupes de pierre, des débris de tuileaux ou des cailloux, au fur et à mesure que l'on forme le mélange. » (Borgnis p. 65). « C'est un mélange de mortier hydraulique et de pierres cassées de 3 à 4 centimètres de côté, dans des proportions qui dépendent des vides existant entre les pierres, et de la dureté et de l'énergie de prise dont on a besoin pour le travail à exécuter. [...] Lorsque le béton n'est pas destiné à résister à la pression de l'eau, quand par exemple il est employé à la construction de fondations qui se trouvent au-dessus de la masse d'eau, il n'y a pas nécessité qu'il soit imperméable ; il suffit qu'il soit incompressible et qu'il résiste à la rupture... » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 732-733). « Le béton fabriqué se transporte dans des brouettes, et lorsqu'il faut l'envoyer dans une fouille ou dans une excavation, on l'y jette soit en versant la brouettée, soit en le lançant à la pelle directement, ou bien à l'aide d'une coulisse angulaire fait à l'aide de deux plats-bords. [...] Lorsque l'emplacement de la fondation n'est pas délimité par les parois d'une rigole taillées à pic ou du moins bien dressées, on forme un encaissement avec des planches ou des plats-bords qu'on laisse en place jusqu'à ce que le béton ait fait prise. (Bosc I, p. 245). Voir « [Fondations](#) ».

Bitume : substance combustible minérale liquide et huileuse, ou solide et noire, et que l'on trouve dans le sein de la terre (Littré). Corps résineux qui tient de la nature du soufre et qui sert de mortier dans différents

pays de l'Asie (Ramée). « La meilleure sorte de bitume ou asphalte s'obtient en général de roches calcaires qui en contiennent parfois jusqu'à 80% et plus, et dont la fusion s'opère à un feu modéré, en les mélangeant avec une certaine proportion de goudron minéral et de sable. On obtient ainsi un mastic parfaitement hydrofuge et dont on forme facilement, par une nouvelle fusion, de très bons enduits sur un sol préalablement recouvert, ordinairement, d'une aire en maçonnerie ou en béton. [...] En mélangeant le bitume de sables ou autres matières de diverses couleurs, on en forme une sorte de mosaïque ou de scagliola. » ([Exposition](#) 1851, VII, p. 133). « Le mastic ne s'emploie jamais pur dans les constructions, mais à l'état, soit de mastic bitumineux, servant aux dallages intérieurs et extérieurs, aux sols de terrasses, aux couvertures de bâtiments, aux chapes de ponts, etc., soit pour servir de base à différentes compositions qui s'appliquent en couches minces sur les parties de construction qu'on veut préserver des atteintes de l'humidité. » (Château p. 509). « Bitume et asphalte laminés : c'est un mélange de l'asphalte Seyssel réduit en poudre très fine et de goudron qu'on fait fondre par le feu et dont on enduit une toile passant entre deux cylindres ; ces toiles sont employées à combattre l'humidité et à couvrir les bâtiments. » (Thévenin p. 95). « On fait encore une autre forme de couverture, notamment pour terrasse, en bitume ». (Mignard I, p. 268). « Depuis qu'on a découvert la mine de bitume de Seyssel, on fait des couvertures extrêmement légères, et qui économisent beaucoup les frais de charpente. Sur de grosses toiles fortes on étend à chaud une couche de mastic-bitume de trois à quatre et jusqu'à six lignes d'épaisseur, que l'on fait en sorte de tenir partout égale à l'aide de la chaleur et d'instruments appropriés à ce genre de fabrication. On place ces toiles, qui ont la largeur naturelle de la pièce, et une longueur d'environ deux toises, sur les lattes du comble ; on les y cloue et on soude toutes les jointures avec du mastic-bitume et des fers chauds. On voit par là avec combien de rapidité on couvre un édifice. (*Dict. techn.*). « [Le bitume sert] à exécuter des parquets à la Gourguechon. » (Bosc I, p. 245). « Nom générique de produits naturels du type des hydrocarbures, qui se rencontrent dans la nature sous diverses formes, en particulier en imprégnation de certaines roches. » (Ginouès I, p. 46). Voir « [Asphalte](#) », « [Parquet](#) ».

Bureau : « Local dans lequel travaillent des employés, des commis ; ainsi on dit le bureau de l'architecte, de l'entrepreneur, pour désigner l'endroit dans lequel ils étudient les projets et exécutent tous les détails nécessaires à l'exécution des travaux. » (Bosc I, p. 305).

Butte-aux-Cailles (libages de la) : voir « [Roche](#) »

Calorifère : « On désigne sous ce nom toutes sortes d'appareils de chauffage domestique, mais plus particulièrement les appareils destinés à chauffer économiquement de très vastes locaux. Quatre systèmes sont employés dans ce but : les calorifères à air chaud, ceux à eau chaude, les calorifères à vapeur, ceux enfin à eau chaude et à vapeur combinée. » (Bosc I, p. 324).

Calquer : « C'est copier un dessin d'architecture sur un papier fin, transparent, dit végétal, ou verni, que l'on applique sur le modèle de manière à ce qu'il ne puisse changer de position ; on voit à travers tous les traits du dessin que l'on trace exactement au crayon, ou à l'encre de Chine. » (Roret 1864, p. 287).

Candélabre : « Nous donnons, figures 2 et 3, deux candélabres modernes dessinés par Henri Labrouste : le premier se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris ; le second sur la place de la Concorde. » (Bosc I, p. 331).

Carrelage : ouvrage quelconque fait de carreaux en terre cuite, de pierre ou de marbre (Ramée). « Le carrelage est le genre de pavé le plus usité à Paris. Il est formé par des briques hexagones ou carrées, scellées sur une couche de poussière et de plâtre. » (Borgnis p. 236). « On distingue les carreaux en terre glaise cuite, et ceux en pierre de liais et en marbre ; les carreleurs posent les premiers, et les marbriers placent les derniers. [...] À Paris, où l'on emploie plus de plâtre que de mortier, on carrelle avec le plâtre ; la première couche se place comme pour le mortier, et par-dessus la poussière on met du plâtre qu'on a délayé avec de l'eau, dans lequel on a jeté de la suie et de la poussière bien tamisée qu'on mêle avec le plâtre ; les carreleurs emploient ces deux substances pour ôter au plâtre, disent-ils, sa trop grande force, l'empêcher de se sécher trop promptement et de se gonfler, ce qui dérangerait les carreaux et les ferait sortir de leur place. » (*Dict. techn.*). « [Certaines] espèces de carrelage [...] se font par les marbriers et sont en liais ou pierre de Tonnerre seuls, ou en liais ou pierre de Tonnerre et marbre, ou bien tout en marbre. » (Borgnis p. 432). Voir « [Plancher](#) », « [Tonnerre \(pierre de\)](#) ».

Cave : « Lorsque des fouilles d'un bâtiment en construction sont arrivées à la profondeur du sol des caves, si le terrain est solide, si l'on est sur un bon sol, on se borne à fouiller à 0m25 ou 0m30 en contrebas de ce sol les rigoles pour la fondation des gros murs. [...] Quand les murs sont arrivés au niveau du sol des caves, le chef de chantier place les broches pour ériger les murs de face et ceux de refend, qui servent ordinairement de pieds-droits aux voûtes. Il trace alors sur l'arase des fondations les baies de portes et il fait commencer la pose des marches de l'escalier des caves. La hauteur des naissances des voûtes et des pénétrations dans ces dernières pour portes et couloirs doit être parfaitement déterminée, afin de ne pas être obligé de déraser la maçonnerie. C'est surtout quand ces pieds-droits sont construits en moellons piqués que l'on doit apporter beaucoup d'attention dans l'arasement des naissances. Ceci fait, on procède à l'établissement des voûtes. On commence à poser les cintres. » (Bosc I, p. 356). « Lorsqu'on a voûté les caves, on remplit les reins des voûtes en moellonnaille, recoupes de pierres et autres matériaux que l'on a sous la main, et que l'on enfonce dans le mortier avec la panne de la hachette ; ce remplissage est arrasé [sic] de niveau, de manière que la clé de voûte soit libre ou du moins peu chargée, et sur cette arrase [sic] on pose le carreau ou le plancher sur lambourdes [...]. » (Roret 1864, p. 101). Voir « [Fondations](#) ».

Céruse : carbonate de plomb de couleur blanche (Littré), autrefois utilisé comme pigment des peintures blanches. « La céruse, ou blanc de céruse, ou blanc de plomb, est le sous-carbonate de plomb des chimistes ; cette préparation est la seule en usage pour colorer en blanc les bois et le meubles ; elle se mêle facilement à l'huile, y conserve sa couleur, s'étend aisément sous le pinceau et recouvre bien les surfaces qu'on veut enduire ; elle est employée, ou seule, comme matière colorante, ou avec d'autres couleurs, pour leur servir d'excipient ou leur donner du corps. » (*Dict. techn.*). « La céruse est le blanc dont on fait le plus communément usage ; elle est plus légère que le blanc de plomb, se broie et s'emploie de même que lui, à la colle ou à l'huile ; elle offre plus de variétés de choix dans ses qualités, ainsi que dans ses prix. » (Mignard I, p. 491). « Son application comme sa fabrication donnent lieu à des effets délétères qui ont la plus fâcheuse influence sur la santé des ouvriers. » (Bosc I, p. 370). Syn. « [Blanc d'argent](#) » (BTP 2006)

Chaîner : chaînage, appareil intérieur, de bois ou de fer, qui soutient une construction en maçonnerie (Littré). Chaîne de pierre, pierre de taille posée en manière de jambages montés d'aplomb dans un mur quelconque, dont les pierres sont généralement petites et présentent peu de solidité : sert surtout à donner de la solidité au mur et à porter les abouts des poutres des planchers (Ramée). « Jambes de force qui entrent dans la construction d'un mur, et qu'on destine à en lier les parties, et à porter les principales pièces de bois des planchers d'un bâtiment ; les édifices construits en moellons n'auraient aucune solidité, si l'on n'employait pas

des matériaux plus durs et plus résistants [sic], pour les parties qui supportent la charge. [...] On a soin de pratiquer, dans l'épaisseur des murs, sous les retombées des voûtes, sous les maîtresses poutres, dans les angles et les lieux qui exigent plus de solidité, des chaînes de pierre, capables de résister à l'effort. » (*Dict. techn.*). « On donne [...] le nom de chaînes aux parties solides d'un mur simple, c'est-à-dire aux parties lesquelles, ayant de plus grandes dimensions, ou étant formées de matériaux plus forts, sont destinées à soutenir, à lier, et à entrelacer toutes les autres parties. [...] Quand elles seront de même matière, elles auront alors une saillie plus ou moins forte en-dehors. Si la saillie est considérable, les chaînes prennent le nom de contre-forts [sic], et ont ordinairement leur face antérieure en talus. Quand les chaînes n'ont que quelques pouces de saillie, on les appelle alors pilastres. » (Borgnis p. 150-151). « De quelques matériaux que soient construits les murs, il faut toujours avoir soin de les bien lier entre eux, à différentes hauteurs, et si ce n'est à tous les planchers, au moins de deux en deux, avec de bonnes chaînes, ou tirants de fer avec leurs ancrés et harpons. » (Mignard I, p. 192). « Chaînes horizontales, que l'on place 1) à l'endroit où les planchers reposent sur les murs ; 2) à la naissance des voûtes, aux endroits où les murs diminuent d'épaisseur, où ils cessent d'être continus, comme au bas des croisées, et sur la partie supérieure des murs. » (Mignard II, p. 162). « Aujourd'hui on n'emploie guère que le fer pour chaînage ; et l'expérience a fait connaître qu'il y a un avantage incontestable à employer des fers méplats au lieu de fers carrés de même superficie, comme on le faisait autrefois. [...] Si le bâtiment est isolé, on chaîne les murs de face et de côté, et quelquefois même, quand [il] est très important, on pose des chaînes en diagonale qui passent sur les planchers. [...] » (Bosc I, p. 370-371). « Une chaîne est aussi une suite de plusieurs barres de fer réunies par des mouffles, des crochets, des entailles ou autrement, et que l'on place dans l'épaisseur des murs pour empêcher l'écartement. » (Roret 1864, p. 288).

Chantier : lieu où l'on couche, où l'on dispose certains objets pour les conserver en dépôt ou les travailler ; [...] on établit des chantiers pour y déposer et travailler le bois et la pierre d'un bâtiment en construction (Littré). Local ou un marchand de bois équarrit et coupe d'échantillons ses bois, et les tient en entrepôt ; emplacement où les ouvriers de différents états mettent en œuvre les pierres, bois, fers, etc. (Ramée). « Lieu où l'on dépose diverses marchandises qui, ne craignant pas les injures de l'air, n'ont pas besoin d'abri ; les magasins de planches, de pavés, de bois prennent le nom de chantiers. » (*Dict. techn.*). « Est le lieu où l'entrepreneur dépose les matériaux d'un bâtiment, pour les préparer et tailler. » (Roret 1864, p. 281). « On taille la pierre dans un endroit disposé à cet effet, près de l'édifice à construire, avant de la mettre en place ; c'est ce qu'on appelle taille sur le chantier. » (Caudel, *Tables*, 1857, p. 740). « Il est défendu de former sur la voie publique des chantiers ou ateliers pour l'approvisionnement et la taille des matériaux. Les chefs des administrations publiques, propriétaires, ingénieurs, architectes, entrepreneurs et tous autres construisant ou faisant construire, devront former leurs chantiers et ateliers dans des terrains particuliers dont ils seront tenus de se pourvoir. Il pourra toutefois être accordé des autorisations pour déposer sur la voie publique des matériaux destinés à des constructions d'aqueduc, égouts, trottoirs et autres établissements à faire sur le sol même de la voie publique. » (*Ordonnance du préfet de police du 8 août 1829 concernant la sûreté et la liberté de la circulation*, chap. I, art. 17 ; citée par Mignard II, p. 549). « Dans les travaux de construction les bois ne sont pas les seuls objets qu'on puisse louer ; on obtient également des pompes, des bateaux, des voitures, des bannes et même des chantiers temporaires sur lesquels on exécute l'épannelage et la taille des pierres. » (Bosc III, p. 82).

Chape : couche de mortier que l'on étale avant de poser le pavé (Littré). Enduit très épais fait de mortier et de ciment, sur l'extrados d'une voûte quelconque, pour empêcher l'infiltration des eaux. (Ramée). « L'on enduit ordinairement l'extrados de la voûte d'une couche plus ou moins épaisse de mastic bitumineux ou de mortier hydraulique, à laquelle on donne le nom de chape. (Demanez p. 119). « Pour les ponts ou les voûtes

de terrasse, [...] on les recouvrira d'une bonne chape de mortier, de chaux et ciment, et, autant qu'il sera possible de le faire, avec de la chaux hydraulique d'au moins 0m08 à 0m10 d'épaisseur ; on peut, pour plus de solidité, placer sur cette chape une couche de bitume. » (Mignard I, p. 212). « Couche de mortier d'épaisseur limitée (15 à 50 mm) reposant sur un support ayant une fonction mécanique (dalle, dallage, etc.), destinée à obtenir une bonne planéité au niveau altimétrique voulu, et recevant généralement un revêtement (carrelage par ex.). » (BTP 2006)

Chaperon : disposition en toit d'un mur de clôture pour prévenir les dégradations causées par la pluie (Littré). Recouvrement d'un mur quelconque avec des pierres de taille, briques, plâtre, tuiles, etc. (Ramée). « La partie supérieure d'un mur de clôture est souvent préservée des eaux pluviales qui, en s'y écoulant, produiraient la prompte destruction du mur, par un chaperon ; c'est une couverture en dos d'âne, portée sur des pierres plates horizontales et alignées, qui débordent la face du mur pour rejeter l'eau. [...] Les chaperons se font en pierres maçonnées avec du plâtre, auquel on mêle parfois du sable par économie ; on en fait aussi en dalles, en tuiles, en plomb, en ardoises, etc. » (*Dict. techn.*). « Les chaperons [des murs de clôture] se font à un ou deux égoûts [*sic*], selon que le mur est mitoyen ou non entre les deux voisins ; ces chaperons se font en plâtre ou en mortier de chaux et sable. » (Roret 1864, p. 102).

Charenton (libages de) : voir « [Roche](#) »

Chariot : véhicule à deux roues pour transporter des pierres (Littré). « Véhicule plat et solide, porté sur deux roues d'un petit diamètre, dépourvu de ridelles et muni d'une flèche portant des traverses sur lesquelles agissent les hommes chargés de la mettre en mouvement. Le chariot sert au bardage de la pierre. Si la charge est trop forte, ou le parcours trop étendu, on attelle un cheval à la tête de la flèche, afin de soulager les hommes. » (Bosc I, p. 400). « Voitures à quatre roues destinées à transporter par terre et par le moyen d'animaux, toutes sortes de fardeaux. » (*Dict. techn.*). « Outils nécessaires aux travaux de maçonnerie et qui sont fournis par l'entrepreneur : [...] un chariot pour transporter la pierre de taille, servi par six hommes ; et les bretelles nécessaires. » (Mignard I, p. 176). « ...six hommes, dont quatre bardeurs attelés devant, et deux pinceurs poussant par-derrière. » (*ibid.* p. 177).

Charretière (porte) : porte à deux vantaux, assez large (2m80 à 3 mètres) pour permettre le passage d'une charrette, d'une voiture. (Bosc I, p. 404).

Châtillon (pierre de) : variété de roche. Voir le tableau d'utilisation des pierres de taille donné par Borgnis (p. 359). « Les carrières de roche des environs de Paris commençant à s'épuiser, on fait venir cette pierre par eau de différentes localités. Les roches de Bourgogne, et entre autres celle de Châtillon-sur-Seine, avec lequel on a construit le socle du nouveau ministère des Affaires étrangères, sont d'excellentes pierres [...] qui n'ont pas l'inconvénient de renfermer des parties terreuses. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 678). « Roche d'une localité des environs de Paris. Il existe aussi en Bourgogne une pierre de Châtillon (Côte-d'Or) qui est renommée. Cette pierre calcaire, quelle que soit sa provenance, est employée pour dallage, seuil, marches d'escalier, claveaux et plates-bandes. » (Bosc I, p. 415). Voir « [Moellon](#) », « [Pierre](#) ».

Chauffage : « Le chauffage des édifices est un art dont les applications sont fort étendues et très complexes, car tout système de chauffage doit être combiné avec la ventilation. » (Bosc I, p. 415-416). Voir « [Calorifère](#) ».

Chaux : substance très répandue dans la nature, surtout en combinaison avec l'acide carbonique qui forme avec elle la pierre à bâtir et les marbres, ou avec l'acide sulfurique qui forme avec elle le gypse ou pierre à plâtre ; chaux vive, celle qu'on a débarrassée de son acide carbonique en la chauffant à grand feu dans des fours à chaux ; chaux éteinte, même chose [...] lorsqu'elle est refroidie ; c'est avec la chaux éteinte et le sable qu'on forme le mortier le plus solide ; pierre à chaux, fragments ou morceaux de marbre ou plutôt encore de pierre à bâtir commune qu'on veut réduire à l'état de chaux vive (Littré). Pierre calcaire réduite en chaux au moyen de la calcination : mélangée avec du sable et de l'eau et corroyée par mécanique ou à force de bras, produit le mortier propre aux constructions des murs de bâtiments et des murs d'édifices (Ramée). « L'un des usages les plus importants de la chaux est sans doute dans la composition des ciments [*sic*] et des mortiers ; on y emploie très avantageusement la chaux hydraulique. » (*Dict. techn.*). « La calcination réduit la pierre de chaux à l'état de chaux vive, laquelle a la propriété de contracter une forte adhérence soit avec les sables, soit avec d'autres substances qu'on emploie pour faire le mortier. » (Borgnis, p. 49-50). Voir « [Gare \(chaux de la\)](#) ».

Chemin de fer : voie formée de deux rails ou bandes de fer parallèles, sur lesquelles roulent des wagons. Chemin ferré, chemin dont le fond est ferme et pierreux et où l'on n'enfonçe point. (Littré). « C'est aux Anglais que l'on doit l'invention de cette espèce de chemin qui le dispute, pour l'économie et la facilité des transports, aux canaux de petite navigation. Pendant longtemps on n'a fait servir ces chemins qu'à l'exploitation des forges, des houillères ou d'autres mines ; mais leur usage a été adopté pour d'autres entreprises de la première utilité. [...] Ils] se composent de deux rangées parallèles de barres de fonte. [...] Si le tirage des chariots doit se faire par des chevaux, il faut que le milieu du chemin soit ferré ou aplani, de manière à faciliter leur marche. » (*Dict. techn.*). « C'est un chemin garni de charrières en fer [...], nom que l'on donne à des bandes solides et unies de pierre, de fer ou de bois, disposées dans les endroits que doivent parcourir les roues des voitures, pour en diminuer le frottement et rendre le roulage plus doux et plus aisé. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 53 et 55). « Le transport des terres se fait en les jetant à la pelle lorsque la distance n'est que de quelques mètres ; mais lorsqu'elle est plus considérable, on fait usage de brouettes, de camions, de tombereaux, de bourriquets, et de wagons roulant sur rail-ways. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 823). « Tous objets roulant sur des bandes de fer horizontales, tels que coffres, portes à coulisse, etc., sont dits rouler sur un chemin de fer. » (Bosc I, p. 425). « Chemin ferré : chemin formé d'un mélange de cailloux et de sable, et bordé de grosses pierres pour encaissement. » (Roret 1864, p. 290).

Chéneau : sorte de canal en bois ou plomb portant à la gouttière les eaux du toit (Littré). Canal en plomb, zinc, etc. disposé au pourtour d'un bâtiment pour recevoir les eaux des combles qui, de là, se jettent dans les tuyaux de descente (Ramée). « Conduit de plomb, de fer-blanc, de zinc ou même de bois, pour recevoir les eaux du toit et les conduire jusqu'à la gouttière ; on les recouvre ordinairement de quelques couches de couleur à l'huile. » (*Dict. techn.*). « Canal en plomb pratiqué sur un entablement, ou même creusé dans la cimaise, pour recevoir les eaux pluviales qui se déchargent ensuite dans les cuvettes et tuyaux de descente disposés pour les conduire sur le sol. » (Roret 1864, p. 291). « Gouttières de plomb qui sont posées au bas des combles sur les entablements ou corniches des faces du bâtiment, et qui les conduisent dans des tuyaux de descente, ou dans des godets ou canons aussi de plomb. » (Mignard II, p. 162). « On distingue les gouttières d'avec les chéneaux, en ce que les premières sont des petits canaux en tôle que l'on applique immédiatement sous l'égout du comble, et que les chéneaux [*sic*] sont des canaux creusés dans la partie supérieure de la

corniche qui termine un édifice. Un chenal est ordinairement revêtu en plomb, pour empêcher que l'eau ne filtre entre les joints des pierres qui composent la corniche. » (Borgnis p. 261). « Le plomb pour les chéneaux que l'on met sur les entablements doit avoir 0m50 de largeur et quelquefois plus, suivant l'emplacement, et 0m002 d'épaisseur [...] ; les chéneaux doivent avoir au moins 0m014 à 0m015 de pente par mètre ; pour retenir le plomb solidement, on place des crochets de 0m50 en 0m50 de distance. » (Mignard I, p. 483). « De nos jours, dans les édifices publics, les chéneaux forment pour ainsi dire un chemin de ronde, qui facilite les réparations aux couvertures, et épargne souvent aux ouvriers des accidents déplorables. Notre figure 3 montre une partie du chéneau de la bibliothèque Sainte-Geneviève. » (Bosc I, p. 436). Voir « [Gouttière](#) ».

Chevêtre : (charpenterie) pièce de bois dans laquelle on emboîte les soliveaux du plancher ; (serrurerie) barre de fer servant de soutien (Littré). Pièce de bois placée de manière à laisser un espace libre dans les planchers, pour le placement de l'âtre et pour le passage des tuyaux de cheminée : elle s'assemble à tenons dans les solives d'enchevêtrures, et est percée de mortaises pour recevoir les solives de remplissage (Ramée). « Dans les endroits où passent les tuyaux de cheminée, on ne peut prolonger les solives jusqu'au mur, parce qu'il y aurait danger d'incendie ; on est donc obligé d'accourcir ces pièces de bois et d'en faire supporter le bout par une solive transverse, nommée chevêtre ; cette pièce est soutenue par les pièces voisines, qui sont de bois plus fort et sont nommées solives d'enchevêtrure ; le chevêtre y est assemblé, et reçoit les premières à tenon et à mortaise. C'est dans l'espace vide, en carré long, qui reste vers le mur, qu'est situé l'âtre et que passe le tuyau de cheminée. [...] Les chevêtres se font quelquefois en fer ; ils consistent alors en une barre de fer, soit carrée, soit plate, dont les bouts sont coudés ou même droits, selon le besoin, et s'appuient sur les deux solives d'enchevêtrure. » (*Dict. techn.*). « Pièce de bois de charpente dans un plancher, posée au devant d'unâtre de cheminée, dans laquelle sont assemblés les soliveaux ou les solives plus courtes que les autres du même plancher : les chevêtres sont mis dans les planchers pour empêcher que les solives ne passent sous les âtres et ne causent incendies. » (Mignard II, p. 162). « Partout où il y a des cheminées, on doit laisser un vide dans la charpente du plancher. La pièce se nomme chevêtre et est assemblée avec des solives, dont l'équarrissage doit avoir 0m03 de plus dans les deux sens. » (Mignard II, p. 41). « Leurs extrémités sont assemblées dans les solives d'enchevêtrure. [...] Ils supportent les extrémités des solives de remplissage. On en fait usage non seulement quand on manque de solives d'une longueur suffisante, mais aussi pour laisser vide l'espace occupé par une cheminée ou un escalier. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 761). « Pour soustraire un plancher à l'action du feu entretenu dans les cheminées de l'étage où il est établi, on dispose sa charpente de manière à laisser sous l'emplacement de chaque foyer un espace vide de bois qu'on remplit en maçonnerie dans l'épaisseur des solives. L'encadrement qui limite cet espace vide est une enchevêtrure. [...] Partout où passent des tuyaux de cheminées, il faut [...] établir des enchevêtrures. » (Demagnet p. 133). « Petite poutre horizontale bordant une ouverture dans un plancher et transmettant les charges apportées par les solives boiteuses aux solives d'enchevêtrure. » (BTP 2006). Voir « [Plancher](#) ».

Chèvre : machine qui sert à élever des fardeaux considérables, composée de 3 longues pièces de bois réunies en leur sommet et formant sur le sol un triangle plus ou moins large ; au haut est accrochée une poulie sur laquelle passe une corde qui vient s'enrouler sur un cabestan fixé au bas de la chaîne (Littré). Machine composée de deux pièces de bois disposées en triangle, munie d'une poulie et d'un moulinet, servant à élever des pièces de bois ou des pierres sur un bâtiment (Ramée). « La chèvre est un appareil dont la hauteur varie de 20 à 40 pieds ; elle est composée de deux pièces de bois qui se touchent à leur sommet et qui sont écartées par le bas ; elles sont réunies par des traverses parallèles, nommées épars, et qui se terminent en tenons à chaque bout ; ces tenons entrent dans des mortaises correspondantes, creusées dans les deux pièces principales de la chèvre, et sortent d'une certaine longueur hors des mortaises, de manière qu'on peut les fixer par des clavettes. Les chèvres sont ordinairement garnies d'un moulinet. » (Borgnis p. 370). « C'est la chèvre

qu'on emploie presque toujours de préférence pour élever des fardeaux quelconques à une médiocre hauteur. [...] La chèvre est manœuvrée par deux brayeurs : on appelle ainsi les ouvriers qui lient la pierre, la dirigent pendant qu'elle monte, et commandent les garçons de chèvre ; le nombre de ces derniers varie selon la grosseur des blocs.» (Borgnis, *Traité complet*, II, p. 246, 301). « Appareil triangulaire destiné à former un point de suspension plus ou moins élevé ; une chèvre est formée par deux pièces de bois, lesquelles étant écartées par le bas et se touchant à leur sommet, forment un triangle isocèle. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 56). « Équiper une chèvre c'est en assembler les diverses parties, afin de la mettre en état de fonctionner ; l'équipement terminé, on dresse la chèvre non perpendiculairement, mais en lui donnant du nez, c'est-à-dire en la tenant inclinée, afin que les fardeaux en montant ne puissent heurter ni le treuil ni les traverses. Pour la maintenir dans cette position, on l'amarre avec trois cordages. » (Bosc I, p. 442)

Chevron : pièce de bois dans laquelle on attache les lattes, dans le toit d'un bâtiment (Littré). Bois équarri ou refendu destiné à porter le lattis d'un comble ; le chevron est placé de haut en bas et suivant la pente du comble ; chevron cintré, celui qui est de forme courbée et qui sert dans un dôme ou une voûte (Ramée). « Les chevrons sont situés en pente et forment par leur ensemble un plan incliné. [...] Comme les chevrons sont assez longs et en bois faible, ils plieraient infailliblement sous le poids qu'ils doivent supporter, si on ne les soutenait par des pannes qui règnent le long du toit, soit vers le milieu de la pente, soit à chaque tiers de la longueur des chevrons, soit au quart, selon l'étendue du plan incliné. [...] Les chevrons de ferme sont deux pièces encadrées par le bas sur l'entrait et joints en haut par le bout au poinçon ; [...] les chevrons cintrés sont courbés et assemblés dans les liernes d'un dôme. » (*Dict. techn.*). « Pièces de charpente des combles, sur lesquelles sont attachées les lattes qui servent à poser l'ardoise ou la tuile des couvertures. » (Mignard II, p. 162). « Pièces qui entrent dans la composition d'une ferme : [chevrons =] pièces de 9 à 11 centimètres d'équarrissage, éloignées entre elles de 0m40 à 0m45, et supportant la volige ou le lattis sur lequel on pose la couverture proprement dite. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 7). « Solives légères, dirigées dans le sens de la pente du toit, clouées ou assemblées à 40 ou 50 centimètres d'intervalle sur d'autres solives d'un équarrissage plus fort, placées dans le sens de la longueur du pan, qu'on appelle cours de pannes et faites ou faitages. » (Demagnet p. 146). Voir « [Arêtier](#) », « [Comble](#) ».

Ciment : poudre de tuiles et de briques pilées, qu'on mêle avec de la chaux pour lier les pierres des murs et des autres bâtiments (Littré). Débris de tuiles, de briques ou de carreaux et autres substances concassées et mêlées avec de la chaux, huile, cire ou résine pour en faire une pâte destinée à empêcher l'infiltration des eaux et de l'humidité (Ramée). « Le ciment n'est autre chose que de l'argile cuite réduite en poudre ; on le forme en pilant des tuileaux ou des briques bien cuites. Le ciment, mélangé convenablement avec la chaux, forme un très bon mortier. » (Borgnis p. 61). « Les architectes distinguent les ciments des mortiers d'après l'aspect physique ; le sable contenu dans le mortier y existe à l'état de mélange, sous forme de gravier plus ou moins grossier, plus ou moins apparent ; la pâte du ciment paraît homogène, quoiqu'elle renferme à la fois de la chaux, de la silice et de l'alumine. » (Mignard I, p. 418).

Cintre : échafaudage en arc de cercle sur lequel on construit les voûtes (Littré). Arc fait de planches ou courbes assemblées pour le cintrage d'une voûte quelconque ; cintre de charpente, celui qui, composé de pièces de bois assemblées suivant les règles de l'art, sert à poser des plates-bandes, des arcs en pierre ou maçonnerie d'une voûte, d'un pont, d'aqueduc, etc. (Ramée). « Armature en charpente dont la partie supérieure [a] la courbure que la voûte doit avoir. » (Borgnis p. 172). « Le cintre de charpente est un assemblage de pièces de bois qu'on établit passagèrement lorsqu'on veut construire une porte ou une croisée, ou une arcade cintrée, pour soutenir le poids de la maçonnerie de la voûte. Ces pièces de bois reçoivent sur

leur arc extérieur ou extradados, les pierres qui doivent former la voûte, et les soutiennent contre l'effort de la pesanteur, jusqu'à ce que la clef soit mise en place ; comme les pierres sont soutenues alors l'une par l'autre, on enlève le cintre pour l'employer ailleurs au même usage. » (*Dict. techn.*). « On appelle aussi cintre de cave, l'assemblage des pièces en charpente disposées provisoirement pour construire cette voûte, et en maintenir en place tous les voussoirs, jusqu'à ce que la clé soit posée. » (Roret 1864, p. 292). « Les cintres pour les voûtes légères en briques, en moellons et en béton se font avec des courbes en planches, qui reposent sur des sablières que l'on place le long des murs à la naissance de la voûte. [...] Lorsque les fermes, par l'addition de [pièces courbes], ont acquis la courbure qu'elles doivent avoir, on place dessus des pièces longitudinales et parallèles, analogues aux pannes des combles, auxquelles on donne le nom de couchis. [...] Ainsi un cintre complet résulte d'un certain nombre de fermes [...] que les couchis relient. » (Borgnis p. 390). Voir aussi « [Couchis](#) », « [Décintrer](#) ».

Claveau : (archit.) pierre taillée en coin qui sert à fermer une plate-bande, à former le dessus d'une fenêtre, d'une porte carrée ou d'une corniche ; (constr.) pièce de bois disposée en biais, de manière à tendre vers le centre d'une arcade ; pièce en saillie au milieu d'une arcade (Littré). Pierre taillée en coin pour une plate-bande, un arc, une voûte, etc. (Ramée). « Pierres taillées en coin, qui servent à former les arcades, les cintres ou plates-bandes des portes et croisées dans les murs, lorsqu'il n'y a point de poitrail de charpente au-dessus ni de linteaux. » (Mignard II, p. 162). « Les claveaux doivent toujours être en nombre impair, et celui qui est au sommet de l'arc se nomme clef. » (Bosc I, p. 466). « Pierre, généralement biseautée, servant à réaliser un arc, une plate-bande ou une voûte (ne s'emploie pas pour la clé). » (BTP 2006)

Clôture : « Lorsqu'on se propose d'exécuter des travaux à la façade d'un bâtiment situé sur une voie publique, il faut adresser une demande à l'administration pour obtenir l'autorisation d'établir une clôture provisoire en planches ou barrière. Généralement, c'est l'entrepreneur de maçonnerie qui se charge d'obtenir les permissions de petite voirie. » (Bosc III, p. 463).

Clôture (mur de) : « Celui qui renferme une portion de terrain comme un parc, un jardin, une cour ; on leur donne ordinairement 40 à 48 centimètres d'épaisseur, et suivant le Code civil, ils doivent avoir à Paris 3m25 de hauteur sous chaperon au-dessus du terrain. » (Roret 1864, p. 326).

Comble : construction couronnant le sommet d'un édifice (Littré). Ensemble de toutes les pièces de charpente destinées à porter les ardoises, les tuiles, les tablettes de plomb ou de zinc qui constituent la couverture d'une maison ou d'un édifice public ; se dit aussi de l'espace entre le dernier plancher et les pièces de charpente formant le comble ; comble à terrasse, celui dont la partie supérieure est tranchée de niveau pour y pratiquer une terrasse (Ramée). « Les combles dont on fait le plus fréquemment usage sont en bois. Des armatures triangulaires placées régulièrement à distance égales en forment la carcasse et se nomment fermes. Les fermes sont reliées par des pièces horizontales et parallèles, nommées pannes. Sur les pannes sont clouées perpendiculairement des pièces de moindre équarrissage, parallèles et également distantes entre elles. Ces pièces, appelées chevrons, sont recouvertes ou par des planches, ou par un carrelage de grandes briques, sur lesquelles on pose les tuiles, qui forment le complément du comble. » (Borgnis p. 239). « L'objet principal d'un comble est de porter la couverture d'un édifice, et chaque ferme doit en supporter une partie, celle qui est comprise entre les deux plans verticaux passant par le milieu de l'étendue de chacune des deux travées que cette ferme sépare. » (Émy p. 629). Ensemble formé par la couverture et la charpente d'un bâtiment (BTP 2006). Voir « [Chevron](#) », « [Croupe](#) » et « [Arêtier](#) ».

Commis (ou conducteur de travaux) : « C'est l'employé chargé de conseiller plusieurs maîtres compagnons et appareilleurs, et d'en surveiller les ateliers. » (Claudé, *Tables*, 1857, p. 737). « Commettre, en terme de commerce, c'est confier la conduite d'une affaire à la prudence, aux soins et à la fidélité d'un autre, qu'on nomme commettant quand l'entreprise a quelque étendue, et commis quand il ne s'agit que des choses d'un moindre intérêt, comme de tenir des écritures, de surveiller un magasin, de gouverner une caisse, etc. » (*Dict. techn.*). « La conduite des travaux [...] est confiée par l'architecte à ses inspecteurs et conducteurs, et par l'entrepreneur à ses commis et chefs d'ateliers ; elle se fait donc contradictoirement et à des points de vue différents. » (Bosc I, p. 500). « Lorsque l'entrepreneur a plusieurs ateliers et beaucoup de travaux à la fois, il se fait aider d'un commis ; ce commis est souvent pris dans ceux qui, assez intelligents, assez actifs et assez probes pour avoir passé sans reproche dans tous les grades inférieurs, joignent à cela la première instruction, c'est-à-dire savent lire, écrire, les quatre règles de l'arithmétique, un peu de dessin et de coupe des pierres : ces talents, ainsi que la bonne opinion qu'ils ont déjà donnée de leur capacité comme praticiens, les font souvent arriver à conduire ensemble, et comme chef, tous les ateliers sur lesquels ils exercent leur surveillance immédiate : dans ce cas ils ont le même pouvoir sur les maîtres compagnons, appareilleurs et autres chefs spéciaux des chantiers, que ces derniers ont sur les ouvriers qui se trouvent sous leurs ordres. Ils sont chargés, de plus, de répondre aux architectes, de leur donner les mesures qui leur sont nécessaires, de prendre leurs ordres en l'absence de l'entrepreneur, de dresser et remettre les attachements figurés et écrits aux inspecteurs, en un mot la comptabilité journalière est leur affaire personnelle. » (Roret 1864, p. 7). Voir « [Conducteur](#) ».

Compagnon : « Synonyme d'ouvrier. Le compagnon est l'apprenti ou garçon qui, ayant servi les compagnons habiles pendant un certain temps, montre de l'intelligence, de la bonne volonté, une certaine expérience du métier et qui se met lui-même à travailler du consentement du patron ou du maître compagnon. Les compagnons maçons, en quittant leur état de garçon, deviennent d'abord limousins, puis maçons à plâtre. Le compagnon a pour le servir un aide. » (Bosc I, p. 495). « Le compagnon maçon est l'ouvrier qui [...] est toujours arrivé à faire les plâtres, et ce qu'en général on appelle légers ouvrages ; ce qui comprend tous les recouvrements de murs, comme crépis, enduits, joints, tableaux, feuillures, embrâsements [*sic*], ravalements intérieurs et extérieurs, etc. ; ceux des pans de bois en charpente et cloisons en menuiserie, comme hourdis, entrevoux, lattis, crépis et enduits ; les recouvrements de poutres et autres pièces de charpente, les cloisons en brique, les planchers et plafonds, droits ou en voussure, augets, aires sur latis [*sic*] ou sur bardeaux, corniches, entablements, chambranles, couronnements, frontons et tous les ouvrages de même nature qui se traînent au moyen d'un calibre ; les pigeonnages des tuyaux de cheminées, les fours et fourneaux ; tous les scellements en plâtre ou en mortier, en un mot tous les ouvrages du bâtiment qui se font en plâtre et qui recouvrent ou terminent les grosses constructions. Le bon maçon doit aussi savoir tailler la pierre pour pouvoir se dispenser d'appeler un tailleur de pierre pour faire un trou de scellement, une entaille ou quelque travail peu important dans cette matière ; il est bon aussi qu'il sache bien poser et couler un morceau ajusté par incrustement, ou un dallage de cuisine, de passage d'allée ou autre. [...] Alors ce compagnon étant resté quelque temps attaché au même maître qui a su l'apprécier, devient maître compagnon et dirige tous les autres. Dès ce moment il devient le second, le bras droit de l'entrepreneur. » (Roret 1864, p. 5-7). Voir « [Maître compagnon](#) ».

Compte (donner en) : « [Lors d'une démolition,] tous les matériaux seront mis à part chacun dans leurs espèces, pour être cédés en compte aux divers entrepreneurs, savoir : les tuiles ou ardoises, au couvreur ; les bois, au charpentier ; les pierres, moellons et plâtres, à l'entrepreneur de maçonnerie, toutefois après que lesdits matériaux auront été comptés ou mesurés, et qu'il en aura pris notes exactes dûment reconnues. Tous

les fers et plombs seront mis en magasin sûr et autant que possible inscrits ou par leur nombre ou par leur poids. Quant aux objets de menuiserie et autres, qui ne conservent pas une grande valeur après leur déplacement, ils seront emmagasinés ou vendus sur-le-champ. Tous les gravois et décombres provenant de ladite démolition seront portés aux décharges publiques. » (Mignard II, p. 226-227). « Reprise en compte : transaction au moyen de laquelle un entrepreneur prend, en déduction du prix convenu pour un ouvrage, de vieux matériaux provenant de la démolition d'un bâtiment construit sur l'emplacement ou à côté du nouveau, ou qui lui sont remis de toute autre provenance. Souvent aussi un entrepreneur prend à charge de emploi de vieux matériaux considérés comme aussi bons que des matériaux neufs. C'est principalement des bois de charpente qui sont repris en compte ou qui sont pris en charge par les entrepreneurs, et quand ces bois sont sains, comme ils sont secs, ils sont souvent préférables à des bois neufs. » (Bosc IV, p. 121).

Conducteur : (ponts et chaussées) agent qui est sous les ordres directs de l'ingénieur et au-dessus des piqueurs, ainsi dit parce qu'il est chargé de la conduite ou direction des travaux ; [...] on dit aussi de manière générale conducteur des travaux pour désigner une sorte de contre-maître [*sic*] qui dirige les travaux de bâtisse sous un entrepreneur ou un architecte (Littré). « Employé qui, sous les ordres d'un architecte ou d'un ingénieur, est chargé de la conduite des travaux d'un chantier, c'est-à-dire qu'il surveille les ouvriers, la qualité des matériaux, mesure et cube les ouvrages, tient un carnet d'attachements, fait le relevé de ceux-ci contrairement avec les employés de l'entrepreneur. Il est sous les ordres des inspecteurs et des sous-inspecteurs, mais il commande aux piqueurs et aux chefs d'atelier. » (Bosc I, p. 499). Sur le corps des conducteurs des Ponts et chaussées, cf. les *Mémoires et comptes rendus des travaux de la Société des ingénieurs civils*, Paris, Société des ingénieurs civils, 1848, vol. 1, p. 109 et ss. Voir « [Commis](#) ».

Conduit : canal étroit ou tuyau par lequel un liquide ou un fluide peut circuler (Littré). Canal en bois, fer ou plomb qui sert à conduire les eaux d'un lieu à un autre ; en tôle ou en poterie pour conduire la chaleur ; en poterie pour conduire la fumée (Ramée).

Console : (archit.) pièce en saillie qui sert à porter des vases, des figures ou à soutenir une corniche, un balcon (Littré). Membre saillant d'architecture ou de sculpture, de diverses formes et de diverses grandeurs, destiné à supporter des moulures, des corniches, des nervures et formerets de voûtes gothiques, des galeries, des balcons, des figures, des bustes, des vases, etc. (Ramée). « Lorsque [la saillie des chaînes horizontales] est considérable, on la soutient de distance en distance par des pierres solides, enclavées dans le mur, auxquelles on a donné le nom de consoles. (Borgnis p. 151)

Contrefort : espèce de pilier carré ou triangulaire construit au-dedans d'un mur de quai ou de terrasse (Littré). Pilier-boutant [*sic*] adapté contre des murs de terrasses, de quais et souvent après coup contre des bâtiments menaçant ruine (Ramée). « Appliqués à un mur de soutènement, de quai, de terrasse, ils servent à retenir la poussée des terres. » (Bosc I, p. 506). Voir « [Pilastre](#) », « [Terrasse](#) ».

Corbeau : grosse console, moindre en hauteur qu'en saillie, dont l'usage est pour soulager la portée d'une poutre ; ces corbeaux sont quelquefois de fer (Littré). « Est en général une saillie qui a peu d'épaisseur, et soutient quelque fardeau ; il y en a en pierre, qui servent à porter les sablières d'un plancher le long des murs ; telle est encore la dernière pierre d'une jambe sous poutre. » (Roret 1864, p. 296). « Les corbeaux de pierre sont des morceaux de pierre que l'on pose en saillie hors le nu des murs, sous les poutres, pour en augmenter

la portée. » (Mignard II, p. 163). « Nom que l'on donne quelquefois à un système de charpente en saillie, dont l'objet est de présenter un point de suspension au-dessus d'un objet déterminé. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 70). « On donne aussi le nom de corbeau au morceau de fer qui sert à porter les sablières d'un plancher. » (*Dict. techn.*). « Quand les linçoirs sont placés le long d'un mur, on peut remplacer les étriers par des corbeaux en fer scellés dans le mur. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 762). « Élément en saillie d'une paroi ou d'un poteau, servant de support à une poutre, un arc » (BTP 2006).

Corniche : (archit.) avance qui règne autour d'un bâtiment et en préserve de la pluie le pied ; partie composée de moulures en saillie l'une au-dessus de l'autre et qui règne comme couronnement autour de toutes sortes d'ouvrages [...] ; nom donné à tout ornement saillant en menuiserie ou en maçonnerie qui règne au-dessus des portes, des armoires, au-dessus d'un plafond (Littré). La saillie horizontale formée de moulures et d'ornements qui couronnent ou terminent un édifice ou les différentes parties qui composent un édifice ; [...] la corniche, quand elle est bien conçue, a toujours un larmier, moulure creusée en manière de canal, à sa face de dessous et destinée à préserver les parois des murs des eaux pluviales (Ramée). « La corniche d'un édifice est destinée à rejeter en avant les eaux du ciel. Les menuisiers décorent souvent leurs lambris de corniches. » (*Dict. techn.*). « Pour diminuer les masses saillantes [des chaînes horizontales] et pour les rendre moins pesantes, on les taille en biseau ; mais cette forme n'étant pas agréable, on l'a embellie, en y formant des sinuosités régulières, que l'on a nommées moulures ; et les chaînes horizontales, ainsi profilées, ont pris le nom de corniches. » (Borgnis p. 151). « On désigne sous le nom de corniche ou de couronnement l'assise qui termine ou couronne le mur à sa partie supérieure. Cette assise est ordinairement saillante [...]. Elle est souvent décorée de moulures, formant un ensemble ou un profil plus ou moins compliqué. [...] Lorsque la corniche est fort mince et couvre toute l'épaisseur du mur, elle prend le nom de tablette. » (Demanet p. 98)

Couchis : pièces de bois qu'on place sur les fermes des cintres pour supporter une voûte pendant sa construction (Littré). Étendue d'une certaine épaisseur de graviers sur les madriers d'un pont ou de tout autre endroit, propre à recevoir un pavé ou carrelage : se dit aussi des madriers placés sur les cintres pour soutenir les vousoirs, ou que l'on met par terre pour recevoir les pieds d'un chevalement (Ramée). « Chacun d'eux fonctionne comme une poutre reposant sur deux appuis et supportant sur chaque unité de longueur une charge connue. [...] Pour les voûtes construites en petits matériaux, tels que moellons, briques, béton, etc., les couchis sont serrés les uns contre les autres et forment un plancher solide sur lequel les ouvriers peuvent travailler. » (Bosc I, p. 455-456). « Les couchis se posent jointifs lorsque les voûtes sont en petits matériaux ; ils forment ainsi une espèce de plancher sur lequel les ouvriers circulent. [...] La largeur des couchis varie de 1 fois à 3 fois au plus leur épaisseur. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 838). « Couchis de plate-forme : plâtre imbibé d'eau ou gâché, comme disent les ouvriers, que l'on étend naturellement sur des lattes ou sur des planches, qui s'y sèche ensuite, et qui y fait un corps. » (Mignard II, p. 163). « Plancher qui sera retiré, de même que les arcs de bois, lorsque la voûte aura acquis sa stabilité. » (Ginouvès II, p. 147). « Pièce de bois placée sous un étai ou en extrémité de butoir pour augmenter la surface d'appui ; coffrage ou platelage constituant la face supérieure d'un cintre » (BTP 2006). Voir « [Cintre](#) », « [Plancher](#) ».

Couronnement : ornement d'architecture terminant un édifice ou l'une des parties d'un édifice ; la corniche est le couronnement des ordres d'architecture (Littré). Se dit d'une corniche, d'une crête, d'un cordon ou d'autres corps qui terminent un ensemble général ou particulier. « Est tout ce qui termine une décoration architecturale ; tels sont les balustrades, les frontons et les entablements. » (Roret 1864, p. 298). «

Élément supérieur débordant ; [...] le couronnement peut-être une simple mouluration ou se compliquer jusqu'à devenir une corniche. » (Ginouès II, p. 13). Voir « [Corniche](#) », « [Tablette](#) ».

Cribler (des planchers) : « [Lors d'une démolition, après avoir démonté le comble,] on crible ensuite les planchers, c'est-à-dire qu'on les perce à jour, puis on les démonte. » (Bosc II, p. 34).

Croupe : partie arrondie du comble qui surmonte le chevet d'une église ; demi-croupe, partie du toit formant le retour d'un comble en appentis (Littré). Extrémité en pente d'un comble formant égout, composée de deux arêtiers tendant à un poinçon (Ramée). « Partie d'un comble en retour de la face, et qui couvre le pignon d'un bâtiment : on appelle demi-croupe la partie du comble formant retour sur un appentis. » (Roret 1864, p. 299). « C'est l'un des bouts d'un comble, formé de deux arêtiers, et de figure triangulaire. » (*Dict. techn.*). « Les combles à croupes sont ceux qui ont quatre pentes, dont deux correspondent aux murs de retour ; toutes ces pentes doivent être droites, également inclinées et sans aucune flexion. » (Borgnis p. 248). « Si le toit se termine par des portions de toit qui s'appuient sur les longs-pans et sur les murs latéraux, ces pans inclinés s'appellent croupes. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 775). « Versant triangulaire, le sommet en haut (souvent construit sur un petit côté du bâtiment) ; la croupe est droite, plate si ce pan est plan ; mais la croupe peut être aussi ronde si elle est construite sur un plan courbe. » (Ginouès II, p. 170). Voir « [Arêtier](#) ».

Dallage : « On applique généralement le dallage aux pavements qui exigent une surface propre, unie, et qui ne sont pas exposés au roulement des voitures, aux chocs de diverses charges et des pieds des chevaux, etc. [...] Dans la langue usuelle des chantiers, on emploie indistinctement l'un pour l'autre les mots dallage, carrelage et mosaïque ; il vaudrait mieux comprendre tous ces mots sous le titre générique pavement. Par extension, on appelle encore dallages des revêtements en asphalte, en béton et même en fonte striée. Suivant leur qualité, leur destination et leur emplacement, les dallages sont composés de dalles posées sur béton, ou à bain de plâtre, ou à bain de mortier ; on peut même dans les intérieurs, principalement à rez-de-chaussée, poser les dalles sur bitume, comme on exécute certain genre de parquet à la Gourguechon » (Bosc II, p. 3-4). Voir « [Parquet](#) ».

Dalle : tablette de pierre de peu d'épaisseur, qui sert à paver les salles à manger, les églises, les vestibules, les paliers et les voies réservées aux piétons ; par extension, dans les constructions, toute substance employée en grandes lames peu épaisses (Littré). Pierre mince et dure de diverses dimensions et carrée, en usage pour paver les rez-de-chaussée, pour recouvrir des terrasses ou des maisons dans les pays chauds ; les dalles ont été employées à paver les églises, les réfectoires, les cloîtres, etc. (Ramée). « On préfère à cet usage le marbre, la pierre de liais ou d'Arcueil, ou les autres pierres calcaires dures et d'un grain fin. Le scieur les débite en tranches et les taille sous la forme et la grandeur qu'on désire, les polit avec du grès fin, excave celles qui doivent servir de conduit pour l'écoulement des eaux, etc. » (*Dict. techn.*). « Dalle de pierre : pierre mince de 0m14 à 0m17 d'épaisseur au plus, quelquefois moins, taillée par-dessus, et dont, pour l'ordinaire, les joints sont aussi taillés. Ces pierres, de différentes grandeurs, sont posées sur leur lit et sur un petit massif de moellon ; on les emploie assez souvent pour faire du pavé dans les églises, dans les cloîtres, au bas des escaliers, et pour boucher les ouvertures, comme celles des fosses d'aisance. » (Mignard II, p. 163). Voir « [Grès](#) ».

Débiter : [la pierre], la scier pour en faire du carreau (Littre). Scier de la pierre, du marbre ou toute autre matière dure, ou refendre et scier des bois quelconques pour être ensuite façonnés (Ramée). « Diviser un bloc de pierre, une pièce de bois, etc., en plusieurs parties dans des formes et des dimensions déterminées. » (Bosc II, p. 9). Voir « [Pierre](#) ».

Décharges : déblais extraits d'un puits ou d'une tranchée ; (constr.) lieu où l'on décharge les décombres ; décharge publique, lieu où tout le monde peut porter des déblais (Littre). « Lieux publics dans lesquels sont autorisés les dépôts de terres, gravois, etc., provenant de la fouille d'un bâtiment ou d'autres déblais. Souvent on affecte à cet usage d'anciennes carrières abandonnées qu'on veut combler. » (Bosc II, p. 12). « Les préposés à la voirie indiquent aux gravatiers les emplacements [*sic*] à combler, dits décharges publiques, et c'est là que sont transportés les déblais de toute nature. Chaque voyage d'un tombereau à deux chevaux enlève environ 2,5 mètres cubes ; le prix en est établi suivant la distance du lieu que l'on veut faire déblayer à la décharge la plus proche. Les déblais sont souvent utilisés dans les travaux particuliers. » (*Dict. techn.*). Voir « [Enlèvement des terres](#) ».

Décintrement : voir « [Décintrer](#) »

Décintrer : ôter les cintres qu'on avait placés pour la construction d'une voûte ou d'une arche (Littre). Démolir et enlever les cintres qui ont servi à la construction d'un arc ou d'une voûte, ou d'un banquetage de plate-bande (Ramée). « Des constructeurs professent que la maçonnerie d'une voûte doit être laissée sur cintres un mois ou six semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce que le mortier soit sec. [...] D'autres croient qu'il peut être bon d'opérer de manière diamétralement opposée : il semble qu'il faut maçonner les voûtes et les décintrer le plus promptement qu'on pourra, afin d'éviter qu'il n'y ait quelques portions de mortier complètement prises au moment du décintrement. » (Caudel, *Tables*, 1857, p. 887). « Il ne faut pas confondre le décintrage et le décintrement. Le décintrage est une démolition pure et simple du cintre ; le décintrement, au contraire, consiste à isoler le cintre de la maçonnerie [...] : c'est une opération des plus délicates, surtout lorsqu'il s'agit de décintrer des voûtes ou des arcs à grande portée. » (Bosc II, p. 15).

Défoncer : enlever le fond d'une futaille, d'un tonneau, etc. (Littre). Fouiller le sol pour enlever les pierres, les substructions, les souches, etc. » (Bosc II, p. 29).

Dégarnir : « Pour des joints, enlever partiellement le mortier les composant. » (BTP 2006)

Dégrader : « Détruire, à coups de hachette ou de marteau de maçon, l'ancien mortier des joints d'une maçonnerie, pour le remplacer par du nouveau. On emploie aussi quelquefois une griffe pour dégrader les joints. Ceux-ci doivent être bien nettoyés et humectés avant qu'il soit procédé au rejointoiement. » (Bosc II, p. 30). Voir « [Jointoiement](#) ».

Dégrossir : ôter le plus gros d'une matière pour qu'elle reçoive la forme qu'on veut lui donner (Littre). « Se dit en général, dans les arts industriels, de l'opération par laquelle on donne d'abord à un ouvrage la première façon, et on le dispose à d'autres façons qui se succèdent et qui le conduisent à sa perfection. » (*Dict. techn.*).

Démolition : « Lorsqu'il s'agit de la démolition totale d'un bâtiment, ce sont presque toujours des ouvriers spéciaux, nommés démolisseurs, qui l'exécutent sous les ordres d'un entrepreneur de démolition. [...] Cette opération doit être conduite avec beaucoup de méthode, afin de ménager les matériaux et afin d'éviter aussi les accidents si nombreux auxquels sont exposés les démolisseurs. [...] Un entrepreneur de démolitions qui entend bien son affaire sait s'arranger pour que les gravois, qui sont les résidus de la démolition, compensent le vide des caves sans qu'il soit nécessaire d'en enlever une trop grande quantité. [...] Les travaux de démolition sont ordinairement de bonnes entreprises ; lorsque l'entrepreneur qui s'en charge est intelligent et expérimenté, il peut dans un bref délai y faire une fortune. » (Bosc II, p. 33-34). « S'il se trouve un vieux bâtiment à démolir, dont les matériaux puissent servir à la construction du nouvel édifice, il faudra indiquer [dans le devis] les précautions nécessaires pour empêcher la détérioration des matériaux utiles. Ceux-ci devront être rangés par catégories, afin de pouvoir être repris en compte par l'entrepreneur, ou lui être confiés pour être de nouveau mis en œuvre en justifiant de leur emploi. » (*ibid.* p. 45).

Dérasement : déraser, (terme de travaux d'art) abattre le sommet d'un terrain, d'une couche, d'un mur, etc. (Littré). Recoupe des pierres sur leur hauteur, afin d'araser les assises (Bosc II, p. 39). « On dérase, c'est-à-dire on établit de niveau le lit de l'assise sur laquelle la pierre doit être posée et on vérifie si l'opération est exacte. » (Borgnis p. 120). « Coupe, taille de pierres en place pour reformer un alignement, un même niveau ; suppression d'une partie d'ouvrage en excès » (BTP 2006). Voir « [Cave](#) ».

Descentes : « En plomberie on appelle tuyaux de descente, ou simplement descentes d'eaux, des tuyaux verticaux placés le long des murs d'un bâtiment et servant à rejeter sur la voie publique ou dans les égouts les eaux pluviales ou ménagères. » (Bosc II, p. 40). « Si l'on fait les tuyaux de chutes ou chaussees d'aisance dans la pierre, elles doivent être faites avec une descente de plomb passée dans ladite pierre de taille. Si les chaussees ou tuyaux de descente sont en fonte, les tuyaux n'auront pas moins de 0m22 de diamètre, et seront posés en emboîtement l'un sur l'autre ; les joints seront bien mastiqués, en mastic ou ciment romain, et seront en outre revêtus en plâtre ou mortier, en forme de colonne ou toute autre forme convenable selon la place. » (Mignard II, p. 251). Voir « [Chéneau](#) », « [Gouttière](#) ».

Dessin : « C'est, en général, la représentation d'un bâtiment, d'un tableau, d'un morceau de sculpture, etc. Il y a différentes manières de dessiner l'architecture, savoir : au trait, lorsqu'on trace les objets représentés, au crayon ou à l'encre, sans aucune ombre ; lavé, lorsque les ombres sont indiquées au pinceau avec l'encre de Chine, ou le bistre, tels sont les dessins des architectes et des ingénieurs ; colorié, lorsqu'on emploie pour chaque objet les couleurs qui lui sont propres. » (Roret 1864, p. 301).

Détail : mémoire exact et développé de la quantité des ouvrages, de leur prix et du montant de la dépense d'un édifice, d'un bâtiment ou maison quelconques, calculé d'après des bases et des données certaines ; se dit aussi des parties cotées d'un dessin, étudiées sur une plus grande échelle ou proportion que le dessin d'ensemble (Ramée). « Exposé détaillé d'un travail exécuté. Au pluriel, ce terme signifie portion d'un ensemble d'architecture. L'architecte donne à l'entrepreneur des détails de construction, c'est-à-dire des parties dessinées à plus grande échelle ; d'où l'expression détails grandeur d'exécution. » (Bosc II, p. 41).

Droit de ... (au) : dans le langage des ouvriers, placer une chose au droit d'une autre, [c'est] les placer de manière qu'elles se répondent exactement (Littré). Même signification qu'à la hauteur de... (Ramée). « Expression qui indique la situation d'un objet ou d'une partie de construction, dans un plan désigné, ou par rapport à un alignement. Dans bien des cas cette expression devrait être remplacée par celles-ci : à l'alignement de, à l'aplomb de, au niveau de, etc. » (Bosc II, p. 66).

Échafaud : assemblage de pièces de bois formant un plancher sur lequel travaillent les ouvriers en bâtiment. (Littré). Plancher temporaire, établi avec des planches ou des madriers sur des échasses ou poteaux verticaux et traverses ou boulins, et qui sert aux ouvriers constructeurs pendant la construction d'un bâtiment (Ramée). « Espèce de plancher que les ouvriers en bâtiments [*sic*] sont dans l'usage d'établir pour s'élever à la hauteur des endroits où ils ont à travailler, ce qui s'exécute de différentes manières. Ceux des maçons se font avec des boulins scellés dans les murs, et des écoperches debout, liées ensemble avec des cordages, et sur lesquels on pose des planches ou dosses ; ils en font également sur de grands tréteaux, quand ce n'est pas pour travailler à une grande élévation ; mais, pour les grands édifices, on fait les échafauds en charpente et partant du fond, et de manière à ne pas endommager les murs extérieurs. » (Roret 1864, p. 303). « Dès que les échafauds doivent recevoir de lourds fardeaux, comme des pierres de taille et un grand nombre de maçons, ou que l'on ne peut pas placer les boulins horizontaux dans les parements des murs, il faut recourir aux échafauds en charpente. » (Émy p. 325-326). « On désigne sous le nom d'échafauds volants ceux qu'on démonte en tout ou en partie pour les changer de place suivant les besoins, et l'avancement des travaux pour lesquels ils sont établis. » (*ibid.* p. 329). « Tantôt l'échafaud consiste en de simples planches posées sur des tréteaux ; [...] le plus souvent c'est une construction faite en bois, en avant d'une muraille sur laquelle on veut travailler, comme pour en faire le ravalement, réparer les croisées, etc. C'est un assemblage de perches ou échasses, ou piliers verticaux espacés de 3 à 4 mètres, enfoncés en terre et consolidés par des pierres et du plâtre [...]. D'étage en étage, et à des hauteurs convenables, on dispose des dosses ou fortes planches qui imitent un plancher, dont on proportionne la solidité aux fardeaux qu'il doit supporter. » (*Dict. techn.*). Voir « [Échasse](#) ».

Échafaudage : action d'établir les échafauds nécessaires à un travail de bâtiment ; l'assemblage de ces échafauds : un échafaudage en planches, en bois de charpente (Littré). « Plancher temporaire plus solide que l'échafaud, formé de poteaux, reliés par des longuerines [*sic*] sur lesquelles portent les boulins ou solives destinés à recevoir le plancher ; toutes les pièces de bois de l'échafaudage, qu'on nomme aussi échafaudage d'assemblage, sont équarries ; ce sont ces échafaudages d'assemblage qu'on emploie ordinairement pour les monuments publics ». (Ramée).

Échasses : (maçon.) règles de bois entaillées, qui servent à marquer la longueur et la largeur des pierres lorsqu'on les taille ; perches qui servent à soutenir les boulins pour échafauder (Littré). « Pièces de bois de brin que l'on dresse pour supporter les planchers d'échafauds. On les appelle aussi écoperches et baliveaux. Les échasses sont quelquefois en sapin, mais le plus souvent en aulne. La légèreté de ce dernier bois rend leur manœuvre facile. Elles mesurent 5, 10 et 12 mètres de longueur sur 0m15 à 0m25 de diamètre à leur pied. Leur sommet se termine presque en pointe, mais on ne doit les charger que dans la partie qui présente plus de 0m07 à 0m08 de diamètre. On allonge les échasses en les liant au moyen de cordages, ou en les entant les unes sur les autres. C'est aussi une règle de bois mince sur laquelle les appareilleurs marquent les lignes de hauteur et de largeur des pierres à tailler, afin de rechercher dans le chantier les pierres brutes qui se rapprochent le plus des dimensions à obtenir. » (Bosc II, p. 83). « Nom donné à une perche verticale, appuyée contre le mur, reliant la partie arrière du boulin, tout contre la paroi arrière de la construction, avec la partie

inférieure du lien, et formant ainsi avec eux un triangle rigide qui reporte contre la paroi le poids du plancher. » (Ginouvés I, p. 118). « Montant vertical d'échafaudage de pied » (BTP 2006). Voir « [Échafaud](#) ».

Échiffre, échiffe : (archit.) mur rampant par le haut, qui porte les marches d'un escalier ; il y a des échiffres de bois (Littré). Mur rampant sur lequel les marches et la rampe d'un escalier portent ; parpaing de pierre ou maçonnerie en pierre ou brique qui sert à supporter les marches d'un escalier (Ramée). « L'échiffre est le commencement d'un escalier ; c'est l'assemblage en charpente qui soutient le premier limon, servant comme de base à l'escalier. C'est aussi le nom du mur qui sert de fondation à cet assemblage. » (Demagnet p. 162). « C'est le mur qui, situé au centre de la cage d'un escalier, porte les abouts des marches. » (Bosc II, p. 87). « Construction verticale montant seulement jusqu'au niveau des marches qu'elle supporte du côté opposé au mur de cage ». (Ginouvés II, p. 202). « Mur rampant sur lequel s'appuient les marches ou le limon d'un escalier » (BTP 2006).

Égout : eau qui tombe et s'écoule goutte à goutte ; égout de plomb, plaque ou canal de plomb qui donne issue aux eaux découlant du toit et les verse dans la rue ou dans la cour ; terme de couvreur, rangée de tuiles ou ardoises qui débordent au toit ; conduit par où s'écoulent les eaux sales et les immondices d'une ville ; galerie voûtée dont les pieds droits sont reliés par un radier, et qui sert à écouler les eaux sales d'un lieu habité (Littré). Canal couvert ou découvert, destiné à l'écoulement des immondices ; [ou] échappée des eaux d'un comble, dans un chéneau ou au-delà de la corniche ; chaque propriétaire est obligé de recueillir ses eaux, et de disposer ses constructions en conséquence (Ramée). « Est l'extrémité saillante d'un toit dans un chéneau [sic] ou sur un entablement, pour l'écoulement des eaux loin du mur de face ; il y en a à deux et trois tuiles, et d'autres dits basculés, de cinq tuiles, pour former et soutenir leur saillie. » (Roret 1864, p. 303). « On donne en architecture le nom d'égouts aux dernières tuiles ou ardoises qui sont au bas d'un comble, saillant au-delà de la corniche, et vont jeter les eaux pluviales en avant du mur. » (*Dict. techn.*). Voir « [Gouttière](#) ».

Emmarchement : disposition des marches d'un escalier ; entailles faites dans les limons pour recevoir ces marches (Littré). « On donne le nom d'embranchement à l'étendue des marches dans le sens de leur longueur ; c'est la largeur de l'escalier entre les limons et les parois de la cage ou les faux-limons. » (Demagnet p. 162)

Empattement, empatement : (archit.) épaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur (Littré). Plus grande épaisseur laissée dans les fondations à un mur de face ou de refend (Ramée). « C'est une plus-épaisseur de maçonnerie qu'on laisse sur les deux faces d'un mur dans ses fondations, pour en augmenter la solidité. » (*Dict. techn.*). « Empattement : est la saillie d'un mur de fondation, sur le nu du mur élevé au-dessus, tant d'un côté que de l'autre ; cette saillie doit être proportionnée à l'épaisseur et à la hauteur de l'édifice. » (Roret 1864, p. 304). « Différence d'épaisseur d'un mur qui en porte un autre moins épais par exemple, si un mur en fondation a 0m70 d'épaisseur, et que celui qui est au-dessus ait 0m50, [...] il faut que le milieu de l'épaisseur du mur d'en haut soit à plomb sur le milieu de l'épaisseur du mur d'en bas ; il se trouve, par conséquent, que le mur au-dessous débordera le mur au-dessus de 0m09 de chaque côté ; et c'est cette différence qu'on nomme empattement. » (Mignard II, p. 163). « Débord, saillie d'une semelle de fondation ou d'une embase par rapport au nu de la façade. » (BTP 2006)

Encaisser (le béton) : mettre dans une caisse ; encaisser une rivière, la contenir par des berges artificielles, par des digues contiguës ; encaisser une route, en creuser l'emplacement (Littré). « Se dit de tout ouvrage de charpente, dans lequel on jette à fonds perdu de la maçonnerie en mortier. » (Roret 1864, p. 304).

« L'encaissement [en panneaux de bois] étant placé, on commence les paremens [sic] du mur, qu'on élève à la hauteur de 5 à 6 pouces des deux côtés ; puis on remplit l'entre-deux de mortier et de cailloux, que l'on massive avec des battes ou pilons, et on continue ainsi par couches, horizontalement dans toute l'étendue de l'encaissement, et dans toute la hauteur comprise entre les chaînes ou assises qui relient les murs de distance en distance. Cela fait, on démonte les panneaux, que l'on transporte plus loin pour former une nouvelle portion du mur. Lorsque les murs n'ont qu'une petite épaisseur, les paremens [sic] tiennent lieu d'encaissement. » (Borgnis p. 134). « [Caisse :] moules, panneaux ou coffres servant à couler des blocs de béton, à élever des murs en pisé, etc., d'où l'expression construction par encaissement. » (Bosc I, p. 319). « Pour des constructions importantes, telles que digues de mer ou autres semblables, on fait souvent des encaissements composés de piquets en bois de chêne, d'un équarrissage convenable, en raison de l'épaisseur du blocage ou massif de fondation, sur lesquelles on fixe avec des chevillettes de fer, des madriers aussi de chêne, placés transversalement au-dessus les uns des autres, depuis le pied du mur jusqu'à son arrasement [sic] supérieur, et on bloque aussi les matériaux dont on peut disposer pour remplir cet encaissement, et toujours à bain de mortier, sans vides ni interstices libres, afin que tout ne fasse qu'un seul corps, et que l'encaissement venant à pourrir par le contact des mortiers et des terres humides, le mur construit ne forme plus qu'un bloc impossible à diviser. (Roret 1864, p. 98).

Enduit : matière molle dont on couvre la surface de certains objets : un enduit de goudron ; couche de chaux, de plâtre, de mortier, etc. qu'on applique sur les murailles : refaire les enduits d'une fosse (Littré). Couche de plâtre ou composé de chaux et de sable qu'on applique sur un mur ou un plafond (Ramée). « Revêtement de mur qu'on fait en plâtre, ou en terre, ou en mortier de chaux avec sable et ciment, pour en rendre la surface plane et unie en cachant les pierres qui le composent. » (*Dict. techn.*). « On divise les enduits en quatre classes : les enduits en plâtre, les enduits en mortier de chaux, les enduits bitumineux, les stucs à la chaux et au plâtre. [...] Les enduits en mortier hydraulique sont employés pour radiers, égouts, bassins, citernes, fosses, aqueducs, chapes sur l'extrados des voûtes, et en général pour toutes les constructions destinées à contenir de l'eau. » (Bosc II, p. 149).

Enlèvement des terres : « Opération qui consiste à sortir les terres et les gravois d'une fouille ou d'une excavation pour les porter aux décharges publiques. Le procédé le plus simple est celui qui permet aux véhicules affectés au transport de venir butter contre la masse des terres attaquées. Quand l'excavation est assez étendue, on a soin de conserver des rampes par lesquelles les tombereaux peuvent accéder jusqu'au fond des fouilles. Lorsque le transport des terres se fait par relais et à l'aide de brouettes, on pose des plats-bords sur les rampes. [...] L'enlèvement aux décharges publiques se fait généralement au tombereau à un ou deux colliers. » (Bosc II, p. 152). Voir « [Décharge](#) ».

Entablement : (archit.) saillie qui est au haut des murailles d'un bâtiment, et le lieu où pose la charpente de la couverture ; partie de l'édifice au-dessus de la colonne, du pilastre, et qui comprend l'architrave, la frise et la corniche (Littré). Ensemble des différentes parties et moulures qui, dans les ordres d'architecture, se trouvent au-dessus des colonnes et des pilastres ; l'entablement se compose de l'architrave, de la frise et d'une corniche (Ramée). « Corniche, bandeau, généralement important, couronnant une façade sous les combles ou au niveau du retrait d'un étage attique. » (BTP 2006)

Entaille : coupure avec enlèvement de parties (Littré). Ouverture plus ou moins grande faite pour lier une pièce à une autre ; les entailles sont carrées ou à demi-bois, ou par enrèvement, ou à dent, ou à queue

d'aronde, etc. (Ramée). « Évidemment pratiqué dans un objet quelconque. On entaille le bois, la pierre, le fer, etc. » (Bosc II, p. 161).

Entoisé : entoiser, disposer des matériaux de manière à faciliter l'opération du toisé ; ce qui se dit aujourd'hui enmêtrer (Littré). « Entoiser : terme de maçonnerie, qui signifie arranger carrément des matériaux, comme moilons & plstras [sic], & en mesurer le cube. » (*Le grand vocabulaire français par une société de gens de lettres*, Paris, Panckoucke, 1769). « Moellons ou meulière mis en tas régulier pour en connaître la quantité cube. » (Roret 1864, p. 304). « Pour faire l'emmétrage, on dispose sur un sol bien uni les matériaux en tas auxquels on donne la forme d'un parallépipède [sic] rectangle de 1 mètre de haut, ce qui facilite le mesurage. Ces tas s'établissent comme de la maçonnerie à pierres sèches ; les matériaux se posent par assises et à la main, en ayant soin de bien les enclaver les uns dans les autres, afin de laisser le moins de vide possible dans l'intérieur. D'ailleurs, pour compenser le vide, on donne deux ou trois centimètres de plus par mètre à la hauteur des tas. L'ouvrier doit dresser avec beaucoup de soin les parements de ces tas, et pour effectuer cette opération il ne doit employer aucun outil, ni tasser les matériaux, qui s'emmêtrent dans l'état ou le carrier les livre. [...] Dans dix heures de travail, un bon ouvrier peut disposer convenablement, pour l'emmétrage, de onze à douze mètres cubes de matériaux. » (Bosc II, p. 136).

Entonnoir : nom générique d'une ouverture surmontée d'un récipient évasé. (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 100)

Entraxe : « C'est la distance entre les axes de deux supports successifs. » (Ginouès II, p. 59). Distance séparant les axes de deux éléments identiques voisins (BTP 2006).

Entrepreneur : « L'entrepreneur est seul maître de ses ouvriers ; c'est à lui qu'ils louent leur temps et leur industrie, c'est lui qui les prend et les renvoie à sa guise, et personne autre que lui ne peut les commander sur le chantier. » (Bosc II, p. 171). « Une grande partie des entrepreneurs de maçonnerie a parcouru successivement cette série de fonctions avant de prendre la patente de maître, et de construire pour son compte ; et en effet il est nécessaire d'avoir suivi tous ces degrés pour être un bon constructeur, parce qu'on a pu y acquérir les connaissances pratiques qui sont indispensables pour exercer cette profession ; mais ils ne devraient pas aller plus loin, car si on en sait assez alors pour comprendre un architecte et pour exécuter des plans, on est loin d'avoir acquis tous les talents qui concourent à la confection de l'ensemble d'un bâtiment de quelque importance. » (Roret 1864, p. 7-8).

Entretien : « Les bâtiments sont sujets à des dégradations continuelles ; il faut donc les réparer plus ou moins souvent pour les conserver en bon état. Ce sont ces réparations, qu'on exécute en général chaque année, qu'on nomme réparations d'entretien, ou par abréviation, entretien. Beaucoup d'entrepreneurs se chargent moyennant un prix fixe de l'entretien des maisons, mais sans garantir pour cela les réparations extraordinaires, nécessitées par cas fortuit, caducité ou malfaçons. » (Bosc II, p. 173).

Épannelage : (maçon.) première taille en chanfrein d'une arête sur laquelle on veut tailler une moulure ; parties superflues enlevées d'une pierre, d'un bloc de marbre (Littré). « Abatage [sic] de la pierre pour la dégrossir, afin de dégager les moulures, profils, etc. : c'est une sorte de taille en chanfrein, de première taille,

pratiquée sur la pierre avant de procéder à la taille définitive des moulures et autres ornements. L'épannelage se fait à la pioche. [...] Une moulure épannelée est celle dont la saillie masse seule est taillée ; c'est, pour ainsi dire, ébaucher une moulure en donnant une forme prismatique sur chaque plan correspondant à la saillie des moulures. » (Bosc II, p. 176). « Épanneler : dégrossir une pierre de taille par chanfreins successifs en vue de réaliser une sculpture. » (BTP 2006). Voir « [Moulure](#) », « [Taille de la pierre](#) ».

Épure : dessin d'une construction tracé sur une muraille, ou plus généralement sur un plancher ou sur une aire horizontale, de la grandeur dont l'ouvrage doit être exécuté (Littré). Trait du plan de la coupe et de la façade d'un bâtiment, de grandeur d'exécution ; aussi pièce de trait tracée de grandeur naturelle, sur un plancher ou contre un mur enduit, où on lève les panneaux et prend les mesures nécessaires pour l'exécution : il est d'usage de tracer en grand tous les objets difficiles qui demandent de la sujétion (Ramée). « Est le dessin d'une pièce de trait, tracée sur un mur ou sur un plancher, en un mot sur une surface plane, de la grandeur dont elle doit être exécutée, et sur lequel l'appareilleur prend ses mesures pour faire tailler toutes les pierres de cette pièce de trait. » (Roret 1864, p. 304). « Dessin en grand, tracé sur une surface droite (aire ou mur), pour servir à l'exécution de certaines parties de construction en pierre, en bois, en fer. Les maçons, les charpentiers, les serruriers tracent ainsi la coupe des pierres, des bois, des fers et de divers assemblages qu'ils doivent exécuter. C'est sur les épures que les appareilleurs lèvent leurs panneaux pour les tracer ensuite sur les pierres. » (Bosc II, p. 179). [Panneaux d'] : « On nomme ainsi des panneaux en planches, découpés sur l'épure du dessin, de grandeur naturelle, d'une partie déterminée. On doit faire des panneaux d'épure pour les chapiteaux, les corniches de toute espèce, les voussoirs des arcades, et enfin pour toutes les parties qui exigent de la précision. » (Borgnis p. 309). « L'épure est le dessin qui représente, sous différents aspects, comme plan, élévation et profil, et même développement, l'objet dont on a intérêt de connaître la composition, objet où sont tracées les lignes au moyen desquelles on est parvenu à connaître les différents détails nécessaires. » (Mignard II, p. 23). « Quand l'ouvrier a fait son épure, il lui reste à travailler la matière brute, sous les dimensions exactes qu'elle prescrit. Par exemple, quand il a trouvé la figure que doivent affecter les diverses faces d'un voussoir et les angles qu'elles affectent, il taille des panneaux en bois ou en carton, de même forme que ces faces. Après avoir dégrossi et aplani l'un des côtés de la pierre, il y applique ce panneau et en marque les bords au trait, pour indiquer ce qu'il doit abattre de la pierre ; et à l'aide d'une fausse équerre, ouverte d'une quantité angulaire déterminée par l'épure, il façonne cet autre plan sous l'angle dièdre qui convient ; il pose sur ce second plan le panneau qui s'y rapporte, pour en arrêter de même le contour. [...] La pierre, ainsi travaillée, se trouve avoir reçu la forme propre à entrer dans la partie de la voûte qui lui est destinée, sans qu'il soit besoin d'y retoucher. » (*Dict. techn.*). Voir « [Aire](#) ».

Équiper : « Mettre une machine en état de fonctionner. Ainsi équiper une chèvre, c'est en assembler toutes les parties, la dresser et la mettre en état de remplir l'office auquel elle est destinée. » (Bosc II, p. 183).

Étai : « Pièce de bois employée à un étayement et qui, suivant la position qu'elle occupe ou le rôle qu'elle remplit, prend le nom de chandelle, contrefiche, étrésillon, etc. Les étais doivent être en bois de brin ; ils peuvent être pris dans de vieux bois, c'est-à-dire dans des bois ayant déjà servi, mais à la condition qu'ils ne portent pas d'entailles. Le pluriel étais est employé quelquefois comme synonyme d'étayement. » (Bosc II, p. 210).

Étrier : (serrurerie) barre de fer plat à double équerre et à double talon, servant à soutenir quelque chose ; (charpente) barre de fer, coudée en deux endroits, qui sert à soutenir une poutre (Littré). Fer plat d'une

certaine épaisseur, coudé en deux endroits d'équerre, que l'on fixe à un poinçon au moyen de boulons ou de crochets (Ramée). « Nom générique qu'on donne à une pièce ou à un assemblage en fer, qui a une forme analogue à celle des étriers servant à monter à cheval. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 110). « Lien de fer coudé à angles droits à deux endroits qu'on boulonne à travers un poinçon pour y attacher un tirant, ou dont on arme une poutre éclatée pour la consolider ou la retenir. On nomme encore étrier le lien qui retient par les deux bouts le chevêtre dans la solive d'enchevêtreure. » (*Dict. techn.*). « Si [les chevêtres et linçoirs] supportent des solives de remplissage d'une certaine longueur, il convient de soulager leurs tenons à l'aide d'étriers en fer qui passent sous leurs extrémités et viennent se clouer sur les solives d'enchevêtreure. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 762). « Les étriers, pour bien remplir leur emploi, doivent coller exactement sur les bois qu'ils supportent ou retiennent ; autrement ils pourraient s'allonger par l'effort. » (Mignard I, p. 367). Voir « [Corbeau](#) ».

Évaluation : « [Action de] fixer approximativement une quantité. L'importance quantitative d'un ouvrage s'évalue ; son prix ou sa valeur s'estime. » (Bosc II, p. 228).

Excavation : « Cavité pratiquée dans un terrain pour les fondements d'un bâtiment. » (Roret 1864, p. 306). « Creux ou fouille obtenue [*sic*] par l'extraction des terres et qu'on pratique soit pour construire un bâtiment, soit pour faire des recherches dans le sol. Les excavations sont exécutées par divers procédés ayant entre eux beaucoup d'analogie et qui font partie des travaux de terrassement. Les parois des excavations portent le nom de berges ; elles doivent être bien dressées et avoir un talus plus ou moins considérable selon la nature des terres ; quelquefois même, dans les terrains friables, les berges sont étayées. Quand [l'excavation] est étroite et allongée en forme de boyau, on la nomme tranchée ou rigole. Si elle est relativement considérable, on la nomme fouille. Il ne faut pas confondre les fouilles en excavation avec les fouilles en déblaiement. » (Bosc II, p. 229-230).

Exécution : « Action de passer d'un projet conçu et dessiné, à la construction. Le peintre, le sculpteur, le graveur exécutent à peu près seuls les projets, esquisses, maquettes qu'ils ont conçus ; il n'en est pas de même pour l'architecte, qui ne pourrait lui-même exécuter manuellement ses projets. Il est obligé d'employer de nombreux coopérateurs. [...] Quand un architecte a dressé ses avant-projets, il et avant de se mettre à construire, il dessine ses projets à plus grande échelle, avec des détails cotés : ce sont ces plans qu'on nomme les projets, les plans d'exécution ; ils sont toujours cotés de manière à fournir aux ouvriers tous les renseignements utiles. » (Bosc II, p. 230).

Expert : « L'architecte expert est un arbitre accrédité auprès du tribunal et commis par lui pour juger les contestations en matière de bâtiment. Il ne diffère des arbitres ordinaires qu'en ce que son intervention dans une affaire est forcée au lieu d'être amiable. Le président du tribunal choisit les experts, et l'on voit souvent dans ces fonctions des jeunes gens succéder à leur père sans avoir une expérience suffisante des affaires et de la profession. [...] Avant de procéder à l'examen des faits qui leur sont soumis, les experts doivent prêter serment devant le juge-commissaire nommé par le jugement qui ordonne l'expertise. [...] Quand [les opérations] sont terminées, ils déposent leur rapport. » (Bosc II, p. 231-232)

Façonnage : voir « [Façonnerie](#) ».

Façonnerie : « [Façonnage :] mise en forme d'un élément, d'un matériau : taille d'une pierre ou d'un pavé, découpe, pliage et cintrage d'une armature a béton, d'un tube de cuivre, etc. » (BTP 2006)

Ferme : (charpente) assemblage de pièces sur lesquelles posent d'autres pièces qui portent un comble (Littré). Assemblage composé de deux arbalétriers, d'un poinçon, souvent d'un faux entrait, de bras de force, parfois de moises, etc. ; la demi-ferme forme la croupe (Ramée). « On appelle ferme dans les bâtiments, un assemblage de charpente composé ordinairement d'un entrait, de deux arbalétriers, de deux blochets, quatre liens et un poinçon ; le tout placé de distance en distance pour porter les panneaux, faitage et chevrons d'un comble. » (Roret 1864, p. 308). « Nom générique d'un système de charpente destiné à servir de support, ou dans un toit, ou dans un pont en charpente, ou bien dans la construction d'une voûte. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 114). « Comme les matériaux employés pour la couverture sont en petits échantillons et très minces, pour les soutenir, on construit tous les trois à quatre mètres des assemblages solides, appelés fermes, dirigés selon la largeur de l'édifice. Ces fermes sont quelquefois en maçonnerie, plus souvent en fer ou en fer et fonte, ou encore en fer et bois, mais ordinairement elles sont en bois. » (Claudé, *Tables*, 1857, p. 776]. Voir aussi « [Chevron](#) », « [Comble](#) », « [Panne](#) », « [Tirant](#) ».

Ferrer : poser des barres, gonds, etc., aux portes, volets, persiennes, fenêtres et des équerres, verroux [*sic*], targettes, serrures, loquets, etc., aux placards, châssis, etc. (Ramée). « Garnir de ferrures, poser des ferrures. On ferre les portes et les fenêtres en posant les fiches, gonds ou charnières, crémones ou espagnolettes, verroux, serrures, etc. » (Bosc II, p. 273).

Ficher : faire entrer, à l'aide de la fiche (outil de fer des maçons), du mortier sous la pierre lorsqu'elle est posée (Littré). Fiche : lame de fer plate, dentelée comme une scie, avec laquelle on facilite l'entrée du mortier ou autres compositions entre des pierres (Ramée). « Fiche : outil dont se servent les maçons pour faire entrer le mortier dans les joints des pierres. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 115). « Une fois que la pierre est bien en place sur un bon lit de mortier, il ne reste plus pour terminer la pose qu'à remplir les joints montants ; ce que l'on fait ordinairement à l'aide de la fiche à dents en fer (lame en fer plat dentée sur son pourtour). » (Claudé, *Tables*, 1857, p. 743). « Remplir de mortier les joints des pierres de taille, à l'aide d'un outil appelé fiche. [...] Pour exécuter ce travail, on commence par établir au niveau du joint à ficher une petite tablette soutenue d'une manière quelconque, et sur laquelle on dépose le mortier à ficher. Un ouvrier, muni d'une fiche, introduit du mortier sous la pierre, avec les dents de cet outil, par un mouvement continu de va-et-vient. [...] Un garçon, au moyen d'une truelle, s'oppose à la sortie du mortier que la fiche dans son mouvement ramène toujours au dehors en petite quantité, quand l'ouvrier tire l'outil à lui ; le même garçon dépose également, chaque fois que cela est nécessaire, du mortier sur la planchette. Ce mode de poser les pierres de taille est le plus fréquemment employé surtout à Paris. Cependant il présente des inconvénients pour les joints horizontaux, car les dents de la fiche ne chassent le mortier qu'en le comprimant quelquefois outre mesure, ce qui peut, dans certains cas, faire fendre ou éclater la pierre. Pour les joints verticaux le fichage n'a aucun inconvénient. » (Bosc II, p. 277-278). Voir « [Joint](#) »

Fondations : « Les fondements des murs de face, de refend, etc., doivent être assis et posés sur la terre ferme : il faut s'assurer qu'elle n'a point été remuée. L'aire sur laquelle les murs seront assis doit être bien dressée de niveau ; les premières assises seront des libages, ou des moellons le plus gros possible, posés à sec sur la terre, battus à la hie sans ferrements, et réglés, autant que faire se pourra, d'arase, ou droit et de niveau par-dessus. [...] Quand on trouve un mauvais fond de terre [on fait] un massif en béton : on fouille les

tranchées des fondations autant que possible, et elles sont également bien dressées et de niveau dans le fond ; on y met le béton par couches de 0m16 d'épaisseur, on le pilonne bien au fur et à mesure qu'on le place ; puis, suivant l'importance de la construction et la qualité du terrain, on fait l'épaisseur de ce banc de béton, qui ne peut être de moins de 0m65 et peut avoir jusqu'à 2 mètres d'épaisseur ou hauteur, et une largeur en proportion, mais toujours de manière à ce que le mur fasse retraite d'au moins 0m16 de chaque côté. » (Mignard I, p. 192-193). « Après avoir creusé à la profondeur voulue une rigole de 0m90 à 1 mètre de large, on nivelle le fond, sur lequel on étend une couche de sable de rivière, que l'on comprime en inondant la rigole : cette couche de sable varie de 0m80 à 1 mètre de hauteur ; on coule sur ce sable un massif de 0m80 à 1 mètre de béton fait avec une bonne chaux hydraulique, et peu de jours après on peut enlever les assises sur ce massif et poser les libages. » (Bosc II, p. 290). « Quand un mur doit résister à des poussées obliques, il vaut mieux, au lieu d'établir les retraites également de chaque côté, les établir entièrement ou en grande partie à l'extérieur, c'est-à-dire à la partie opposée à la poussée. » (Mignard II, p. 20). « On doit mettre une assise de pierre de taille dure au rez-de-chaussée des caves, et des chaînes de pierre sous la naissance des arcs, pour les voûtes ; les jambages et les plates-bandes des portes, ainsi que les soupiraux, doivent être pareillement en pierre de taille ; le reste est en moellons piqués ; le tout maçonné avec le mortier de chaux et sable. [...] Dans les lieux marécageux, il faut d'abord détourner les eaux par des rigoles [...]. » (*Dict. techn.*). « Dans le but d'épargner les matériaux lorsqu'ils sont fort chers, on peut construire les fondations par piliers seulement, à des intervalles donnés, lesquels sont reliés ensemble par des arcs plein-cintre, ou surbaissés [...]. On remplit ensuite les reins des voûtes en moellons ou en meulière, aussi à bain de mortier ; on remplit en terre provenant des fouilles les intervalles laissés entre les arcs, et on élève au-dessus de ces derniers les murs supérieurs. C'est aussi lorsqu'un aqueduc public passe dans un terrain où on veut construire, comme il arrive souvent à Paris, que l'on doit faire usage de ces arcades, afin d'isoler entièrement la construction particulière de celle qui doit être entretenue et réparée aux frais de la ville. » (Roret 1864, p. 98). Voir « [Béton](#) », « [Cave](#) », « [Libage](#) », « [Rigole](#) ».

Fonderie : « Le fondeur se charge d'exécuter, sur modèles en plâtre ou en bois, ou même sur dessins, dont il fait confectionner les modèles, toutes sortes d'objets usuels ou de fantaisie. [...] Les fondeurs en fonte de fer sont ceux qui refondent la gueuse des usines où l'on traite le minerai, et les débris de divers objets cassés, dits de vieille fonte. » (*Dict. techn.*).

Forgets (pierre des) : pierre franche extraite des carrières de l'Isle-Adam. Voir aussi le tableau d'utilisation des pierres de taille donné par Borgnis (p. 359). « Roche fine des Forgets : calcaire d'un grain très fin et extrêmement dur qu'on tire des carrières de l'Isle-Adam. La hauteur du banc varie de 0m45 à 0m60, et le poids du mètre cube est d'environ 2,390 kilogr[ammes]. » (Bosc II, p. 310). Voir « [Banc royal](#) », « [L'Isle-Adam \(carrières de\)](#) ».

Fosse : toute cavité quelconque dans un bâtiment qui sert pour caves, puits, citernes, cloaques, etc. ; fosse d'aisance : espace plus ou moins étendu, voûté, revêtu de contre-murs de pavés, de bétons, etc., destiné à recevoir les matières des cabinets privés, etc. (Ramée). « On nomme fosse d'aisance un lieu voûté, construit au-dessous de l'aire des caves d'un bâtiment, le plus souvent pavé en grès, sur une couche de dix-huit pouces d'argile bien corroyée, si la fosse est auprès de quelque puits. [...] Au bas on fait un massif d'un pied d'épaisseur, en bons moellons posés sur leur lit, bien maçonnés avec plâtre ou mortier ; au-dessus on met un lit de glaise bien corroyée ou de sable, de 4 à 5 pouces de haut ; sur ce lit on pave en grès posé à bain de mortier de chaux et de ciment ; ce sol est en pente et en forme de cuvette concave, de manière à porter les liquides du côté opposé au mur voisin. [...] À Paris, la législation de cette matière est réglée par une

ordonnance impériale du 10 mars 1809. Les fosses d'aisance se font au-dessous des caves ; Quand l'architecte a réglé, dans son plan, les places que doivent occuper les cabinets, c'est verticalement au-dessous qu'on pratique la fosse [...]. Le lieu de la fosse ayant été choisi sur le terrain, on la construit comme il vient d'être dit et on la voûte. Il faut laisser en haut trois orifices, l'un où arrivent les tuyaux pour descendre les matières ; l'autre pour aérer quand cela devient nécessaire, et le troisième qu'on ferme d'une grande pierre, et qui sert aux vidanges. Celui-ci se place ordinairement dans un corridor servant de passage ou de communication entre toutes les caves, et au bas d'un escalier. [...] Les tuyaux se font communément en boisseaux de terre cuite ou en tuyaux de grès, qu'on empile les uns au bout des autres, en les ajustant par l'orifice qui est réservé à cet usage. [...] Les tuyaux de fonte ou de plomb sont beaucoup préférables. » (*Dict. techn.*). « Art. 4 : Les murs, la voûte et le fond des fosses seront entièrement construits en pierre meulière, maçonnées avec du mortier de chaux maigre et de sable de rivière bien lavé. Les parois des fosses seront enduites de pareil mortier lissé à la truelle. On ne pourra donner moins de trente à trente-cinq centimètres d'épaisseur aux voûtes et moins de quarante-cinq à cinquante centimètres aux massifs et aux murs. » (*Ordonnance du 24 septembre 1819* ; citée par Bosc II, p. 327). « Les fosses d'aisance [...] se construisent le plus souvent au-dessous ou près des escaliers, parce qu'en formant une portion circulaire qui donne de la grâce à cette partie d'une habitation, la conduite est cachée dans l'épaisseur que laisse le demi-cercle. Cette conduite doit toujours être parfaitement verticale ; inclinée elle s'engorgerait facilement ; elle correspond à chaque cabinet au moyen de culottes en plomb ou en terre cuite qui tiennent aux sièges. Leur moindre diamètre est 22 centimètres ; il vaut mieux, si l'emplacement le permet, de [sic] lui donner 24 et même 27 centimètres. Dans les bâtiments de quelque importance on fait ces conduits en fonte dont les joints de jonction sont remplis en mastic de fontainiers ou équivalent. » (Roret 1864, p. 102-103). Voir « [Vidange](#) ».

Fouille : ouverture faite en fouillant la terre, pour creuser un canal, des fondations, etc. (Littré). Fouille de terre, action d'ouvrir un fossé ou une cavité pour y établir les fondations d'un bâtiment ou déblayer un emplacement quelconque (Ramée). « Ce terme s'applique à la fois au travail d'extraction des terres et au résultat même de ce travail, c'est-à-dire à l'excavation faite dans un terrain pour extraire des matériaux ou pour jeter les fondations d'une construction quelconque. » (Bosc II, p. 336). « Lorsque les fouilles des fondations sont descendues à une profondeur convenable et ont atteint un terrain suffisamment résistant, après en avoir nivelé et dressé suffisamment le fond, on procède à l'exécution de la maçonnerie de fondation. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 750). « L'excavation des terres se compte de trois façons : 1) en fouille simple jetée sur berge ou transportée aux environs à la brouette ; 2) en déblai et remblai : c'est lorsqu'après [sic] la fouille de terres et la construction faite, on rejette ces terres dans les lieux vides en les pilonnant ; 3) en fouille et enlèvement des terres aux champs. » (Mignard I, p. 139). Voir « [Excavation](#) ».

Frise : (archit.) partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche ; par extension, les bas-reliefs et les ornements en général, disposés comme un frise, en quelque endroit qu'ils soient placés, autour d'un vase, à un chambranle de porte ou de cheminée ; (menuiserie) frises de parquet, bandes qui séparent les feuilles du parquet (Littré). Partie comprise dans l'entablement entre l'architrave et la corniche dans les ordres classiques ; pièce de bois de 0m08 à 0m10 de largeur employée dans la confection d'un plancher ; frise de parquet, bandes qui rachètent le biais et séparent les feuilles et cadres d'un parquet (Ramée). « En menuiserie, on nomme frise une partie étroite et longue formant un panneau horizontal, ainsi on dit frise de lambris, frise de porte ; une pièce de bois de 0m08 à 0m10 de largeur qu'on pose avec les feuilles de parquet auxquelles elle sert de cadre. » (Bosc II, p. 387). « Au lieu d'ais ordinaires, on emploie pour les planchers soignés des planches refendues en deux dans le sens de leur largeur, qui portent le nom de frises ou d'alaises. (Demagnet p. 136) » « La frise de lambris est un panneau de menuiserie beaucoup plus long que large, dans l'assemblage d'un lambris d'appui ou de revêtement. » (*Dict. techn.*).

Fumiste : Celui dont la profession est de construire les cheminées et de les empêcher de fumer. (Littré). « On donne ce nom à des gens qui font métier d'empêcher, pour un prix convenu, les cheminées de fumer. Une grande habitude et des recettes acquises de père en fils suppléent en général, chez ces gens, aux principes de la pyrotechnie. » (*Dict. techn.*). « Ouvrier ou entrepreneur qui s'occupe de travaux de fumisterie, c'est-à-dire de la construction et de l'entretien des appareils de chauffage. » » (Bosc II, p. 396).

Gâchoir : caisse dans laquelle le potier de terre mélange les matériaux de la pâte (Littré). « Un compagnon maçon doit toujours être muni de deux auges ; il utilise le contenu de l'une, tandis que son aide remplit l'autre au gâchoir. » (Bosc I, p. 173). « Local qui dans un chantier de construction sert à préparer le mortier, surtout le mortier de plâtre et de ciment. Les gâchoirs doivent être à proximité du lieu où l'on emploie le plâtre, afin d'éviter aux garçons chargés de l'approvisionnement des compagnons un trajet trop considérable, ce qui occasionnerait une perte de temps et quelquefois des mortiers à prise rapide, tels que les ciments. Le gâchoir doit être abrité contre la pluie et contre les rayons du soleil, car la pluie pourrait détériorer les marchandises et le soleil dessécher trop rapidement les mortiers. Il doit en outre être tenu dans un état complet de propreté. » (Bosc II, p. 402).

Garçon : ouvrier qui travaille pour le compte d'un maître (Littré). « Ce sont les ouvriers destinés à la manœuvre des matériaux sur les ateliers ; c'est par là que commencent les apprentis maçons. [...] Les maîtres garçons sont des garçons qui ont fait preuve d'intelligence et de zèle, et que les chefs d'atelier choisissent comme aides pour les remplacer dans diverses circonstances. Quand un maçon passe chef d'atelier, il choisit ordinairement son garçon pour en faire son maître garçon. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 736). « [Les garçons] viennent jeunes à Paris, et commencent à servir les compagnons sous la dénomination de garçons ou manœuvres. Ils se placent dans un atelier sous les ordres de ce compagnon, lui portent ses outils, gâchent son plâtre et le lui apportent sur son échafaud, font le mortier, s'attèlent au charriot [*sic*] pour le transport des matériaux à pied d'œuvre (dans ce cas ils prennent le nom de bardeurs) ; et font enfin tout ce que leur commande le chef qu'ils se sont donné pour tout ce qui concerne les travaux : il y a même des garçons de plusieurs degrés, celui qui sert le limousin est le premier ; sa tâche est d'aller chercher l'eau pour remplir le bassin préparé pour l'éteignage de la chaux, de remuer cette chaux au fur et à mesure de son extinction, d'apporter le sable près du bassin ; et après le mélange fait sous la direction de son compagnon, de remuer ce mélange avec le rabot, jusqu'à ce qu'étant entièrement effectué, il ne reste plus de parcelles distinctes de chaux ; enfin il charge l'oiseau de ce mortier, le prend sur ses épaules, et en fournit son compagnon de telle sorte qu'il n'en manque jamais, et qu'il ne perde pas de temps. Ces garçons du premier degré sont nommés plus volontiers que les autres manœuvres, parce qu'ils servent spécialement les limousins limousinant, ce qui s'entend particulièrement de ceux qui ne construisent que des murs en moellon ou en meunière. Ceux qui servent les maçons proprement dits, ou plâtriers, comme on les nomme dans quelques départements, sont assujettis à la même discipline, et ne se distinguent des premiers que parce qu'ils servent ces sortes d'ouvriers faisant les plâtres, et en général les ouvrages moins grossiers que les limousins. Il leur faut aussi un peu plus d'intelligence, de tact et d'habitude pour bien gâcher à propos, en raison du travail à faire, et aussi un peu plus d'activité ; la plâtre humecté d'eau ne pouvant souffrir aucun retard dans l'emploi, et le maçon ne devant pas attendre lorsqu'il a appelé à temps son augée ; parce que presque tous les ouvrages, comme enduits, plafonds, corniches traînées etc., doivent être faits d'un seul jet, sans reprises ni coutures, pour atteindre la perfection désirable. Il y a aussi dans chaque atelier un maître garçon : celui-ci exerce une sorte de police sur ses camarades ; il veille avec soin à ce qu'à la fin de la journée, tous les outils appartenant au maître, les pinces, cordages, têtus, bouchardes, etc., soient serrés dans le magasin ; c'est lui qui distribue les clous, les rappointis

et les fers dont les maçons ont besoin, et qui ont été déposés au bureau pour leur ouvrage journalier ; enfin c'est sur lui que le maître compagnon se repose pour mille objets de détail dont il doit s'acquitter avec intelligence et probité : aussi est-il toujours payé plus que les autres. » (Roret 1864, p. 4-5). « Dans certaines industries du bâtiment, le manœuvre, aide ou apprenti se nomme garçon. Les maçons, couvreurs, plombiers, briqueteurs, rocailleurs, paveurs et carreurs nomment garçon leur aide ; chez les charpentiers, le garçon se nomme lapin ; chez le serrurier apprenti. » (Bosc II, p. 407). Voir « [Bardeur](#) », « [Limousin](#) », « [Maçonnerie](#) »

Gardien : « Dans les travaux de construction, surtout dans ceux qui sont faits pour le compte de l'État, un homme est chargé d'interdire l'entrée des chantiers aux étrangers, de maintenir le bon ordre et d'empêcher la sortie des matériaux ; c'est ce qu'on nomme le gardien de jour ; il reçoit de l'administration pour laquelle on construit des appointements mensuels. Dans les mêmes chantiers, il existe un gardien de nuit qui est chargé de garder les matériaux et les approvisionnements, les constructions et les outils. Le même gardien est chargé de l'entretien de l'éclairage exigé par les ordonnances de police. On prend souvent à Paris pour gardiens de nuit et quelquefois de jour des anciens militaires invalides, auxquels on alloue 3 francs à 3 francs cinquante par nuit. Cette dépense incombe à l'entrepreneur de maçonnerie à qui son cahier des charges impose le gardiennage de jour et de nuit. » (Bosc II, p. 408).

Gare (chaux de la) : « Les chaux que l'on emploie à Paris et dans ses environs proviennent de Champigny, Sèvres, Meudon, Marly, Essonnes [*sic*], Melun, Senlis et Rambouillet. [...] Autour de Paris il existe aussi des fabriques considérables de chaux, dans lesquelles on fait des chaux hydrauliques naturelles et artificielles ; les produits de celles de la Gare, de Vaugirard, des Moulineaux et des buttes Chaumont ne laissent rien à désirer quand ils ont été préparés avec le soin convenable. » (Claudé, *Tables*, 1857, p. 695). « Depuis quelque temps on a établi des fours à chaux aux environs de Paris, à la Gare, à Vaugirard, Issy et autres lieux, qui fournissent de la chaux grasse ordinaire. » (Mignard I, p. 155). Voir « [Mortier](#) »

Gargouille : l'endroit soit d'une gouttière, soit d'un tuyau, par où l'eau tombe ; canal rond et étroit, construit entre des murs pour faciliter l'entrée et la sortie des eaux ; tuyau de fonte logé dans les trottoirs pour l'écoulement de l'eau ; (plomb.) cordon de pierre sur lequel sont assis les tuyaux de conduite (Littre). « C'est l'endroit par lequel s'échappe l'eau d'une gouttière, d'un chéneau, d'un évier, d'un ruisseau ; on la fait en plomb, en zinc, en pierre, suivant les localités ; elle verse l'eau dans des tuyaux de descente ou dans des canaux souterrains. » (*Dict. techn.*). « Pierre creusée en forme de gouttière, quelle que soit la place et la position qu'elle occupe dans la construction. [...] On donne encore ce nom aux dalles de pierre creusées en cuvette sur lesquelles s'écoulent les eaux ménagères ; c'est aussi un canal formé de petits murs en maçonnerie avec fond pavé, ou une rigole creusée dans une pierre et portant rainure et recouverte d'une dalle : on nomme aussi ces deux types de gargouille caniveau. Ce sont encore [...] des cordons de pierre sur lesquels sont assis, au moyen d'une légère entaille, des tuyaux de conduite ; enfin ce sont des canaux en fonte placés sous les trottoirs qui présentent différentes formes droites, coudées, avec un branchement simple ou double. [...] La surface des gargouilles en fonte est ordinairement striée, afin de prévenir le glissement de la chaussure des passants. » (Bosc II, p. 410). « Les eaux ménagères et pluviales prendront leur écoulement sous le dallage au moyen de gargouilles en fonte avec rainure à leur partie supérieure pour en faciliter le nettoyage ; elles seront scellées avec solidité sur un massif de maçonnerie en mortier hydraulique de 0m15 de hauteur, sur 0m28 de largeur (Art. 5) » (*Ordonnance de police pour la sûreté et la liberté de la circulation sur la voie publique, 8 août 1829*, citée par Bosc IV, p. 368). Voir « [Trottoir](#) »

Garnis : (constr.) ou remplissage : nom donné à des morceaux de pierre qu'on place dans les intervalles des pierres de taille (Littré). Maçonnerie ou remplissage entre des carreaux, boutisses, parements d'un gros mur ; se dit aussi d'un ramassis de cailloux ou de moellons que l'on place entre un mur et la terre pour empêcher l'humidité de pénétrer (Ramée). « Les déchets [de taille] ne sont pas toujours perdus, car ceux de pierre de taille, de moellon, de brique, etc., sont employés comme garnis. » (Bosc II, p. 13). « Les moellons trop petits pour être taillés sont employés comme garnis à l'intérieur des murs, ou en remplissage dans les reins des voûtes. » (Caudel, *Tables*, 1857, p. 745). « Pour l'intérieur du mur [de moellon], il est de toute nécessité de placer les garnis à bain de mortier et, autant que possible, aussi grands qu'il reste de vide entre les deux moellons de parement, de manière qu'ils croisent bien sur les joints des moellons de dessous ; il faut enfin que [...] lesdits garnis soient toujours bien à plat et bien tassés ; puis, comme il reste toujours quelques petits vides, on les remplira avec des moellonailles et des éclats de pierre, toujours à bain de mortier et tassés. » (Mignard I, p. 195-196). « On emploie des garnis sur les reins d'une voûte, derrière un mur de terrasse, entre le revêtement et les boutisses d'un gros mur. Dans un chantier bien conduit, on doit recueillir avec soin et réunir en dépôt tous les fragments de matériaux pouvant servir de garnis, on ne doit jamais briser des moellons et des briques pour s'en procurer. Un maître compagnon actif doit veiller à ce que ses limousinants (on nomme ainsi les ouvriers qui mettent en œuvre le moellon) soient bien approvisionnés de garnis, afin qu'ils n'aient pas à briser et à rompre des matériaux d'échantillon... » (Bosc II, p. 410). Voir « [Hourder](#) », « [Remplissage](#) »

Garnir : renforcer ; entourer d'une chose comme ornement ou accessoire, etc. (Littré)

Gaz portatif : « Depuis quelque temps on s'est occupé de réduire le gaz-light à un petit volume, afin d'en renfermer une quantité suffisante pour l'éclairage durant une soirée, dans des réservoirs de lampes portatives, et dans des réservoirs plus grands qui puissent être portés à domicile, et adaptés à des tuyaux dont un système d'embranchement éclairerait toute une maison, un établissement public, etc. » (*Dict. techn.*).

Gélive (pierre) : qui ne peut être exposée aux intempéries de l'air sans se désagréger plus ou moins promptement et tomber en fragments ou en poussière ; ce sont surtout les variétés de pierre susceptibles de s'imbiber lentement d'eau que les gelées viennent surprendre avant qu'elle ait pu s'évaporer, et qui, augmentant alors de volume en se consolidant, fait éclater la masse (Ramée). « Quelques pierres, gélives au sortir de la carrière, dit M. Château, ne le sont plus lorsque, après avoir été exposées pendant quelque temps à l'air, elles ont perdu leur eau de carrière, et cela alors même qu'elles sont susceptibles d'absorber une quantité d'eau supérieure à celle qui leur a été enlevée par l'évaporation. Cette différence se manifeste dans les pierres extraites dans l'hiver et dans l'été ; il arrive quelquefois que des pierres de très bonne qualité se fendent et éclatent par un très grand froid, et une grande partie des calcaires ont ce défaut lorsqu'elles sont extraites aux approches de l'hiver ou pendant cette saison, tandis que si, au contraire, elles sont tirées pendant la belle saison, elles ont le temps de jeter leur eau de carrière, et elles résistent parfaitement aux fortes gelées. C'est dans le but de parer aux inconvénients de l'eau de carrière que l'on a soin, dans les chantiers de construction, de couvrir les pierres, en hiver, avec de la paille et des recoupes. Sans cette précaution, la gelée les ferait éclater. » (Roret 1864, p. 30-31). « Dans les endroits où on aura la croyance que le moellon et la pierre de taille ne sont pas gélisses [*sic*], on les fera extraire l'été pour ne les employer qu'à la campagne suivante, leur laissant ainsi le temps de rejeter leur eau de carrière et de bien sécher. » (Mignard I, p. 195).

Gouttière : canal demi-cylindrique ordinairement en zinc ou en fer-blanc, attaché au-dessous du bord inférieur des toits, pour recevoir l'eau de la pluie et la conduire soit dans une citerne, soit dans le ruisseau (Littré). Canal de pierre, de plomb, de zinc ou de bois, qui sert à recevoir les eaux pluviales d'un comble et à les conduire au loin d'un mur de face (Ramée). « Art. 1^{er} : ... Les propriétaires des maisons bordant la voie publique, et dont les eaux pluviales des toits y tombent directement, seront tenus de faire établir des chéneaux ou des gouttières sous l'égout de ces toits afin d'en recevoir les eaux, qui seront conduites jusqu'au niveau du pavé de la rue au moyen de tuyaux de descente appliqués le long des murs de face avec 0m16 au plus de saillie. Les gouttières ne pourront être qu'en cuivre, zinc ou tôle étamée, et soutenues par des corbeaux en fer. Les tuyaux de descente ne pourront être établis qu'en fonte, cuivre, zinc, plomb ou tôle étamée, et retenus par des colliers en fer à scellement. » (*Ordonnance de police du 30 novembre 1831*, citée par Mignard II p. 558). Voir « [Chéneau](#) »

Grattage : « En peinture, le grattage est une opération qui a pour but d'enlever à l'aide du grattoir les vieilles couches de peinture ; quand celles-ci sont à l'huile, on commence par les brûler à l'aide d'un réchaud ou d'une lampe à gaz ou à esprit-de-vin. Pour les surfaces planes, le grattage ne présente aucune difficulté ; pour les parties moulurées, il faut au contraire opérer avec beaucoup de soins. » (Bosc II, p.448).

Gravois : la partie la plus grossière du plâtre après qu'on l'a sassé ; débris d'une muraille, d'un bâtiment ; syn. Gravats (Littré). « Débris de pierraille, de plâtre gâché, de mortier, de plâtras et autres résidus analogues provenant de la construction ou de la démolition d'un édifice, et qu'on emporte généralement dans des tombereaux aux décharges publiques. Dans tous les travaux produisant des gravois, l'entrepreneur de maçonnerie est tenu d'en débarrasser l'intérieur des bâtiments, mais il lui est tenu compte du nettoyage et de l'enlèvement des gravois. On lui donne généralement des bons, qu'il porte sur ses attachements écrits. La descente des gravois se fait à la hotte ou au moyen de coulisses en bois, rarement par un simple jet à la pelle, car cela produit une poussière à laquelle les voisins peuvent s'opposer. » (Bosc II, p. 450). « Descente des gravois d'un second étage à rez-de-chaussée, le travail fait par deux garçons, et un compagnon chargeant des hottes ; gravois ramassés sur les planchers et jetés par les croisées ; gravois chargés dans des brouettes et transportés à un relais de distance (le temps du compagnon pour charger et celui du garçon pour mener) [...]. L'enlèvement des gravois se compte ordinairement au tombereau, dont chacun contient 1 mètre cube. » (Mignard I, p. 223). Voir « [Compte \(donner en\)](#) », « [Décharges](#) ».

Gravure des lettres : « Les marbriers sont ordinairement chargés de la gravure des lettres pour toutes sortes d'inscriptions sur pierre et sur marbre. [...] Les lettres gravées sur pierre, et teintes de résine vernie noire, leur sont payées 0F10 la lettre portant jusqu'à 0m040 de hauteur ; celles qui sont gravées sur pierre tout simplement et dans les mêmes dimensions seront payées 5F le cent, ou 0F05 la lettre. » (Mignard I, p. 450).

Grès sec, grès mouillé : poudre qui provient de la pierre de grès ; nettoyer avec du grès (Littré). « La pierre passée au grès est celle qu'on frotte avec le grès, pour effacer les coups de ciseau et de marteau. » (Roret 1864, p. 335). « Lorsqu'un parement doit être apparent, on fait disparaître ses aspérités en le frottant avec une pierre de grès, que deux hommes font aller et venir en tous sens par le moyen de deux cordes, tandis qu'un troisième ouvrier appuie dessus pour la faire mordre, et mouille la partie frottée. » (Borgnis p. 132). « [Pour le polir,] il faut d'abord frotter, pendant un certain temps, le marbre avec un morceau de grès, ou bien avec un fer ou un bois, si ce sont des moulures ou leurs carrés ; et, pour dégrossir le brut de la scie ou du ciseau, on met sous les molettes du grès en poudre et de l'eau ; cela se nomme l'égrisage. » (Mignard I, p. 436).

« Quand le carrelage est bien sec, on le passe au grès afin de le polir et dresser les surfaces des carreaux qui auraient du gauche. » (Bosc I, p. 343). « Égrisage : première opération du polissage des marbres, qui a pour but de faire disparaître les trous et les traits que le ciseau et la scie ont laissés sur leur surface. On pratique l'égrisage en frottant, pendant un laps de temps plus ou moins long, le marbre avec un morceau de grès mouillé » (*ibid.* II, p. 119). Voir « [Dalle](#) ».

Grillage : (constr.) treillis de grosse charpente mis dans les fondations, dans l'eau ou dans un terrain glaiseux (Littré). Assemblage de pièces de bois de charpente, posé dans des fondations d'édifice, quelquefois sur des pilotis quand le terrain n'est pas solide (Ramée). « Nom générique d'un système de charpente, formé par des pièces de bois qui se croisent perpendiculairement et régulièrement. On donne ordinairement le nom de longrines aux pièces mises en long, et de traversines à celles mises en travers. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 133)

Guirlande : ornements de feuillage ou de fleurs peints ou sculptés (Littré). Feston de fleurs, de feuilles et de fruits soit en sculpture, soit en peinture, que l'on emploie dans les décorations extérieures ou intérieures (Ramée). « Les guirlandes sont isolées, ou bien elles courent d'une manière continue sur les monuments, tant à leur intérieur qu'à leur extérieur, surtout dans les frises des entablements. » (Bosc II, p. 483).

Harpe : (constr.) morceau de fer coudé servant à relier les poteaux cormiers des pans de bois aux murs ; (maçon.) ou pierres d'attente, pierres qu'on laisse sortir hors d'un mur pour faire liaison avec une autre muraille (Littré). Pierre d'attente laissée à un mur, pour former plus tard liaison avec celui que l'on veut adosser contre ; se dit des carreaux longs que l'on place en liaison à une chaîne ou jambage de pierres de taille posée dans un mur (Ramée). « On nomme ainsi, dans la maçonnerie, les pierres qu'on laisse saillantes à l'extrémité d'un mur, pour faire liaison avec la continuation qu'on pourra faire par la suite ; ce sont aussi, dans les chaînes de pierre, jambes sous poutres ou jambes étrières, les pierres plus longues que les carreaux qui se lient avec la maçonnerie de moellons ou de briques. » (Roret 1864, p. 313). « On appelle jeter harpe, jeter des queues de pierre ou de moellon dans un mur, pour le lier avec un autre qui lui présente le bout ou qui aboutit dessus : par exemple, les murs mitoyens aboutissant sur les murs de face, si les assises de pierre de la face ne jetaient pas des harpes ou queues de pierre dans ces murs mitoyens, les murs de face se trouveraient appliqués seulement contre les extrémités des murs mitoyens, et ne seraient point liés avec eux, ce qui ferait que les murs de face se détacheraient facilement des murs mitoyens, et les murs mitoyens déverseraient plus facilement d'un côté et d'autre, s'ils n'étaient pas entretenus par ces harpes. » (Mignard II, p. 164-165). Voir « [Chaîner](#) », « [Jambe](#) », « [Plancher](#) », « [Serrurerie](#) »

Hourder : (maçon.) faire un ouvrage grossier et sans enduit, en plâtre comme en mortier ; hourder un plancher, en faire l'aire avec des lattes (hourdage, couche de gros plâtre qu'on met sur un lattis pour former l'aire) ; relier avec mortier, moellons, briques, etc., pour donner plus de solidité aux murs (Littré). Faire de la maçonnerie grossière avec de menus moellons ou plâtras ; enduire grossièrement avec du mortier ou du plâtre (Ramée). « C'est remplir en garnis un pan de bois, un plancher ou des murs liaisonnés avec du mortier ou du plâtre. » (Roret 1864, p. 314). « Expression qui signifie maçonner grossièrement, c'est-à-dire assembler les moellons ou plâtras des murs avec le plâtre ou le mortier, les ériger, en faire le corps, et non les achever. » (Mignard II, p. 165). « Le meilleur moyen de donner aux planchers toute la fermeté possible est de remplir tous les intervalles en maçonnerie. Les planchers ainsi formés se nomment planchers hourdés pleins. » (Borgnis p. 227). « [Pour ceux-ci,] on commence par fixer un lattis sous les solives ; sur ce lattis, on fait un

hourdis que l'on élève jusqu'au niveau de la face supérieure des solives, et sur la surface qui en résulte on étend une couche de plâtre sur laquelle on établit le carrelage. » (Claudé, *Tables*, 1857, p. 767). « Les massifs et en général tous les travaux de limousinerie, les bades de trémies, la maçonnerie des planchers pleins, celle des pans de bois et des cloisons, sont des hourdis. » (Bosc II, p. 532). Voir « [Garnis](#) », « [Plancher](#) », « [Plancher en fer](#) ».

Hourdis : « Ouvrage de maçonnerie en plâtre ou en mortier grossièrement fait avec moellons ou plâtras. C'est également la première couche de gros plâtre qu'on met sur un lattis, pour former l'aire d'un plancher. On dit également hourdage. » (Roret 1864, p. 314). Voir « [Hourder](#) ».

Imperméable : « Les couvertures en carton bitumé, en feutre goudronné sont dites imperméables. » (Bosc II, p. 553). Voir « [Bitume](#) ».

Imposte : « (archit.) La dernière pierre du pied droit [sic] d'une porte ou d'une arcade faisant saillie sur les autres pierres, ayant ordinairement quelques moulures et sur laquelle on pose la première pierre qui commence à former le cintre de la porte, de l'arcade. (Terme de menuisier) Menuiserie fixe qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée et qui en diminue la hauteur. » (Littré). Corps saillant et horizontal formé d'une ou de plusieurs moulures, destiné à couronner un jambage, un pilier, et d'où s'élève ou s'appuie le premier voussoir d'un arc (Ramée). « Assise en pierre qui termine un jambage ou pied-droit, et sur lequel [sic] pose le coussinet ou sommier d'une arcade. Une imposte est toujours décorée de moulures. » (Roret 1864, p. 315). « C'est le lit de pierres sur lequel on établit la naissance d'une voûte. On donne aussi ce nom aux moulures qui couronnent un pied-droit sous la naissance d'une arcade, et qui sert [sic] de base à un cintre appelé archivolt. » (*Dict. techn.*). « En menuiserie on nomme imposte la partie supérieure et dormante d'une baie quelconque, porte, croisée, châssis, et cela quelle que soit la forme de la partie supérieure de la baie. » (Bosc II, p. 554).

Imprimer : « Donner une couche d'impression, c'est-à-dire étendre avec une brosse une couche de couleur à l'huile sur du bois ou des fers. [...] ; en général on emploie la céruse et l'huile de lin pour le bois, et le minium pour le fer. » (Bosc II, p. 555).

Incrustement : incruster, garnir un objet d'ornements engagés dans la surface (Littré). Incrustation, placage de marbre, de pierres ordinaires ou fines, de bois minces, dans des entailles faites exprès à des parements de murs, de soubassements, de piliers, de piédestaux, etc., ou dans des panneaux de menuiserie (Ramée). « C'est un carreau de pierre neuve à la place d'un autre, dans une assise. » (Roret 1864, p. 315). « Incruster : faire des incrustations ; substituer dans un mur, à l'aide de carreaux, de la bonne pierre, après avoir enlevé par refouillement la mauvaise. » (Bosc II, p. 560).

Inspecteur : voir « [Agence des travaux](#) ».

Jambe : chaîne verticale faite avec des carreaux et boutisses, qui est élevée dans l'épaisseur d'un mur ou à l'angle d'un bâtiment, pour contribuer à sa force ; jambe étrière : tête d'un mur mitoyen au rez-de-chaussée,

taillée à deux tableaux et disposée à recevoir deux retombées (Ramée). « Sur les rues, les jambes à la tête des murs à la hauteur du rez-de-chaussée sont nommées jambes étrières, lorsqu'elles sont construites très solidement, c'est-à-dire avec assises de pierre d'un seul morceau, jetant toutes des harpes ou queues de pierre très longues dans les murs qui aboutissent sur les murs de face sur les rues ; car si elles ne jetaient que de médiocres harpes dans les murs aboutissant sur les murs de face, quoique sur rue, elles conserveraient le nom de jambes boutisses. » (Mignard II, p. 165). « Jambe étrière : celle qui forme la tête d'un mur mitoyen et tableau ou pied-droit de baie aux deux côtés de la tête dans le mur de face ; elle peut donc porter deux poitrails, deux retombées, deux plates-bandes : la queue de la jambe étrière fait parpaing dans le mur mitoyen. [...] Les jambes ou les chaînes de pierre se montent ordinairement sous l'empatement du dessus de la fondation du rez-de-chaussée, au-dessus du libage quand cette fondation en comporte. La jambe étrière doit s'élever jusque sous les poitrails ou les premiers planchers formant plafond du rez-de-chaussée ; au-dessus, une simple boutisse suffit. Les jambes étrières doivent être faites de grands quartiers de pierre dure. Chaque assise doit être d'un seul morceau et liaisonnées [*sic*] les unes aux autres par leurs queues dans le corps du mur mitoyen ou séparatif. » (Bosc III, p. 3). « Jambe étrière : C'est un pilier en pierre qui fait partir d'un mur de face élevé entre deux propriétés, dont les assises sont en partie engagées dans le mur mitoyen, et forment en même temps tableau de porte cochère, d'allée ou de boutique. » (Roret 1864, p. 315). Voir « [Harpe](#) ».

Jeter : « Dans la langue technique, ce terme a des significations diverses. Ainsi on dit [notamment] jeter des terres sur berge ou sur banquette : enlever avec la pelle les terres piochées et les déposer sur les bords d'une fouille. Chaque jet à la pelle représente au plus 4 mètres dans le sens horizontal et 2 mètres dans le sens vertical, c'est-à-dire que dans le premier cas un terrassier ne peut lancer convenablement la terre à plus de 4 mètres, et dans le second à plus de 2 mètres. » (Bosc III, p. 13).

Joint : endroit où se joignent des pierres, des pièces de menuiserie ; (constr.) se dit des faces par lesquelles deux pièces sont contiguës latéralement (Littré). Espace vide, intervalle entre deux pierres, rempli soit de ciment, de mortier ou de plâtre (Ramée). « En posant la pierre de taille, couler un joint signifie le remplir de mortier liquide appelé coulis ; on ne coule que les joints verticaux. Une pierre posée ainsi se dit pierre coulée, comme on dit dans un autre cas pierre fichée. Pour opérer ainsi le remplissage des joints, on ferme tout leur contour avec un solin de plâtre ou de mortier consistant, ou bien on calfeutre les joints avec un bout de cordeau, mais on a soin de laisser libres deux petites ouvertures avec godets dont l'un sert d'évent, c'est-à-dire laisse échapper l'air, tandis que l'autre sert à verser le coulis. [...] Le coulis étant composé de plâtre noyé ou de mortier délavé, ne présente aucune solidité. Aussi on ne doit couler les joints que quand les parties à remplir n'ont pas de charge à soutenir, tels les joints verticaux ou d'aplomb, et jamais pour les lits horizontaux. » (Bosc I, p. 520-521). « Les joints sont garnis de mortier fin, exempt de gravier. Les joints verticaux ne doivent pas avoir plus de 5 millimètres d'épaisseur, et les joints horizontaux plus de 3 millimètres. » (Roret 1864, p. 2). Voir « [Ficher](#) ».

Jointolement : remplissage en mortier des joints d'une maçonnerie (Littré). « Jointoyer : c'est remplir les joints des pierres avec du mortier, après qu'un bâtiment est totalement élevé, et qu'il a pris sa charge [...]. » (Roret 1864, p. 316). « Après l'achèvement entier d'une maçonnerie d'appareil, et en même temps qu'on ragréera le parement, on fera le jointolement. Pour cela on grattera le mortier des joints sur un centimètre au moins de profondeur, et on le remplacera ensuite par du mortier frais, auquel on aura donné la couleur de la pierre, soit avec un peu de noir de fumée, soit avec une pointe d'ocre jaune. Ce mortier sera comprimé fortement et bien ciré, aussitôt qu'il aura acquis assez de consistance pour se prêter à cette opération. » (Demanet p. 530). « Il faut établir une distinction entre le jointolement, dit aussi jointolement simple, qui

s'exécute en même temps que la maçonnerie, et le rejointoiement, qui se fait après coup sur de vieilles maçonneries et pour lequel il est nécessaire de faire la dégradation des joints. On écrit aussi jointoyement. » (Bosc III, p. 15).

Journée : « Dans les travaux du bâtiment, on distingue la journée d'hiver et la journée d'été, ou la petite et la grande journée. La première est de dix heures dont huit de travail, et la seconde de douze heures dont dix de travail et deux heures pour les repas ou le repos. [...] En général, elle commence à six heures du matin en été et finit à six heures du soir ; en hiver, elle court de sept heures du matin à cinq heures du soir ; en outre les ouvriers, pendant les longs jours d'été, font des heures supplémentaires : ainsi les terrassiers, les maçons et les démolisseurs commencent souvent, en été, leur journée à quatre et cinq heures du matin, et ne la terminent qu'à sept ou huit heures du soir. Ils se reposent deux heures au milieu du jour, pendant la forte chaleur. Le prix de la journée varie suivant les industries, les saisons et la capacité des ouvriers. Les architectes ne doivent admettre qu'avec la plus grande réserve les évaluations de travaux à la journée ; ils feront bien d'y substituer, toutes les fois que ce sera possible, l'évaluation au mètre. [...] On en dresse par jour un état ou attachement, spécifiant le genre de journée, la durée du travail, le nombre et la qualité des ouvriers, etc. » (Bosc III, p. 17-18).

Lambourde : (charpente) petite pièce de bois qui sert pour attacher le parquet sur un plancher ; petites pièces qu'on met aux entailles des poutres pour poser les solives. (Littré). Pièce de bois couchée et scellée diagonalement sur les solives pour y attacher du parquet, ou carrément pour y clouer des ais ; aussi pièce de bois horizontale, destinée à maintenir les extrémités des solives dans les planchers (Ramée). « Pièces de bois qui se posent ordinairement contre les poutres et sont délardées ; il y a encore une espèce de forte tringle sur laquelle on pose le parquet, et que l'on nomme aussi lambourde. » (Mignard II, p. 165). « Au lieu de sceller les solives dans les murs, ce qui a l'inconvénient de diviser ces derniers, on les supporte quelquefois par des pièces de bois appliquées contre les murs. [...] Ces pièces, que l'on appelle lambourdes, sont scellées par leurs extrémités dans les murs en retour, et soutenues en différents points de leur longueur, par des corbeaux en fer fixés dans les murs qu'elles longent. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 762). « Les parquets peuvent se poser directement sur le hourdis ; mais ordinairement on les fixe sur des lambourdes. » [*ibid.*, p. 768]. « En menuiserie, on nomme lambourde une pièce de bois de sciage longue et étroite assez semblable à un chevron ; elle mesure 0m08 de hauteur sur 0m54 de largeur. On scelle au plâtre et on arrête les lambourdes sur les planchers pour y clouer le parquet ; cette traverse en bois est aussi scellée, surtout dans les rez-de-chaussée, dans une aire ou forme en bitume. » (Bosc III, p. 46). « Le scellement des lambourdes sur lesquelles on établit les parquets se fait à rez-de-chaussée sur bitume ou sur des aires en plâtre ; un solin, fait de chaque côté de la solive, sert à la fixer. On nomme scellements les augets qu'on fait pour fixer les mêmes lambourdes. » [*ibid.* IV, p. 201]. Voir « [Plancher](#) ».

Lambrequin : (tapisserie) découpures d'étoffes, de bois ou de tôle imitant le coutil, qui couronnent un pavillon, une tente, un store, etc. (Littré). « Espèce de bordure pendante ou frange à grandes dents ou festons, dont on décore les auvents, le sommet ou couronnement des kiosques, des petits pavillons, des verhandas [*sic*], des serres, des marquises, ou de toute autre construction. [...] On applique ce même nom à de petites corniches en bois ou en métal qu'on place dans les appartements au-dessus des tentures... » (Bosc III, p. 47).

Lance : pièce en forme de fer de lance surmontant une grille de défense » (Littré). « Chaque travée [d'une grille] est formée d'un certain nombre de barres horizontales [...] dans lesquelles sont assemblés des hampes

ou barreaux montants, carrés ou cylindriques, munis à leur partie supérieure d'un fer de lance ou d'un ornement, et à leur partie inférieure d'un cul-de-lampe ; ces ornements sont attachés aux hampes au moyen de goupilles rivées. Ils sont ordinairement en fonte, tandis que les barreaux sont en fer malléable, plein ou creux. » (Demagnet p. 184). « Les bouts supérieurs des barreaux [d'une grille] sont terminés par des pointes, ou des lances en fonte de fer ou de cuivre, mises en couleur de bronze ou d'or suivant les localités. » (*Dict. techn.*). « Aujourd'hui le fer seul des lances est employé à décorer l'extrémité des barreaux d'une grille. On fait les fers de lance des grilles en fer, en fonte, en cuivre repoussé ; généralement, dans les monuments publics, on les dore. » (Bosc III, p. 51).

Lanterne : « Dans les édifices privés, on nomme lanterne une espèce de cage carrée ou circulaire placée sur le comble du bâtiment ; elle est faite en charpente de fer et vitrée ; c'est une sorte de grand châssis de comble élevé sur un petit mur de soubassement, ou bien porté sur de fortes fourchettes en fer, afin de permettre l'introduction de l'air à l'intérieur du bâtiment. Ces lanternes sont souvent à quatre croupes ; on les nomme aussi combles vitrés. » (Bosc III, p. 54).

Levage : (constr.) mise en place d'une charpente (Littré). « Opération qui consiste à élever les pierres et les autres matériaux à l'aide des chèvres, des écopoches et des autres appareils analogues. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 149). « Montage et assemblage des pièces d'un ouvrage de charpenterie ; [...] on se sert ordinairement d'une chèvre. » (Bosc III, p. 71).

Liais : ou pierre de liais, variété de calcaire compacte, dépourvue de cavités, à grain fin et serré, qui est une belle pierre à bâtir qui se trouve dans les environs de Paris (Littré). Qualité de pierre dure des environs de Paris (Ramée). « Le liais est d'une nature très compacte et d'un grain fin et très égal ; son banc est mince, on peut l'obtenir de plus de 27 à 30 centimètres de hauteur ; mais la longueur des blocs est indéterminée ; il est employé particulièrement pour de grandes marches et paliers d'escaliers d'apparat, tablettes de balustrades et d'acrotères, dallages et autres ouvrages analogues. » (Roret 1864, p. 38). « La plus belle des pierres calcaires dures dont on fasse usage à Paris et aux environs est le liais. Son grain est fin, sa texture compacte et uniforme ; mais il ne porte que de 7 à 12 pouces de hauteur de banc. On en distingue deux variétés, le liais franc ou doux, et le liais férault. Ce dernier est plus dur et s'emploie de préférence à l'extérieur. On tire le liais du faubourg Saint-Jacques, de Saint-Cloud et de Saint-Leu. [...] On en fait des bases de colonnes, des cimaises d'entablement, des tablettes de balustrades, des chambranles de cheminée et des pavés pour les vestibules et les salles à manger. » (Borgnis p. 36-37). « Les carrières de beau liais dont on se servait autrefois sont épuisées ; aux environs de Paris on en trouve encore quelques petites parties, mais qui est d'un plus gros grain et qui n'a pas la même qualité ; il a environ 0m32 de hauteur, et quelquefois moins ; son poids est d'environ 2479 kilog[rammes] le mètre cube. » (Mignard I, p. 161). « Calcaire dur à grain fin, d'une contecture compacte qui se taille assez facilement et après quelque temps d'exposition à l'air résiste fort bien à la gelée. Cette pierre est dépourvue de fils et de moies, mais le peu de hauteur de son banc en restreint l'emploi à certains ouvrages spéciaux. [...] Il existe [des liais] assez employés qu'on extrait des carrières de Bel-Air, de Pacy, de Conflans-Sainte-Honorine, de Senlis et de Vernon. » (Bosc III, p. 72). « Liais de Senlis : grain aussi beau que le liais de Paris, [pierre] moins dure, couleur moins foncée. » (Château p. 224). Voir « [Bagneux \(pierre de\)](#) », « [Pierre](#) ».

Libage : gros moellon mal taillé ; pierre noyée dans l'épaisseur d'un mur et qui, n'étant pas visible, n'a pas besoin de parement (Littré). Gros moellons équarris grossièrement : ils servent à former les fondements des

bâtiments (Ramée). « Les libages sont les morceaux inférieurs des roches et de pierre franche de toutes les exploitations, qui sont employés bruts dans les fondations des édifices publics et particuliers. » (Roret 1864, p. 38). « C'est aussi toute pierre de taille qu'on ne peut employer que dans des ouvrages semblables, parce qu'il s'y trouve quelque fil ou moie. » (*ibid.*, p. 319). « Les libages sont de gros quartiers trop bruts et trop irréguliers pour être équarris ; ils servent principalement dans les fondemens [*sic*]. » (Borgnis p. 36). « Les libages sont les gros blocs de pierre que l'on emploie bruts ou grossièrement dressés sur les faces pour la fondation des édifices. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 739). « Pierres plus grosses que du moellon, mais plus petites que les pierres que l'on nomme de taille ; d'ailleurs les libages ne sont point taillés avec la même exactitude que la pierre de taille : pour l'ordinaire on les emploie bruts ; on en dresse seulement les lits pour les fondations qui demandent une grande solidité. » (Mignard II, p. 165). « On donne ce nom aux pierres brutes auxquelles on a seulement ôté la couche tendre appelée bouzin, sans cependant les scier ni les tailler : elles sont destinées aux fondations, et servent de plate-forme pour asseoir la maçonnerie en pierre de taille et en moellon. » (*Dict. techn.*). « Les arases des murs en fondation sont couronnées de blocs de pierre nommés libages. » (Bosc I, p. 260). « Sorte de bloc dont seuls les lits sont dressés, d'une manière d'ailleurs parfois assez sommaire, et qui est généralement utilisé, pour cette raison, en fondation ou dans le corps d'un mur. » (Ginouvès I, p. 56). Voir « [Fondations](#) », « [Maçonnerie](#) »

Limon : (archit.) nom donné à la pierre ou à la pièce de bois qui termine et soutient les marches d'une rampe d'escalier, sur laquelle on pose une balustrade pour servir d'appui (Littré). Bois ou pierres travaillés et rampants, du côté du jour, ou vide d'un escalier dans lequel s'assemblent les marches ; limon faux, celui posé contre les murs d'échiffre d'un escalier, pour recevoir l'extrémité des marches (Ramée). « Assise de pierres rampantes et en coupe, qui porte l'extrémité des marches d'un escalier sur lequel [*sic*] pose la rampe. » (Roret 1864, p. 319). « Le charpentier donne ce nom à des pièces de bois droites ou courbes, dans lesquelles il assemble les marches d'un escalier. » (*Dict. techn.*).

Limonier : cheval qu'on met aux limons (Littré), « parties saillantes d'une charrette entre lesquelles on attache le cheval » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 151). « Cheval que l'on attelle au limon ou timon d'une charrette servant au transport des matériaux ; on dit aussi timonier. » (Bosc III, p. 77).

Limousin [limosin] : « Ouvriers qui ne font que des murs. On les appelle ainsi parce qu'ils sont originaires de cette ancienne province de France. » (Roret 1864, p. 320). « Les maçons limosins sont les garçons ou maîtres garçons qui se sont mis à faire toutes les maçonneries en moellons, meulières, etc., ainsi que les rejointoiements, les rocaillages, les crépis et les enduits grossiers. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 736). « Ouvrier maçon qui exécute les travaux dits de limousinage, c'est-à-dire les murs en moellons, les massifs et en général toutes les grosses constructions en petits matériaux bruts. Tous les garçons qui deviennent compagnons commencent par être limousins, puis ils sont maçons proprement dits. Quand les travaux de limousinerie sont peu importants, les maçons les exécutent eux-mêmes ; mais quand ils ont une certaine importance, il vaut mieux confier aux limousins l'exécution des grosses maçonneries. » Voir « [Maçonnerie](#) »

Limousinerie (limosinerie, limo[u]sinage) : ouvrage de maçonnerie fait avec des moellons et du mortier (Littré). Maçonnerie faite avec des pierres, sans être travaillées [*sic*], pour les fondements d'un bâtiment ; limosiner, faire de la maçonnerie à bain de mortier et pierres brutes (Ramée). « Maçonnerie en moellon bourru, hourdé e mortier, sans être parementé ; c'est ainsi que l'on construit les fondations d'un bâtiment. » (Roret 1864, p. 319). « On appelle limousinage la maçonnerie qui se fait à Paris en moellons bruts,

avec du plâtre. La propriété du plâtre de se consolider très promptement est cause que les maçons exécutent cette maçonnerie avec autant d'imperfection que de négligence ; le plus souvent, après avoir posé les moellons des paremens [sic], sans avoir préalablement dressé les lits, ils se contentent de remplir le milieu avec des débris de pierrailles et de poussière à sec. » (Borgnis p. 128). « Dans la maçonnerie de moellons à assises régulières, on distingue celle où les moellons sont posés bruts, ce qui donne la maçonnerie dite limosinage (on se contente d'aligner le parement du mur au cordeau, et de faire parfois sauter avec le marteau les aspérités qui rendent par trop irrégulières les faces horizontales et la face apparente des moellons). » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 737). « Grosse maçonnerie faite de moellons à bain de mortier, à paremens brutes [sic], dressée au cordeau. Ce nom vient de ce que ce genre de travail grossier est ordinairement exécuté par des Limosins » (*Dict. techn.*). « Les ouvriers qui se destinent à la maçonnerie sont presque tous originaires des départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, qui formaient autrefois les provinces de la Marche et du Limousin. Ils viennent jeunes à Paris, et commencent à servir les compagnons sous la dénomination de garçons ou manœuvres. [...] Le garçon qui veut monter en grade et qui montre par conséquent quelque bonne volonté, commence par limousiner, c'est-à-dire élever des murs entre deux lignes, après avoir fait des massifs de fondation ; il faut qu'il sache planter ses broches, tendre ses lignes, prendre ses aplombs, observer les retraites nécessaires pour le fruit à donner à sa construction ; qu'il sache ébousiner son moellon, préparer les lits, smiller les parements : enfin poser ses assises d'arrasement [sic] ou de niveau, bien liaisonner chaque moellon avec l'assise inférieure, et employer le mortier ou le plâtre pour hourder avec discernement et avec économie [...]. (Roret 1864, p. 4 et 5). « Dans la construction en pierres de taille ou en briques, chaque assise doit être arasée ; dans la maçonnerie de petits matériaux, dite limousinerie, on observe moins l'arasement, la solidité de ce genre de construction ne consistant pas uniquement dans le poids et l'assiette des matériaux, mais plutôt dans leur liaison. » (Bosc I, p. 160). « On dispose les moellons dans la maçonnerie absolument comme si on construisait en pierre de taille, c'est-à-dire qu'on a soin dans une même assise de placer un moellon court à côté d'un long et du côté opposé ; les moellons doivent être contrariés, ensuite les joints de deux assises superposées ne doivent pas se correspondre, mais être liaisonnés. Le limousin doit, en outre, avoir soin de bien remplir les joints avec du mortier ou du plâtre, et de placer des éclats de pierre sous les moellons maigres de queue, afin qu'ils portent parfaitement ; il doit également faire un bon garnissage ou blocage entre les moellons des parements, tous les garnis constituant ce blocage doivent être noyés à bain de plâtre ou de mortier. Souvent, pour aller plus vite, les ouvriers posent les garnis à sec, en les rangeant tant bien que mal, puis ils coulent sur le tout une auge de plâtre clair qui remplit les vides. Un bon constructeur doit interdire sur son chantier ce mode d'opérer, qui ne peut fournir une maçonnerie pleine et partant présentant toute garantie de solidité. Quand les murs ont une faible épaisseur, on arase autant que possible à chaque deux assises ; mais l'intérieur du massif doit avoir de temps en temps des moellons en saillie qui permettent de relier les assises entre elles. » (Bosc III, p. 78). Voir « [Garçon](#) », « [Garnis](#) »

L'Isle-Adam (carrières de) : « La pierre de banc franc, connue sous le nom de pierre franche, a la grain plus fin, plus égal que la roche, et sous ce rapport elle lui est préférable ; mais elle est généralement plus tendre. [...] On [en] extrait de l'île Adam [sic], située à 32 kilom[ètres] de Paris ; il y a, dans ses environs, sur les deux rives de l'Oise, quatre carrières qui fournissent toutes de la pierre d'aussi bonne qualité que belle, de Rutry, de l'Abbaye-du-Val. Toutes ces pierres sont par bancs à 6 ou 7 mètres de profondeur : les carrières sont à ciel ouvert ; on en transporte les pierres à Paris par l'Oise et la Seine ; la hauteur de leurs bancs est de 0m45, 0m65 et 0m80. » (Mignard I, p. 161). Cf. le tableau d'utilisation des pierres de taille donné par Borgnis (p. 359), ainsi que Claudel, *Tables*, 1857, p. 679. Voir « [Abbaye du Val \(pierre de l'\)](#) », « [Forgetts \(pierre des\)](#) », « [Parmain \(pierre de\)](#) ».

Lit : (maçon.) lits, faces par lesquelles les pierres sont superposées, tandis qu'on appelle joints les faces par lesquelles elles sont contiguës latéralement ; lit d'une assise dans une construction de pierre, le dessus et le dessous d'une assise (Littré). Situation naturelle de la surface de dessous des pierres dans la carrière (Ramée). « L'on a remarqué que quand les pierres se trouvent par bancs séparés dans les carrières, il importe, dans les constructions, de les placer dans la même situation qu'elles avaient dans le lit de carrière. Les ouvriers intelligents se trompent rarement sur la bonne position de ce lit de carrière, et ils savent bien que toute pierre doit être, ainsi qu'ils le disent, posée sur son lit. » (Sganzin p. 9). « ...Les pierres doivent être posées dans la construction comme elles l'étaient dans la carrière, et le lit du dessus, ou lit tendre, [doit] toujours se trouver en dessus ; cette règle cependant comporte une exception : par exemple, dans l'emploi des pierres qui doivent rester à découvert on pose la pierre sens dessus dessous, parce que le lit dur, ou lit de dessous, présente beaucoup plus de solidité ; aussi toutes les pierres servant pour les dallages sont ainsi employées, de même que celles qui forment l'arase d'un mur. » (Bosc III, p. 80-81).

Maçon : « Le plus ordinairement, le maçon agit sous la direction d'un architecte, dont il suit les plans : quelquefois il est à la solde d'un maître maçon, qui fait l'entreprise conformément aux devis convenus avec le propriétaire. » (*Dict. techn.*). « Pris dans une acception générale, ce terme sert à désigner l'ouvrier qui exécute les divers genres de travaux en maçonnerie ; il existe diverses catégories de maçons qui correspondent aux divers travaux spéciaux qu'ils exécutent. On distingue les garçons, les compagnons et les maçons proprement dits ; ces derniers reçoivent plusieurs qualifications, telles que maçon à plâtre, briqueteur, plâtrier ou plafonneur, poseur de ciment, tailleur de pierre et contre-poseur. [...] Un bon maçon doit savoir assez bien tailler la pierre pour dresser un lit ou un joint, pour faire un trou de scellement, ajuster et rogner des dalles. » (Bosc III, p. 98). « C'est à mettre cet ouvrier à sa place que vise toujours un maître intelligent, autant jaloux de ses intérêts que de la perfection des travaux dont il est chargé ; car tel maçon est très habile à hourder, à latter et à jeter des plafonds, tel autre à pigeonner, tel autre encore à traîner des corniches et à couper des moulures à la main : enfin, quelques-uns sont propres à des gros ouvrages, et d'autres à des travaux plus fins, plus minutieux, qui réclament plus d'attention, de rectitude et de patience. » (Roret 1864, p. 4). Voir « [Appareilleur](#) », « [Commis](#) », « [Compagnon](#) », « [Conducteur](#) », « [Garçon](#) », « [Limousin](#) », « [Maître compagnon](#) »

Maçonnerie : art qui consiste à ranger des pierres avec du mortier ou quelque autre liaison (Littré). Art de préparer, de poser et de combiner des pierres pour une construction, afin de la rendre solide et régulière à l'œil (Ramée). « Il y a plusieurs espèces de maçonnerie. La première porte le nom de maçonnerie en pierres de taille ou d'appareil. La deuxième s'appelle maçonnerie en libages. La troisième se nomme petite maçonnerie, ou maçonnerie de moellons ou de briques. [...] La quatrième espèce est la maçonnerie de béton. » (Sganzin p. 108). « Un atelier [est] composé d'un poseur, d'un contre-poseur, d'un limousin et de deux garçons, ces trois derniers s'occupant tout à la fois à servir le poseur et à faire le fichage des pierres. » (Mignard I, p. 178). « Dans la grosse maçonnerie, le plâtre et les mortiers n'entrent que comme accessoires pour lier entre eux les matériaux ; dans les légers ouvrages, qu'on nomme simplement des légers, le plâtre et les mortiers sont au contraire des matières principales, et les autres matériaux ne sont qu'accessoires. » (*Dict. techn.*). Voir « [Montage de la pierre](#) », « [Pose de la pierre](#) », « [Sciage](#) », « [Taille de la pierre](#) ».

Maigre : « En architecture, on applique ce qualificatif à tout corps de bâtiment, à tout membre, à toute décoration pauvre, ténue et grêle ; ainsi une moulure, une saillie qui manquent d'ampleur dans leur forme ou dans leur proportion sont dites moulure maigre, saillie maigre. » (Bosc III, p. 100).

Maison de santé : « Établissement privé qui rend les mêmes services que les hôpitaux, mais dans lequel les malades payent une pension plus ou moins importante suivant la chambre qu'ils occupent, le genre de maladie qu'ils ont et le régime qu'ils suivent. Ordinairement une maison de santé est dirigée par un docteur en médecine qui l'administre à ses risques et périls ; mais souvent aussi des congrégations religieuses tiennent des maisons de santé. La ville de Paris administre la maison municipale de santé du faubourg Saint-Denis, qu'on nomme également hospice Dubois. » (Bosc III, p. 118). Voir l'*Index nominum*.

Maître compagnon (ou chef d'atelier) : ouvrier qui a fini son apprentissage mais qui travaille pour un entrepreneur ou un autre ouvrier jouant le rôle d'entrepreneur ; de simple compagnon, il est devenu chef d'atelier (Littré). « C'est l'employé chargé de diriger tous les maçons et garçons d'un même chantier. » (Claudé, *Tables*, 1857, p. 737). « Le maître compagnon, ou chef d'atelier, est l'ouvrier maçon qui, ayant acquis, par son passage par tous les degrés de sa profession, des connaissances étendues, est chargé chez un entrepreneur de surveiller les maçons à plâtre, les limousins et les garçons qui se trouvent sur l'atelier ; c'est le second de l'entrepreneur et son bras droit. Il reçoit toutes les fournitures faites au chantier, chaux, plâtre, sable, moellons, briques meulières ; il vérifie les qualités et quantités ; il rectifie les lettres de voiture et les factures s'il y a des erreurs ; il refuse les matériaux avariés ou de qualité inférieure ; il tient un état exact des quantités reçues pour établir les comptes des fournisseurs ; il note assidûment les journées et les heures de travail de chaque ouvrier de son chantier ; il distribue l'ouvrage à ses hommes eu égard à la capacité de chacun d'eux. Le maître compagnon fait également les tracés et donne toutes les explications nécessaires, afin que les travaux soient exécutés suivant les conditions des plans, des devis et cahier des charges remis à l'entrepreneur. Un maître compagnon ne travaille pas manuellement, car cette occupation rendrait incomplète la surveillance qu'il doit exercer, mais il doit être assez habile dans la pratique de son métier pour pouvoir donner de sages avis et montrer au besoin aux ouvriers peu expérimentés la manière d'accomplir leur tâche. En raison de ses fonctions, [il] doit posséder un fonds d'instruction solide, c'est-à-dire qu'il doit savoir parfaitement lire et compter, et connaître un peu de dessin, de géométrie usuelle et de stéréotomie. Il est tenu de dresser, contrairement avec les agents de l'architecte et de l'ingénieur, les attachements écrits et figurés ; souvent il est appelé à s'entendre avec eux sur les moyens d'exécution. » (Bosc I, p. 495). « C'est à ce grade que finit le compagnonnage. » (Roret 1864, p. 7).

Manège : appareil servant à utiliser la force des animaux pour faire mouvoir des machines, et dans lequel d'ordinaire un axe vertical est mû par des animaux marchant dans un cercle horizontal : faire monter de l'eau par un manège (Littré). « On donne ce nom en général à un treuil vertical mû par un cheval. L'expérience a prouvé que, pour ne pas trop fatiguer le cheval et pour employer sa force d'une manière avantageuse, il faut que la circonférence que le cheval décrit ait environ 36 pieds de diamètre. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 157). « De tous les modes d'appliquer la force motrice des animaux pour faire mouvoir les machines, le plus convenable paraît être celui qu'on appelle machine-manège, ou simplement manège, dont les bras de levier portent au moins 4, 5 et même 6 mètres de long. [...] On ne doit point oublier, dans le calcul des vitesses, que le cheval travaillant ne parcourt qu'un mètre par seconde en exerçant une force de 80 kilogrammes : d'après cela, un cheval d'une force et d'une taille moyenne, attelé à l'extrémité d'un levier de 4 mètres, ne doit faire et ne fait réellement que deux tours et demi [sic] par minute. » (*Dict. techn.*). « Manège à mortier : appareil qui dans les chantiers importants sert à fabriquer le mortier. Il se compose d'une auge circulaire peu profonde, dans laquelle se meuvent deux roues reliées entre elles par un arbre horizontal ; ces roues écrasent et mélangent les matières qui sont successivement ramenées au-dessous des roues par deux râpeaux en fer fixés à l'arbre horizontal. » (Bosc III, p. 119). « Manèges à roues : Des roues, ordinairement au nombre de deux,

roulent dans une auge circulaire et peu profonde, pour écraser et mélanger les matières. Ces appareils d'une grande simplicité donnent, en général, de très bons résultats, et ils doivent être supérieurs pour la fabrication des mortiers durs et compacts [sic] comme, par exemple, ceux qui ne sont faits qu'avec de la chaux ou de la pouzzolane. [...] Voici comment se fait le mortier : on commence par jeter dans le bassin, un mètre cube de chaux en pâte, à laquelle on ajoute un peu d'eau, si cela est nécessaire, puis on met les chevaux en mouvement. Lorsque la chaux est réduite en une bouillie liquide bien homogène, on jette le sable, à la pelle, dans le bassin, sans arrêter le mouvement ; et au bout de vingt à vingt-cinq minutes, le mélange est parfait, et le mortier est employé de suite. On vide le bassin à la pelle, et l'on prépare une nouvelle bassinée ; on peut, avec cette machine, faire douze bassinées de 3 mètres cubes chacune en dix heures de travail effectif, et les agents nécessaires pour ce travail sont : quatre manœuvres, deux chevaux avec leur conducteur, et un maçon, chef d'atelier, pour diriger la fabrication. Ce procédé peut s'appliquer en petit, en mettant à la machine une seule roue de charrette ou de cabriolet, mue par un mauvais cheval ou un âne. » (Roret 1864, p. 73-76).

Marbrerie : « L'une des industries du bâtiment, qui comprend tous les travaux exécutés en marbre ou en pierres dures classées parmi ceux-ci. La marbrerie comprend le débit ou débitage, la taille, le polissage du marbre, l'exécution des cheminées, chambranles de portes, niches, escaliers, salles de bains, les dallages, les pavements, les lambris, les plinthes, etc. Marbrier : ouvrier qui pratique tous les travaux de marbrerie ; ce même terme s'applique aux entrepreneurs qui exécutent ou font exécuter ces mêmes travaux, ainsi qu'à ceux qui vendent les cheminées, tombeaux, monuments funéraires, colonnes, etc. Dans la peinture en décor, on nomme marbrier celui qui peint en marbre, c'est-à-dire qui imite les divers genres ou variétés de marbre. » (Bosc III, p. 143). Voir « [Nettoyage](#) »

Marchandeur : ouvrier qui prend du travail à forfait dans un atelier (Littre). Marchander, convenir de faire un ouvrage quelconque moyennant un prix déterminé (Ramée). « Marchander : c'est, dans les travaux, entreprendre un ouvrage de maçonnerie ou d'autre nature pour un certain prix : les entrepreneurs, et notamment les menuisiers et les serruriers, prennent souvent des marchandeurs pour établir les ouvrages dont ils sont chargés. » (Roret 1864, p. 322). « Marchandage : entreprise à la tâche de travaux sous-traités par un entrepreneur. Le terme n'est plus guère employé aujourd'hui qu'en parlant des travaux de menuiserie. Ce terme est synonyme de travail à la tâche. » (Bosc III, p. 143). Voir « [Menuiserie](#) »

Marne : mélange naturel, en des proportions variables, de calcaire et d'argile, auxquels se trouve presque toujours associé un peu de sable, et qui est propre à amender et à engraisser certaines terres. (Littre). « Terre argileuse mélangée de calcaire et de sable dans des proportions variables. » (Bosc III, p. 146).

Masse : « En matière d'exploitation de carrières, de terrassements, on nomme masse l'ensemble des bancs de pierre, le gros œuvre du terrassement ; descendre une fouille jusqu'à la masse, fonder sur la masse, fouille en pleines masses, sont autant d'expressions usuelles dans l'art de bâtir et qui signifient que toute extraction des terres doit être exécutée sur une étendue et une profondeur relativement considérables, et sans qu'il soit réservé des terres au-dessus du fond de l'excavation. » (Bosc III, p. 165).

Massif : les maçons appellent massif de pierre, un mur qui est entièrement de pierre, sans blocage et sans moellon ; et massif de moellon, celui qui, dans les fondations, fait un corps de maçonnerie sur lequel on fonde (Littre). Corps plein et solide ; on dit un massif de fondement d'un édifice, etc. (Ramée). « Construction

confuse faite à bain de mortier et devant servir de base à une autre plus soignée. On exécute des massifs sous les murs, sous les perrons, sous les clés, etc. On emplit également par des massifs les reins des voûtes de caves. On donne également le nom de massif à toute la limousinerie intérieure ou blocage d'une construction, quand ce blocage y occupe une large place, comme dans une culée de pont par exemple. Toute la solidité des massifs réside dans la qualité et l'abondance du mortier, quand on emploie des matériaux de petite dimension, très irréguliers et posés confusément. [...] On donne aussi ce nom aux petits murs en moellon élevés sous les chéneaux, afin de leur donner une forte pente. » (Bosc III, p. 166).

Mémoire : état de ce qui est dû à un marchand, à un entrepreneur, à un artisan, etc. (Littré). État détaillé où sont désignés la quantité, le prix et le montant d'un travail ou d'une construction entière (Ramée). « On donne ce nom à l'état détaillé de la nature, et des qualités et quantités de marchandises fournies, dont on réclame le paiement. [...] Comme les dépenses doivent être vérifiées et réglées, il est indispensable que chaque article soit convenablement détaillé. Il est reçu assez généralement qu'à moins que le prix du travail ne soit convenu d'avance, les mémoires sont susceptibles d'être réduits d'un cinquième. Aussi les entrepreneurs qui veulent accroître leurs bénéfices au-delà de ce qui leur est légitimement dû font-ils monter leurs mémoires [...]. Voici légitimement ce qu'un honnête entrepreneur doit faire dans la composition de ses mémoires : il évalue chaque objet de dépense à sa juste valeur, savoir, le salaire des hommes de journées, les matériaux fournis, les charrois, etc. il y ajoute un dixième de la somme pour ses bénéfices et l'emploi de ses équipages. En faisant en détail un calcul semblable pour chaque objet de dépense, et le portant en compte de cette manière, il ne demandera que ce qui lui est équitablement dû, et sera certain de ne se voir sujet à aucune réduction. » (*Dict. techn.*). « Les mémoires des travaux sont des pièces de comptabilité qui donnent l'énumération détaillée de tous les travaux, présentée dans un ordre méthodique et par nature de chaque espèce de travaux. [...] Ils doivent porter l'énonciation des mesures, des produits, des quantités ; ils ne doivent jamais contenir un chiffre en argent excepté pour de petites fournitures qu'il est impossible de porter autrement. [...] Les mémoires de travaux importants sont généralement dressés par des métreurs-vérificateurs ; ils sont réglés par les architectes. » (Bosc III, p. 178). Voir « [Attachement](#) », « [Vérificateur](#) »

Menuiserie : « Le menuisier en bâtiment exécute toutes les boiseries qui tiennent aux murs et qui appartiennent aux propriétaires des maisons : portes, croisées, persiennes, jalousies, parquets, planchers, lambris, alcôves, cabinets d'aisance, etc. » (*Dict. techn.*). « Les ouvriers menuisiers se divisent en compagnons et en apprentis ; parmi les premiers, on distingue plusieurs catégories suivant le talent ou le genre particulier de travail auquel ils se livrent ; c'est ainsi que les travaux de parquetage sont exécutés par des ouvriers spéciaux nommés parqueteurs. Le maître compagnon, ou le commis dirigeant l'atelier, se nomme correcte, et le tâcheron marchandeur. » (Bosc III, p. 181).

Métré : « Mesurer les diverses parties d'une construction, en faire la description d'une manière générale et détaillée, classer les différents travaux d'après la nature et la valeur de chacun d'eux, en faire les calculs en les réduisant au mètre superficiel carré ou cubique, tel est le travail du métré, lequel est fait par l'entrepreneur et pour son compte ou par un métreur spécial. Les métrés pour l'établissement d'attachements ou pour la vérification des mémoires sont établis contradictoirement entre l'architecte et l'entrepreneur, et plus ordinairement entre le conducteur des travaux de l'architecte et le commis de l'entrepreneur. On nomme travail au métré, par opposition à travail à forfait, les travaux qui après leur exécution seront vérifiés et réglés d'après leur métrage. » (Bosc III, p. 186).

Meulière : nom donné à des moellons de roches rudes et remplis de trous superficiels, dont on se sert pour la maçonnerie des pièces d'eau, et pour bien d'autres maçonneries qu'on veut faire très solides (Littré). Pierre calcaire siliceuse avec ou sans coquilles ; sert à construire les citernes, les fosses d'aisance, les égouts, les soubassements de bâtiments divers ; principalement en usage à Paris et dans ses environs (Ramée). « La pierre meulière, dont on se sert à Paris en guise de moellon brut, est de nature siliceuse, et pour ainsi dire, criblée de trous plus ou moins grands ; [...] employée avec du bon mortier, elle forme une maçonnerie très solide et nullement désagréable à la vue, surtout quand les parements [*sic*] sont encadrés de pierres de taille. » (Borgnis p. 40). « Cette pierre est un composé de concrétions quartzieuses, dont le tissu est criblé de trous. [...] La meulière que l'on emploie à Paris vient des environs de Corbeil et de Châtillon ; les carrières de Villeneuve-Saint-Georges et de Montgeron en fournissent également qui ont les qualités désirables. Il arrive aussi à Paris des meulières tendres des environs de Versailles et de Buch [*sic*], ainsi que de Brunoy. Comme elles fournissent des parements d'une belle régularité, on les emploie souvent en remplacement de la pierre de taille. [...] Les moellons de meulière donnent la meilleure des maçonneries. Cela est dû à ce que le mortier s'y attache fortement en s'insinuant dans toutes les cavités, et que la meulière résiste sans aucune altération à toutes les influences atmosphériques » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 680-681). « Quant aux fosses d'aisance, l'emploi de la meulière pour l'établissement des murs est obligatoire. » (Château p. 195). « La meulière que l'on emploie à Paris pour les constructions de bassins, fosses d'aisance, et enfin pour toutes constructions sujettes à l'humidité, arrive par bateau et vient des bords de la Seine, depuis Fontainebleau, Melun, Corbeil ; on en tire aussi de Meudon, ainsi que de Bicêtre, des environs de Versailles, et même des environs de Rambouillet [...]. Elle est amenée par des voitures. [...] Celle qui se transporte par eau est déposée sur les ports de la Râpée ou de la Gare. » (Mignard I, p. 171). « On fait maintenant un grand usage de meulière à Paris pour les grandes constructions hydrauliques, les égouts, etc. Les parements des fortifications en sont formés. Son emploi est obligatoire pour les murs des fosses d'aisance. » (Roret 1864, p. 43).

Minium : nom vulgaire du deutoxyde de plomb, qui est rouge ; par extension, nom d'une couleur à l'huile faite avec le minium, et qui sert à donner une première couche au fer pour le préserver de la rouille (Littré). « On donne vulgairement ce nom au deutoxyde de plomb calciné. Cette matière fournit une poudre d'un beau rouge vif orangé qu'on emploie pour imprimer les fers et les bois qui doivent occuper des emplacements humides. » (Bosc III, p. 216). « Le minium ou mine rouge est l'oxyde de rouge de plomb ; il est le résultat du troisième degré d'oxydation. [...] Le minium est la plus pesante de toutes les matières colorantes ; il est, dans son premier état, d'un rouge clair et très vif, mais il pâlit après avoir été broyé, surtout à l'eau. On peut l'employer à la colle ou à l'huile mais, à la colle, il perd tout son éclat, au lieu qu'à l'huile il en conserve une partie. On le mêle ordinairement avec le vermillon, ce qui lui donne aussi de la vivacité. » (Mignard I, p. 493). « Pigment fabriqué par oxydation du plomb fondu » (Ginouvès I, p. 78).

Modèle : (terme de sculpture, d'architecture et de plusieurs autres arts) représentation, en terre ou en une autre matière, d'un ouvrage à exécuter (Littré). Essai en relief exécuté en cire, en terre ou en plâtre, pour se rendre compte de l'effet de l'attitude et de la correction d'une figure ou d'un bas-relief quelconques ; modèle de bâtiment : représentation en petit, selon des proportions, de tout l'ensemble et des détails d'un bâtiment ; on en fait de terre ou de plâtre pour les pièces de trait, ou pièces spéciales, comme claveaux, nervures, clefs de voûte, etc., et de bois et cartons colorés pour la charpente et autres détails (Ramée). « Est un original qu'on se propose d'imiter ou de copier. C'est, en architecture, la représentation en relief d'un bâtiment, ou de quelques parties d'un bâtiment, qu'on fait en petit pour connaître son effet en grand, on le fait ordinairement en plâtre, en bois ou en carton ; les modèles sont plus intelligibles que les dessins, pour les personnes qui n'ont pas l'habitude des profils et des coupes. » (Roret 1864, p. 324). « Nom qu'on donne à l'exécution en relief, mais sur une échelle réduite (généralement 1 centimètre par mètre) d'un monument ou d'une portion de

monument, projeté ou exécuté, pour en faire saisir plus facilement l'ensemble. [...] Pour les membres et les grandes lignes d'architecture, les chapiteaux de colonnes ou de pilastres, les chambranles ornés, les frontons décorés de sculptures, enfin pour tous les ouvrages ayant une certaine importance et sur l'effet desquels on veut compter, on exécute ses modèles à une grande échelle et souvent grandeur d'exécution. On les pose à la place définitive qu'ils doivent occuper, et on se rend ainsi compte de l'effet que ces motifs produiront, une fois exécutés. Les serruriers, les bronziers, les menuisiers font aussi des modèles pour des travaux exceptionnels. » (Bosc III, p. 228). Voir « [Fonderie](#) »

Moellon : pierre blanche, assez tendre, qui se tire des carrières en moindres morceaux que les pierres de taille, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier (Littré). Pierre qui sert à bâtir toutes sortes de murs comme murs de face, murs de refend, murs de clôture, etc. (Ramée). « Pierre propre à bâtir, qui se tire des carrières à pierre, en morceaux de petites dimensions ; il y en a de dur et de tendre ; le moellon dur dont on se sert à Paris, vient des carrières d'Arcueil, de Châtillon, de Bagneux, etc. On l'emploie dans les fondations et aux murs en élévation et de clôtures, et pour le garnissage des murs en pierre. » (Roret 1864, p. 324). « Les moellons sont des petits blocs qui proviennent, soit d'un banc peu épais, soit de la taille des gros blocs. Avant de les employer, il faut les ébousiner ; et lorsqu'on les met en oeuvre, il faut avoir soin de les poser sur leur lit. Les moellons seront d'autant meilleurs, qu'ils auront été bien équarris et bien gisans. » (Borgnis p. 36). « On distingue, quant à leur nature trois espèces principales de moellons : les moellons de roche, que l'on emploie pour des murs et des massifs qui doivent avoir une très grande résistance ; les moellons de banc-franc, qui servent à élever les murs de clôture et ceux des bâtiments en élévation, à cause de la légèreté qu'ils acquièrent en séchant ; les moellons tendres, avec lesquels on peut faire à peu de frais des parements parfaitement dressés, à cause de la facilité avec laquelle on les taille. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 745). « Les moellons de forme régulière ont une largeur à peu près du double de leur hauteur, qui est de 0m10 à 0m25, et en longueur d'environ triple de cette hauteur » (Château p. 157-158). « On désigne sous le nom de moellon la pierre de petit échantillon qui sert ordinairement à la construction de l'intérieur des maçonneries. On l'emploie également quelquefois pour les parements des murs qui présentent peu d'importance sous le rapport de l'architecture. [...] Le moellon provient des carrières d'où l'on tire la pierre de taille. On le prend dans les bancs qui ont peu d'épaisseur. Les principales qualités du moellon sont d'être dur, bien gisant et de résister à la gelée. » (Sganzin p. 13). « Le moellon se tire des mêmes carrières où se trouve la pierre de taille, aux environs de Paris ; il provient des bancs supérieurs ou intermédiaires qui n'ont point encore acquis toute la pétrification nécessaire pour être propres à la taille. [...] Le moellon se livre maintenant au mètre cube, ou à la charretée, mais de préférence au mètre. » (Mignard I, p. 171). « Bloc de pierre calcaire, brut, équarri ou taillé, utilisé pour la construction des murs ; sa masse est telle qu'il peut être manipulé à la main. » (BTP 2006). Voir « [Fondations](#) », « [Garni](#) ».

Moie, moye : nom que l'on donne au tendre d'une pierre dure, c'est-à-dire à la partie de la pierre par laquelle elle suit son lit de carrière, et qui la fait déliter (Littré). Moye, couche de pierre tendre qui se rencontre dans les délits et joints des bancs de carrières (Ramée). « On appelle moies les cavités qui se trouvent dans les pierres et qui sont remplies d'une substance moins dure. » (Borgnis p. 35). « Une pierre est dite moyée lorsque la texture n'est pas uniforme et qu'elle contient des fils ou moyes ou des trous remplis de matières terreuses. Lorsque les moyes ne sont pas trop profondes, la taille les fait disparaître ; dans le cas où celle-ci ne peut faire entièrement disparaître les fils, les pierres ne peuvent s'employer que comme libages, et elles doivent être complètement rejetées lorsqu'il n'y a pas lieu de pouvoir le mettre en oeuvre de cette manière. » (Claudel p. 114). « C'est dans une pierre dure une partie ou filet tendre, dans le sens de son lit de carrière, et qui la fait déliter. Les pierres où il se trouve des moies, doivent être mises au rebut, parce qu'elles ne résistent point aux intempéries d'une saison rigoureuse. » (Roret 1864, p. 325).

Montage des matériaux : « [Le montage des pierres se fait] par un moyen semblable à celui dont on se sert pour le bardage, c'est-à-dire le plus ordinairement par l'emploi d'une chèvre au lieu d'un singe ou treuil à roue, équipage servi par cinq hommes seulement, dont un est occupé à brayer la pierre, un autre à la recevoir, un troisième à surveiller son ascension, et les deux autres occupés à la chèvre ou à l'abattage des leviers qui servent à monter la pierre et à en faire le bardage sur l'échafaud. [...] D'après un grand nombre d'expériences, nous avons trouvé qu'un atelier composé de cinq hommes montant à chaque voyage environ un quart de mètre cube de pierre, employaient chacun, terme moyen, savoir : à lier ou louver la pierre, 15 minutes ; à la recevoir sur le tas, la délier, descendre le câble et barder cette pierre au rouleau, 12 minutes ; la monter à la chèvre à 2 mètres d'élévation, 4 minutes ; en tout, pour chacun des voyages à cette hauteur, 31 minutes. » (Mignard I, p. 177-178). « On monte la brique, le plâtre, les moellons, en un mot tous les petits matériaux, à l'aide d'un bourriquet qui s'élève au milieu de tours en bois, ou sapines, qui sont de plusieurs sortes. » (Bosc III, p. 238). Voir « [Sapine](#) »

Mortier : sable et chaux mélangés dont on se sert pour lier les pierres d'un mur (Littre). Composition et mélange de chaux, de sable et d'eau, employée dans la construction de pierre, pour lier les matériaux entre eux ; dans beaucoup de pays, c'est un nom général employé pour désigner toute espèce de liaison liquide dont il est fait usage dans la construction de la pierre de taille, ou du garni de l'intérieur des murs (Ramée). « Les mortiers doivent être considérés comme des pierres factices ; car ils peuvent acquérir la dureté et la ténacité des pierres, et ils ont la propriété de contribuer à la formation de blocs continus d'une grandeur et d'une forme quelconques, en réunissant intimement un grand nombre de petites masses. On donne généralement le nom de mortier à un mélange de chaux avec diverses substances siliceuses ou argileuses, telles que le sable, la brique pilée, les pouzzolanes naturelles ou artificielles, etc. » (Borgnis p. 49). « La nature des mortiers varie suivant les localités et la destination de la construction ; ceux que l'on emploie le plus ordinairement sont de terre, de plâtre, de chaux, de ciment ou de pouzzolane, principes essentiels que l'on amène à l'état de pâte à l'aide de l'eau, et auxquels, excepté le plâtre, on mélange ordinairement du sable. » (Château p. 311). « Les mortiers à l'air [...] sont susceptibles de s'écailler par la gelée, s'ils ne sont pas complètement durcis et séchés avant l'hiver. » (Sganzin p. 44). « Tout le mortier sera composé d'un tiers de bonne chaux de Melun, Champigny ou même des environs de Paris, tels que Vaugirard, la Gare ou autres lieux ; et les deux autres tiers, de sable de rivière ou de terrain bien graveleux et non terreux, c'est-à-dire pur et sans mélange de terre. » (Mignard II, p. 227). Voir « [Ciment](#) »

Moufle : système de poulies assemblées dans une même chape et sur des axes particuliers, au moyen duquel on parvient à vaincre facilement de très fortes résistances (Littre). Réunion de plusieurs poulies, au moyen de laquelle on multiplie la force mouvante (Ramée). « Les moufles, proprement dits, sont des caisses ou chapes dans lesquelles sont placées les poulies ; un moufle peut contenir depuis une jusqu'à six poulies. [...] Deux moufles réunis par un câble qui passe et repasse sur les poulies composent un palan. » (Borgnis p. 373). « Assemblage de poulies enchâssées et retenues par un boulon dans une main de bois, de fer ou de bronze, appelée chape ou écharpe. Les moufles sont des machines servant à élever de lourds fardeaux. [...] Une corde est enroulée sur toutes les poulies des moufles ; elle va d'une poulie du haut ou du premier système à une poulie du bas ou du deuxième système. Une des extrémités de la corde est fixée dans le bas de la chape du système supérieur, tandis que l'autre est libre ; c'est par celle-ci qu'on exerce un tirage sur la corde. La chape inférieure porte un fort crochet auquel on attache le fardeau à soulever. La force de traction exercée à l'extrémité de la corde tirée est multipliée par le moufle, proportionnellement à deux fois le nombre de poulies composant le système inférieur. » (Bosc III, p. 266).

Moulage : moule, modèle en creux de ce que l'on veut imiter en sculpture, soit en plâtre, soit en métal ; modèle découpé dans de la tôle ou du bois, pour représenter les moulures qui doivent être représentés (Ramée). « Opération de métallurgie. Il y a deux sortes de moulage, le moulage en terre et le moulage en sable. Le moulage en terre exige la confection d'autant de moules qu'il y a d'objets à couler, au lieu que pour le moulage en sable, un seul modèle ou moule sert à la fonte d'une infinité d'objets identiques. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 176). « Dans l'industrie de la fonte et du bronze, on se sert de moules de terre, qui reçoivent ces métaux liquides au sortir des fourneaux. Pour empêcher l'adhérence des métaux à leurs moules, on saupoudre ceux-ci avec de la poussière de charbon extrêmement fine, quelquefois même on emploie de la fécule de pomme de terre, qui présente moins de danger pour la santé des ouvriers. » (Bosc III, p. 267). Voir « [Stuc](#) »

Moulure : nom donné à toutes les parties éminentes de sculpture, qui ne servent que pour l'ornement ; ornement analogue des ouvrages de menuiserie et autres semblables. (Littré). Saillies plus ou moins proéminentes, de différentes formes, placées dans les profils des architraves, des archivoltas, des corniches, des entablements, des tailloirs, des chapiteaux, des bases et autres détails d'architecture (Ramée). « La taille des parements de moulures se fait ordinairement sur le tas pour la pierre tendre ; il en est de même pour les pierres dures lorsque les profils renferment des moulures de petites dimensions : on exécute seulement sur le chantier des tailles d'épannelage, qui consistent à préparer la masse dans laquelle on doit faire les moulures. » (Château p. 128). « Partie profilée obtenue par déplacement d'une génératrice le long d'une courbe : la génératrice (section ou profil) est souvent un outil (fer pour le bois, gabarit pour le plâtre), la courbe est souvent une droite (moulure rectiligne), parfois une courbe (moulure chantournée). Les moulures ont une fonction décorative ou utilitaire : larmier, bandeau délimitant différentes matières, arrondi évitant les arêtes vives, etc. » (BTP 2006). Voir « [Corniche](#) », « [Épannelage](#) », « [Tas \(sur le\)](#) »

Naissance : (constr.) l'endroit où commence à paraître une voûte, une poutre, un corbeau, etc. ; synonyme de pierre d'attente ou harpe ; (maçon.) bande d'enduit ou de plâtre faite en raccordement (Littré). Commencement ou partie inférieure d'un berceau de voûte : première assise horizontale de pierres d'une voûte, à son pied (Ramée). « Point de départ d'un arc, d'une voûte, d'un enduit, d'une colonne, etc. [...] Les naissances d'arc ou de voûtes sont aussi désignées sous le nom de retombées et celles d'enduits sous celui de nus. [...] Enfin la naissance de colonne est la partie de cette colonne qui joint le petit membre carré en forme de listel portant sur la base de la colonne. » (Bosc III, p. 281). « Plan horizontal séparant l'arc des éléments sur lesquels il repose » (Ginouvs II, p. 141).

Nettoyage : « En marbrerie, le nettoyage des marbres se fait par un lavage à l'eau tiède, puis on passe le bouchon de liège avec de la cire pour lustrer le marbre. » (Bosc III, p. 286).

Nivellement : (archit.) opération par laquelle on cherche ou bien l'on établit une ligne horizontale sur le terrain, soit pour y asseoir des constructions, soit pour en faire dériver des pentes ou plans inclinés (Littré). Opération faite avec le secours d'un niveau pour se rendre compte de la hauteur d'un objet par rapport à un autre, par le moyen de lignes supposées ou tracées parallèles à l'horizon, à la faveur de stations intermédiaires et suivant les sinuosités du sol ou du terrain (Ramée). « La connaissance des principaux détails de cette opération est indispensable aux chefs de chantier et même aux ouvriers, surtout pour les travaux publics, où presque toutes les hauteurs cotées sur les plans d'exécution sont ordinairement indiquées par leur distance en

contre-bas [sic] d'un plan fictif horizontal, [ou] plan de comparaison. Il existe plusieurs modes de tracer ce plan fictif ; ils sont spécifiés dans tous les traités élémentaires d'arpentage et de nivellement. » (Bosc III, p. 289-290). « La permission délivrée par l'administration fait connaître l'alignement et le nivellement qu'on est tenu de suivre et prescrit les mesures de voirie auxquelles on est tenu de se conformer. » (*ibid.*, p. 462). Voir « [Alignement](#) »

Noir animal : ou charbon animal, charbon d'os obtenu comme le noir d'ivoire ; il est inusité dans la peinture commune et pour décolorer les solutions sucrées et autres (Littré). « Les noirs d'os, d'ivoire, dénommés aussi noir animal, proviennent de la calcination en vase clos, mais incomplète, d'os, d'ivoire, etc. On nomme ces noirs indifféremment, noirs de Cassel, de Cologne, d'Agen, etc., suivant les pays dans lesquels ils sont fabriqués. » (Bosc III, p. 293).

Ornemaniste : « Artiste sculpteur décorateur qui étudie et exécute l'ornementation destinée à décorer les monuments de l'architecture. L'ornemaniste fait les sculptures intérieures et extérieures des monuments et fabrique, à l'aide de mastic et de carton-pâte, des ornements courants nommés pâtisseries, qu'on applique après coup sur des plafonds, des corniches, des trumeaux, etc. » (Bosc III, p. 293).

Ove : (architecture, orfèvrerie, etc.) ornement taillé en forme d'œuf (Littré). Moulure de l'architecture antique dont la coupe est un quart de rond ; se dit aussi des ornements taillés sur l'ove (Ramée). « Moulure convexe formée par un quart de cercle et qu'à cause de cela on nomme aussi quart de rond. » (Bosc III, p. 356).

Paiement : « Le paiement des travaux de construction exécutés pour le compte des grandes administrations publiques ou privées s'effectue de diverses manières, mais en général on donne à l'entrepreneur des à-comptes [sic] mensuels ou trimestriels sur états de situation dressés par l'architecte. De ces états de situation on ne paie que les sept dixièmes, l'excédant étant reporté sur le paiement pour solde, que les administrations détiennent un laps de temps plus ou moins long, car c'est un fonds de réserve affecté pour ainsi dire à la garantie de la bonne exécution des travaux. Ce dernier paiement pour solde ne s'effectue qu'après la vérification, le règlement et la révision des mémoires, opérations auxquelles on ne procède qu'après la réception définitive des travaux. » (Bosc III, p. 359).

Paille : « Il arrive parfois que des pierres de très bonne qualité se fendent et éclatent par un très grand froid, et une grande partie des calcaires ont ce défaut lorsqu'elles sont extraites aux approches de l'hiver ou pendant cette saison, tandis que si, au contraire, elles sont tirées pendant la belle saison, elles ont le temps de jeter leur eau de carrière et elles résistent parfaitement aux fortes gelées. C'est dans le but de parer aux inconvénients de l'eau de carrière que l'on a soin, dans les chantiers de construction, de couvrir les pierres, en hiver, avec de la paille et des recoupes. Sans cette précaution, la gelée les ferait éclater. » (Château p. 113). « Les maçonneries non achevées à l'entrée de l'hiver seront recouvertes d'une couche de paille, maintenue par des gazons ou même, au besoin, par des paillassons. Lors de la reprise du travail après l'hiver, toutes les parties détériorées par la gelée ou d'autres causes seront démolies et refaites aux frais de l'entrepreneur. » (Demagnet p. 528). « On utilise la paille pour garantir contre les effets de la gelée les constructions en cours d'exécution et même les matériaux apportés à pied d'œuvre comme approvisionnements. » (Bosc III, p. 360).

Panne : pièce de bois posée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons (Littré). Pièce de charpente placée horizontalement sur les arbalétriers pour supporter les chevrons (Ramée). « Pièces qui entrent dans la composition d'une ferme : [...] leur distance varie de 2 mètres à 2 m 30. » (Caudel, *Tables*, 1857, p. 776). « Dans les combles en fer, les pannes sont arrêtées dans les arbalétriers au moyen d'équerres en fer. » (Bosc III, p. 394). « Poutre de charpente (généralement en bois ou en métal) placée horizontalement et supportant les chevrons ou des plaques de couverture » (BTP 2006). Voir « [Comble](#) »

Pantin (chaux de) : « Les plâtres employés à Paris sont tirés des carrières de Montmartre, Pantin, Ménilmontant, Belleville, Charonne et Montreuil. Celui de Pantin est le plus estimé. » (Caudel, *Tables*, 1857, p. 694). « La pierre des carrières de Pantin et de Charonne est reconnue pour avoir une qualité supérieure aux autres, en ce que le plâtre qui en provient est plus gras et s'étend mieux. » (Mignard I, p. 154).

Papier : « Les papiers employés par les architectes pour exécuter des dessins sont de diverse sortes ; on distingue : le papier bulle, qui est gris rose ou saumon ; il sert à faire les études et les tracés et détails grandeur d'exécution ; on l'emploie aussi pour faire des rendus, surtout quand ces derniers sont faits avec de légères teintes de couleur ou d'encre de Chine, ou bien à l'aide du tire-lignes ou de la plume ; le papier à claquer, qu'on nomme aussi papier végétal ou dioptique ; ce dernier sert à faire de nouvelles études sur des dessins exécutés sur des papiers forts ; il sert également à faire des calques, c'est-à-dire à fournir une ou plusieurs expéditions d'un dessin ; [...] on peut également exécuter des teintes et des lavis sur les papiers à calquer ; papiers blancs, il en existe de plusieurs sortes, mais les deux qualités les plus usuelles sont le papier Canson ou papier français et le papier Whatmann ou papier anglais [...]. Les divers papiers dont nous venons de parler se trouvent dans le commerce en feuilles ou au rouleau. » (Bosc III, p. 400).

Parement : côté d'une pierre qui doit paraître en-dehors du mur (Littré). Face principale d'un mur, d'une pierre, d'une douelle, etc. (Ramée). « Face apparente d'une pierre. » (Caudel, *Tables*, 1857, p. 739). « Surface apparente, visible, c'est-à-dire extérieure, de toutes les matières employées dans la construction. La pierre, la brique, le bois ouvré, ont pour parement la face formant revêtement. Plus spécialement, en maçonnerie, on applique ce terme à la face apparente d'une pierre, d'un mur, dans un ouvrage quelconque. » (Bosc III, p. 430).

Parmain, parmin (pierre de) : sorte de pierre tendre dont le grain est très fin (Littré). « On fait usage à Paris d'une pierre tendre appelée parmin, que l'on extrait de l'Isle-Adam, et qui est un peu plus tendre mais d'un grain plus fin que le saint-leu. » (Caudel, *Tables*, 1857, p. 679). « Pierre calcaire fort tendre, à grain moyennement fin, qu'on extrait de l'Isle-Adam [*sic*] pour les constructions de Paris à hauteur du banc de cette pierre mesure environ 0m65 ; son poids spécifique varie suivant sa variété de 1 875 à 1 878 kilogrammes le mètre cube. » (Bosc III, p. 431). Voir aussi le tableau d'utilisation des pierres de taille donné par Borgnis (p. 359). Voir « [L'Isle-Adam \(carrières de\)](#) », « [Pierre](#) »

Parquet : « Assemblage de petites pièces de bois, qu'on fixe sur des lambourdes pour former un plancher. [...] Parquets à la Gourguechon : on nomme ainsi un genre de parquet particulier qu'on pose dans les rez-de-chaussée et dans les endroits humides. Ce genre de parquet est fort solide et non seulement n'a pas à redouter l'humidité, mais encore empêche celle-ci d'arriver par le sol ou les voûtes de caves, parce que les lambourdes sont scellées sur bitume. » (Bosc III, p. 431 et 434). Voir « [Plancher](#) »

Parqueteur : voir « [Menuiserie](#) »

Pâté : masse de plâtre à laquelle on donne une forme convexe, et qui sert à construire une voûte sphérique ou toute autre construction curviligne (Littré). « Les pâtés ou formes, sur lesquels on construit les voûtes quand on ne veut pas faire usage de cintres en charpente, se font ordinairement en moellonnailles posées à sec, que l'on recouvre d'un mortier de terre ou d'un enduit de gros plâtre ; mais on ne doit faire usage de pâtés que pour des voûtes d'une ouverture moyenne. [...] On améliore sensiblement l'emploi du pâté en terre en interposant entre celui-ci et la voûte des couchis en madriers qui remédient en partie à la compression inégale des pâtés par suite du poids qu'ils ont à supporter. » (Bosc III, p. 436-437).

Patère : « Petit vaisseau de forme circulaire, assez plat, ressemblant à ce que nous nommons aujourd'hui soucoupe. » (Bosc III, p. 438).

Pavé : « Se dit non seulement de l'aire d'un chemin ou d'un plancher couvert de pierre et de carreau, mais encore de la matière qui sert à le couvrir, telle que la brique, le grès, le marbre, le moellon, la pierre. [...] Un pavé de grès est celui qui est fait de quartiers de grès de 22 à 25 centimètres de grosseur en tout sens, comme celui des rues et des routes. Le pavé refendu est celui qui provient de la fente du pavé de route, en deux ou trois parties, n'ayant plus alors que 8 à 11 centimètres d'épaisseur ; c'est celui dont on se sert pour paver les cours, les écuries, les cuisines, etc. [...] On appelle pavé de marbre celui qui est composé de différents marbres taillés en compartiments ou en mosaïque. » (Roret 1864, p. 333-334). « Ce terme sert à désigner tous les matériaux pouvant servir à exécuter un pavage ; il est aussi employé à tort comme synonyme de pavage et de pavement, mais on désigne plus spécialement sous ce terme les blocs de grès, porphyre, de forme cubique et de proportions variables, employés pour le pavage des rues, des cours et des places. [...] Une ordonnance de police, en date du 8 août 1829, règle par les articles 25 à 37 l'entretien du pavé de Paris. [...] On exécute des pavages à l'extérieur des édifices et des pavements à l'intérieur. Ceux-ci se composent de belles dalles de pierre ou de marbre, de marqueteries, de mosaïques, et sont susceptibles de recevoir des dessins de tous genres et de produire par la variété des couleurs des effets décoratifs tout différents et appropriés au milieu qu'ils doivent orner. [...] Ce sont ordinairement les marbriers et les mosaïstes qui exécutent les beaux pavements. » (Bosc III, p. 441 et 443). Voir « [Plancher en fer](#) »

Peintre : « Le peintre d'impression est celui qui fait lui-même toutes les teintes unies destinées à couvrir les murs, les plafonds, les menuiseries et les boiseries quelconques, et aujourd'hui les gros fers, tels que solives, poitrails, chevrons, lanternes, limons d'escaliers, vérandas, serres, grilles, rampes, etc. ; [...] le peintre de décor est celui qui, les impressions et les apprêts terminés, imite la pierre, le marbre, le granit, fait les faux bois ; parmi les peintres en décor, nous devons ranger le fileur, c'est-à-dire celui qui ne fait que les filets et qui imite avec son pinceau les moulures, sur les enduits, la pierre, le bois, etc. Le peintre de lettres fait toutes les inscriptions dans les escaliers, dans les administrations ; il peint aussi les lettres des enseignes de boutiques et de magasins. » (Bosc III, p. 445).

Peser : « Dans les chantiers de construction on pèse le plomb, les fers, le zinc, etc. ; on emploie à cet effet des balances et des bascules. Avant de procéder à un pesage, on doit vérifier les poids et les balances, tarer les plateaux et s'assurer s'ils sont bien suspendus. Le pesage d'une forte quantité de matériaux ou d'ouvrages se

fait par fractions de 10, 20, 50 ou 100 kilogrammes, suivant le cas ou la force de la bascule. L'agent préposé au pesage et à la réception des matériaux doit exiger de l'entrepreneur ou fournisseur qu'il soit pourvu de toutes les fractions de poids pour éviter de rabattre, ce qui est une source d'erreurs. Les jeunes inspecteurs des travaux ne tiennent pas généralement assez de compte de l'observation que nous mentionnons ici. » (Bosc III, p. 489).

Pierre : « Il y a deux qualités principales de pierres, savoir : la pierre dure pouvant supporter de grands fardeaux et résister à l'influence de l'atmosphère, et la pierre tendre qui sert aux ouvrages secondaires et à la sculpture. Relativement à son grain et à ses qualités, la pierre prend différentes dénominations ; ainsi, dans les pierres dures, on distingue la pierre franche d'une médiocre dureté, d'un grain égal et fin. La pierre de roche, plus dure que celle-ci, est d'une très bonne qualité, dans laquelle il se rencontre de petites coquilles ; telles sont celles que l'on tire des carrières des environs de Paris. Le liais, très fine et compacte, est de plusieurs degrés de dureté, etc. Parmi les pierres tendres, les environs de la capitale fournissent le vergelé, le saint-leu, le conflans, la lambourde, le parmin, etc. » (Roret 1864, p. 334). « On distingue aisément les pierres dures d'avec les tendres, en ce que les premières ne peuvent se débiter qu'au moyen de la scie à l'eau et au grès : telles sont à Paris la pierre de liais et le cliquart [...]. Les pierres tendres se débitent à la scie à dents : le conflans, le saint-leu à Paris [...] sont de ce genre. » (Borgnis p. 13). « L'une des qualités des matériaux de construction est leur résistance à l'écrasement. M. Rondelet a éprouvé deux cents espèces de pierres, dont il avait fait tailler des cubes de 25 centimètres de base, et il est résulté de ses nombreuses expériences, que ce sont les pierres les plus compactes, dont le grain est le plus fin et dont la couleur est la plus foncée, qui résistent le plus, abstraction de leur pesanteur spécifique. Ainsi, parmi les pierres calcaires il a trouvé que :

[...] Le beau liais de Paris [supporte] 11 113 kil[ogrammes]

[...] La pierre de l'Isle-Adam [supporte] 4 022 kil[ogrammes]

La lambourde de Gentilly [supporte] 1 612 kil[ogrammes].

Voici maintenant le résultat d'autres épreuves sur les forces portantes instantanées des matériaux par centimètre de section.

[...] Roche de Châtillon, près Paris, dure et un peu coquilleuse [supporte] 790 kil[ogrammes]

Liais de Bagneux, près Paris, très dur, à grain fin [supporte] 440 kil[ogrammes]

Roche douce de Bagneux [supporte] 130 kil[ogrammes]

[...] Pierre tendre (lambourde et vergelé) employée à Paris, résistant à l'eau [supporte] 60 kil[ogrammes]. (Roret 1864, p. 23-24). « Le département de Seine-et-Oise offre [...] un grand nombre d'espèces de calcaires, parmi lesquelles on distingue [...] celles de Conflans, au confluent de la Seine et de l'Oise, très blanches et très fines, qui ont fourni les deux blocs pesant chacun 53 milliers avant leur taille, et qui forment les angles du fronton du Panthéon, ces deux blocs, extraits du banc royal au-dessus duquel est un premier banc qui fournit une pierre un peu moins fine de grain et moins dure, dont les chapiteaux du même édifice sont formés ; [...] le liais de l'Isle-Adam [*sic*] près Pontoise, fin et blanc, et ayant jusqu'à 60 centimètres de banc ; enfin la roche de Saint-Non, près Versailles, dont le banc a 50 centimètres. Le département de l'Oise possède le beau liais de Senlis, de 30 à 40 centimètres de banc, plus le vergelé et le saint-leu, extrait des carrières du village de Saint-Leu, sur les bords de la rivière d'Oise : le vergelé est tendre et d'un gros grain, le saint-leu proprement dit est plus dur et de meilleure qualité : on emploie ces deux espèces de pierre à Paris. » (Roret 1864, p. 36-37). Voir aussi « [Bagneux \(pierre de\)](#) », « [Châtillon \(pierre de\)](#) », « [Liais](#) », « [L'Isle-Adam \(carrières de\)](#) », « [Roche](#) », « [Saint-leu](#) », « [Vergelé](#) ».

Pigeonnage : (constr.) façon d'employer le plâtre, avec la main ou la truelle, sans avoir besoin de le jeter ni de le plaquer (Littré). « Plâtre pigeonné, plâtre employé de la manière suivante : le maçon ayant du plâtre gâché dans son auge, en prend sur sa truelle une quantité suffisante pour en faire un morceau gros comme environ une brique ; il met ce plâtre dans sa main pour le faire prendre plus tôt ; lorsqu'il a quelque consistance, il l'aplatit avec sa truelle, le réduit à 0m07 d'épaisseur et le pose de champ ; ce morceau de plâtre se nomme pigeon. Le maçon en fait ensuite un autre qu'il pose à côté du précédent, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait rempli son espace : lorsqu'il a fait son premier rang, il en met un autre au-dessus, en observant que le milieu des pigeons qu'il emploie pose sur les joints des pigeons au-dessous, ce qui s'appelle liaisonner les pigeons, et ainsi de suite jusqu'au bout de l'ouvrage. » (Mignard II, p. 166). « Espèce de languette faite en plâtre pur, à la main et sur place, qui forme les coffres de cheminées, les hottes de fourneaux, etc. Les pigeonnages mesurent de 0m06 à 0m08 d'épaisseur. » (Bosc III, p. 499). « Pigeonner : c'est élever des tuyaux de cheminée en languettes de plâtre de 8 centimètres d'épaisseur. » (Roret 1864, p. 336).

Pilastre : colonne carrée, qui a les mêmes proportions et les mêmes ornements que les colonnes d'architecture, et qui est ordinairement engagée dans un mur (Littré). Support, pilier carré dans son plan, auquel on donne en hauteur les mêmes proportions qu'aux différents ordres dont il dépend (Ramée). « Avant-corps, sorte de colonne plate, toujours peu saillante sur le mur ou le pied-droit sur lesquels il est adossé. » (Bosc III, p. 500). « Il est souvent engagé dans les murs, n'ayant de saillie que le quart ou le sixième de son épaisseur ; quelquefois cependant il est isolé ; il a ordinairement autant de largeur par le haut que par le bas ; quelquefois aussi le fût en est diminué comme celui des colonnes. » (Roret 1864, p. 336). Voir « [Chaîner](#) »

Pile : « Ce terme est synonyme de pilier ; mais il est surtout employé pour désigner les massifs de maçonnerie qui servent de support aux voûtes des ponts en fer ou en pierre [...]. On nomme piles les massifs en béton, de forme carrée, rectangulaire ou circulaire, qu'on coule dans des puits et qui servent à asseoir et supporter les fondations d'une construction dans de mauvais sols. » (Bosc III, p. 502).

Plan : « Dessin représentant un bâtiment, supposé coupé horizontalement. Pour rendre les plans intelligibles, toutes les parties solides sont lavées ou pochées, les portions existantes, à l'encre de Chine ; les parties neuves à construire, au carmin ou au vermillon ; et enfin, les parties à supprimer, en gomme gutte : ces couleurs conventionnelles mettent l'entrepreneur qui doit exécuter, à même de juger quels travaux il a à faire. Enfin, le lavis des plans se fait de teintes plus foncées pour les constructions plus élevées. » (Roret 1864, p. 336). Voir « [Signes et teintes conventionnels](#) ».

Plancher : assemblage horizontal de solives recouvertes de planches, formant la séparation entre les étages d'une maison (Littré). Partie basse horizontale d'une salle, d'une pièce, d'une chambre ; plancher ourdi [*sic*], formé de soliveaux, avec des planches posées de l'un à l'autre, retenues par des liteaux clavés, garni ensuite de plâtras, merrains, etc., pour recevoir un carrelage par-dessus (Ramée). « Ce sont les séparations des étages d'un édifice ; ils se composent de trois parties principales : le plafond, la charpente et le carrelage ou parquet. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 761). « Ils ont pour objet de porter les aires qui forment le sol artificiel sur lequel on marche. Ces aires sont ordinairement en planches, mais on les fait quelquefois aussi en maçonnerie sans que l'ensemble de la construction cesse de porter le nom de plancher. La charpente des planchers se compose de poutres, de poutrelles ou de solives en bois, en fonte ou en fer forgé qui peuvent se combiner d'un grand nombre de manières, suivant l'écartement et la disposition des murs. » (Demagnet p. 123). « Si c'est

un plancher creux, carrelé par-dessus, [...] il sera fait un couchis de lattes jointives ou bardeau, les lattes clouées sur les solives, et sur ce même couchis il sera fait une fausse aire de gros plâtre de 0m03 d'épaisseur sur la plus haute solive, ou de 0m05 réduits partout, sur laquelle aire sera posé le carrelage en petits ou grands carreaux, carrés ou à six pans, en terre cuite. Si, au lieu de carreau, on veut du parquet sur les planchers, il faut mettre des lambourdes sur les lattes ou solives, au lieu d'une fausse aire, et sceller lesdites lambourdes à augets avec plâtre et plâtras ; assez souvent on les scelle sur l'aire. Il faut ajouter qu'entre les enchevêtrures qui sont pour la place des cheminées, il sera placé des bandes de trémies et chevêtres en fer recourbé pour porter sur les solives, sur lesquelles il sera fait une maçonnerie de plâtre et plâtras en manière de voûte plate. » (Mignard II, p. 229). Voir « [Aire](#) », « [Chevêtre](#) », « [Couchis](#) », « [Hourder](#) », « [Lambourde](#) ».

Plancher en fer : « Depuis environ 30 ans on construit assez fréquemment à Paris des planchers formés par des armatures en fer, dont on remplit les intervalles par des parallélépipèdes creux en poterie. [...] Les armatures placées à 4 pieds de distance l'une de l'autre sont reliées entre elles par des barres [...], terminées par des crochets qui fixent les grandes barres droites. Chaque armature est surmontée par un tirant en fer plat, fixé, ainsi que la barre droite de l'armature, par un [*siz*] ancre à l'extérieur du mur. Le dessus des planchers doit être couvert par un pavé en maçonnerie ou par un parquet en menuiserie. » (Borgnis p. 229-230). « Les solives sont en fer double T ; [...] elles sont engagées dans les murs et y sont retenues par des harpons et des ancrés. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 768). « Ces planchers sont soutenus par des colonnes de fonte qui sont placées aux distances voulues. » (Mignard II, p. 160). « Pour plafonner les planchers en fer, on place au-dessous des solives des planches posées jointives que l'on soutient par des étaçons ; ensuite l'on coule au-dessus du plâtre dans lequel on noie des plâtras ou des briques creuses posées à plat : c'est ce qu'on nomme planchers hourdés pleins ». (Bosc III, p. 520).

Plâtras : débris d'ouvrages de plâtre (Littré). Vieux morceaux de plâtre tirés d'une démolition, employés de nouveau dans les constructions nouvelles (Ramée). « Matériaux provenant de la démolition d'ouvrages qui avaient été construits en plâtre ; on les réemploie pour les hourdis de cloisons et pans de bois, chaînes de lambourdes de parquets, etc. » (Roret 1864, p. 338). « [On les] emploie à bain de plâtre pour exécuter de légers ouvrages à l'intérieur des édifices, tels que le hourdis des planchers, des pans de bois et des pans de fer, des murs dossiers de cheminées et des jambages de cheminées, etc. » (Bosc III, p. 534).

Plâtre : sulfate de chaux qui se trouve par couches dans le sein de la terre ; plâtre cuit, ou simplement plâtre, pierre à plâtre cuite au fourneau et réduite en poudre, qu'on emploie pour bâtir, mouler, etc. (Littré). Pierre gypseuse, composée d'acide sulfurique, de chaux et d'une eau de cristallisation ; étant calcinée et réduite en poudre, mêlée avec de l'eau, s'emploie dans les maçonneries, plafonds, gipes [*siz*] et autres constructions légères (Ramée). « Le plâtre provient de la pierre à plâtre calcinée et broyée. [...] Le meilleur plâtre est celui de Paris. » (Roret 1864, p. 52-53). « Le plâtre ou gypse est un sulfate de chaux qui ordinairement se trouve mélangé avec une quantité plus ou moins grande de carbonate calcaire. [...] Le plâtre bien cuit et bien gâché avec de l'eau pure a la force moyenne du mortier, et ce même plâtre gâché avec du lait de chaux acquiert une plus grande force. [...] Le plâtre ne doit jamais être employé dans les fondations des édifices, ni pour former la liaison de murs en pierre de taille. Il adhère très bien au fer, mais nullement au bois, à moins que celui-ci n'ait été lardé de clous. » (Borgnis p. 72-74). « Le plâtre employé à Paris est tiré des carrières de Montmartre, Pantin, Ménilmontant, Charonne, Montreuil, Clamart, Villejuif, Lagny, Mareuil-lez-Meaux, etc. Celui de Pantin est le plus estimé. » (Château p. 326). « Tout le plâtre sera employé de suite et sans le laisser éventer ; il proviendra des plâtrières de Montreuil, Bagnollet [*siz*] ou Pantin pour les travaux faits à Paris et aux environs. On ne se servira de plâtre provenant des gravois rebattus que pour les aires sur voûte. » (Mignard II, p. 227).

Plâtre anglais : « Le plastique, le stucage et l'architecture doivent à M. Savoye l'emploi du ciment anglais, plâtre aluné de MM. Greenwood et Savoye, sur lequel il a été fait à la Société d'encouragement, le 30 juin 1841, par M. A. Chevallier, un rapport [...] D'après l'emploi qui en a été fait dans plusieurs monuments avec un succès complet, et notamment au ministère de l'Intérieur, succès attesté par divers architectes du gouvernement, le jury a pensé que M. Savoye, qui a donné la recette de son plâtre anglais et des moyens de l'employer, mériterait une médaille d'argent... » (*Exposition 1844, Rapport général*, p. 216-217)

Plomb : « [Le plomb] sert à de nombreux usages, surtout dans l'industrie du bâtiment ; on l'emploie en effet en couverture, pour combles et terrassons, pour faire des chéneaux, des tuyaux pour conduites d'eau et de gaz, pour noues, arêtières, etc. Avec ce métal on fabrique des ornements estampés qui servent à la décoration des membrons, des arêtières, des faitages, des chéneaux, de lucarnes, etc. [...] On emploie également ce métal, seul ou avec de la grenaille de fer ou du grain, pour sceller dans la pierre des grilles, des chasse-roues, des pilastres, des portes en fer, des balcons, etc. Allié avec l'étain, le plomb sert à faire des soudures sur tous les travaux en plomb, en zinc, en tôle, en fer blanc, etc. » (Bosc III, p. 536).

Plomberie : art de fondre, fabriquer et employer le plomb (Ramée). « On désignera la largeur et l'épaisseur des plombs à placer sur les enfaitements, pour les chéneaux, les gouttières, les noues, les lucarnes, les noquets, les hottes ou cuvettes, les tuyaux de descente ou de conduite, et la quantité de crochets et de colliers pour les maintenir. On dira si le plomb sera laminé ou coulé. Si l'on a du vieux plomb, on exprimera qu'il sera cédé en compte à l'entrepreneur, moyennant un prix, de même qu'on fixera le prix du plomb fourni, à raison de son épaisseur et de la soudure qui pourra y être employée. » (Mignard II, p. 281)

Polissage du stuc : « Ce polissage s'obtient à l'aide d'une molette de pierre ponce et du grès pilé. De temps en temps on essuie les surfaces pour faire les rebouchages des trous que le polissage découvre ; puis alternativement on ponce et on bouche les trous, jusqu'à ce que la surface du stuc soit très lisse et très brillante. » (Bosc III, p. 547).

Pompe [de vidangeur] : « C'est une pompe aspirante et foulante, que M. Nantes a appliquée à la vidange des fosses. Cette pompe est munie, indépendamment du tuyau d'aspiration et du tuyau de refoulement qui conduit la matière dans un tonneau, d'un autre tuyau vertical qui s'élève du tonneau en se prolongeant jusqu'à la hauteur du toit de la maison, pour laisser échapper l'air méphitique. Le tonneau, placé sur un chariot, a un indicateur qui fait connaître quand il est plein. Cet appareil rend le travail plus prompt, supprime la mauvaise odeur, et évite les dangers aux malheureux ouvriers. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 210-211)

Poncis : dessin qui a été piqué et sur lequel on passe la ponce, petit sachet de charbon pilé ; [...] on dit aussi, par corruption, « poncif » ; papier ou carton sur lequel un dessin quelconque est découpé ou piqué, de manière à pouvoir le reproduire à l'infini moyennant la poncette contenant de la poudre de charbon de bois (Littré)

Portée : (archit.) l'étendue laissée libre sous une pierre, une pièce de bois, etc. placée horizontalement, et soutenue en l'air par un ou plusieurs points d'appui ; la partie d'une pierre ou d'une pièce de charpente ainsi placée qui porte sur le mur, sur un pilier, etc. ; saillie au-delà d'un mur de face, comme celle d'une gouttière, d'un auvent (Littré). La partie qui reste dans le vide entre deux supports, deux colonnes ou deux pilastres, deux murs, etc. ; c'est aussi l'extrémité d'une pièce de bois qui se trouve engagée dans un mur en pierre, une pile ou un mur en moellon ; la portée des principales pièces de charpente sont [sic] ordinairement engagées dans la maçonnerie d'au moins la moitié de leur épaisseur (Ramée). « En charpenterie, c'est la partie d'une pièce de bois en porte-à-faux qui est engagée dans un mur en pierre ou en moellon, ou sur une pile ou colonne. » (Bosc IV, p. 28).

Pose de la pierre : « Un atelier [est] composé d'un poseur, d'un contre-poseur, d'un limousin et de deux garçons, ces trois derniers s'occupant tout à la fois à servir le poseur et à faire le fichage des pierres. » (Mignard I, p. 178). « On commence par présenter la pierre dans l'emplacement qu'elle doit occuper, en ayant soin de la faire poser sur des cales en bois d'une épaisseur égale à celle qu'on désire donner au joint de mortier ; les cales sont ordinairement posées aux quatre coins de la pierre ; on soulève alors la pierre au moyen de la louve, on lui fait faire quartier, on brosse et on nettoie le lit de dessous de cette pierre ainsi que le lit de dessus de la pierre qui doit la porter. Si les pierres sont tendres et spongieuses, on les arrose, puis on étale une couche de mortier fin sur la pierre déjà en place qui doit porter celle qu'il s'agit de poser ; cette dernière est mise en place ; alors le poseur frappe dessus avec un pilon ou un maillet de bois, jusqu'à ce que le mortier souffle sur tous les joints laissés libres. Les maçons ont souvent l'habitude de laisser les cales sous les pierres ; il vaut beaucoup mieux les retirer, quand on le peut. Pendant la pose, l'ouvrier doit éviter d'épaufrer les pierres ou d'y faire des balèvres, car ces accidents obligent à faire des ravalements dispendieux. La pierre une fois posée dans son lit de mortier, il ne reste plus qu'à faire pénétrer le mortier dans les joints verticaux, ce qui se fait avec la fiche en fer, à moins qu'on ne remplisse ces joints avec un coulis en plâtre, ce qui est ordinairement une mauvaise opération. » (Bosc IV, p. 36). Voir « [Balèvre](#) », « [Ficher](#) ».

Poseur : « Est, dans la maçonnerie, le nom de l'ouvrier qui pose les pierres taillées à la place pour laquelle elles sont destinées, en observant l'alignement, le niveau et l'aplomb. On appelle contreposeur, celui qui aide le poseur. » (Roret 1864, p. 340). « Ouvrier maçon qui reçoit la pierre qui a été élevée près de la place qu'elle doit occuper, au moyen d'un engin quelconque. Le poseur place cette pierre de niveau à l'alignement et à demeure ; il est aidé dans cette tâche par un aide, nommé contre-poseur. » (Bosc IV, p. 28).

Poterie : se dit de ces espèces de pots qu'on emploie quelquefois dans la construction des voûtes et des planchers (Littré). Poteries, nom générique donné à tous les matériaux en terre cuite et grès qu'on emploie dans la construction (Ramée). « Dans le bâtiment on désigne sous le nom de poteries les boisseaux en terre cuite pour tuyaux de cheminée, les pots pour ventouses à courant d'air, les mitres en terre, etc. Ces divers objets sont en grès ou en terre cuite préparée à peu près de la même manière que celle employée à la fabrication des briques » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 690). « On fait quelquefois les tuyaux de cheminée de section circulaire en se servant de boisseaux de poterie, qu'on assemble bout à bout et qu'on scelle dans le mur ; mais ces tuyaux reviennent à un prix plus élevé que les tuyaux ordinaires en briques, et ils sont difficiles à réparer quand un des boisseaux vient à casser par suite de l'action de la chaleur ou de tassements. À Paris on fait des tuyaux avec des briques moulées exprès. » (Demagnet p. 104). « Sous ce terme générique on désigne tous les objets en terre cuite, tels que tuyaux de cheminée de diverses formes, tuyaux de chute, boisseaux, wagonnets, etc. ; mais ce terme s'applique plus spécialement aux pots ou vases en terre cuite qu'on emploie à différents travaux, mais surtout pour le remplissage des planchers, ainsi que pour les voûtes légères et le

garnissage de leurs reins. [...] par extension on donne aussi le nom de poteries à des carreaux de plâtre creux, analogues aux poteries en terre cuite, qu'on emploie pour le hourdis des planchers en fer. » (Bosc IV, p. 41).

Présenter : (terme de métier) approcher une pièce de bois, de fer, etc., de l'endroit où elle doit être placée, afin de voir, avant de la poser, si elle va bien (Littré). Placer une pierre, une pièce de bois, ou tout autre objet, pour s'assurer si elles [sic] conviennent à la place de leur destination (Ramée). « C'est vérifier, avant la pose définitive, si deux pièces ou deux objets faits pour se réunir, s'emboîter, etc., s'assemblent bien l'un sur l'autre, ou l'un avec l'autre, ou l'un dans l'autre. » (Bosc IV, p. 50).

Profil : contour d'un membre d'architecture (Littré). Contour d'un objet vu de côté, face latérale d'une construction, section verticale, coupe ; profiler, représenter de côté par une section verticale ou un entablement, une corniche, une moulure, un chapiteau et autres objets (Ramée). « Est, en architecture, la coupe ou section perpendiculaire d'un bâtiment, qui en représente les dedans, les hauteurs et largeurs, les épaisseurs des voûtes, murs et planchers ; c'est le tracé d'un membre d'architecture, comme d'un entablement, d'un ouvrage de menuiserie, etc. » (Roret 1864, p. 342). « L'élévation peut être faite de face ou par le côté [...] ; et l'on donne le nom d'élévation latérale, et quelquefois de profil, à cette projection prise ainsi sur l'une des faces de côté. » (Mignard II, p. 23). « Profiler : tracer des profils, tracer des membres et des moulures d'architecture, surtout des moulures qui entrent dans la composition d'un entablement, d'une corniche, d'un stylobate, etc. [...] Les plâtriers traînent leurs moulures pour les profiler ; contre-profiler : entailler un morceau de bois selon la forme du profil sur lequel il doit s'ajuster ou suivant la forme du profil qu'il doit créer. Les calibres des plâtriers sont donc de véritables contre-profils des moulures qu'ils traînent avec ces calibres. » (Bosc IV, p. 59). « Contour de la section d'une pièce (profil d'une moulure par ex.) » (BTP 2006). Voir « [Aire](#) », « [Corniche](#) », « [Moulure](#) ».

Projet : « Dessin d'architecture, plus ou moins étudié, plus ou moins bien rendu, qui représente en plan, coupe et élévation un édifice qu'il s'agit de construire, ou bien qui n'est fait que comme sujet d'étude. [...] Les architectes dressent aussi des projets de devis. » (Bosc IV, p. 60).

Puisard : espèce de puits, bâti ordinairement à pierre sèche, pour recevoir et faire écouler les eaux inutiles ; ouverture par où l'on pénètre dans un aqueduc pour le nettoyer ou le réparer (Littré). Tuyau en métal posé dans un lieu quelconque pour ramasser les eaux pluviales ou autres et les écouler ; puisard d'aqueduc, regard ou ouverture par où l'on épuise les eaux qui s'échappent des tuyaux de conduite ; puisards de source, puits pratiqués de distance en distance pour recueillir, conserver et réunir les eaux d'une source (Ramée). « Construction souterraine destinée à recevoir les eaux pluviales ou ménagères, et à leur donner issue dans les terres : c'est pour cela qu'un puisard se fait en pierres sèches, c'est-à-dire sans mortier, afin que les eaux se perdent facilement. » (Roret 1864, p. 342). « On désigne ainsi l'endroit où les machines hydrauliques puisent l'eau pour l'élever à une hauteur déterminée. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 219). « Puits pratiqué non dans le but d'en tirer les eaux, mais au contraire en vue d'absorber les eaux dont on désire se débarrasser. On nomme aussi les puisards, boitout, puits absorbant, puits de drainage, etc. On utilise souvent des puits ordinaires dont on ne veut plus, ou bien on creuse des puits forés, c'est-à-dire des puits obtenus en faisant forer en terre, à l'aide de la tarière ou sonde du mineur, un trou dans lequel on descend des tuyaux de fonte. » (Bosc IV, p. 63). « ... L'ordonnance de police du 20 juillet 1838 [...] concerne les puits, ainsi que les instructions relatives au curage des puits et puisards. » (Bosc IV, p. 69). Voir « [Fosse](#) », « [Vidange](#) ».

Queue : la queue d'une pierre, le bout d'une pierre, brut ou équarri, qui sert à faire liaison en dedans d'un mur (Littré). Partie d'une pierre brute ou taillée à parement opposée à ce parement (Ramée). « La dimension d'une pierre perpendiculairement à son parement, c'est-à-dire la quantité dont elle pénètre dans l'épaisseur du mur, s'appelle queue de la pierre. » (Claudé, *Tables*, 1857, p. 739).

Rabais : au rabais, se dit d'un mode d'adjudication suivant lequel on adjuge des travaux ou des fournitures à celui qui s'en charge au plus bas prix (Littré). Diminution faite volontairement sur des prix donnés ou fixé ; marché d'ouvrage au rabais : se fait d'après un devis, un détail approximatif et des plans, coupes et élévations faits et approuvés par un architecte ; adjudgé au bénéfice d'un entrepreneur, d'après un rabais qu'il propose (à tant pour cent) et moyennant la somme de tant, payable à des époques déterminées (Ramée). « Si les prix relatés à la série ou dans le devis sont trop faibles, les entrepreneurs, au lieu de faire un rabais, demandent au contraire une augmentation sur les prix fixés ; dans ce cas, est déclaré adjudicataire celui qui a réclamé le moins d'augmentation. » (Bosc I, p. 38). « Adjudication au rabais, mode d'adjudication suivant lequel les travaux sont soumissionnés au-dessous d'un tarif généralement adopté ou d'une série de prix convenus. Dans ce genre d'adjudication, le soumissionnaire faisant le plus fort rabais est déclaré adjudicataire. » (Bosc IV, p. 80).

Radier : sol artificiel, ordinairement construit en maçonnerie, pour asseoir une construction hydraulique et remédier au peu de solidité du terrain (Littré). Grille en charpente ou construction en pierre sous un pont, pour empêcher les eaux de fouiller (Ramée). « Massif en maçonnerie ou en planches solides qui forme le fond ou lit d'un canal, d'une écluse, d'un aqueduc. Les radiers sont ordinairement posés sur une couche de béton plus ou moins épaisse, sur laquelle sont assises en même temps les parois verticales de la construction. Les radiers ont pour but d'empêcher l'eau de produire des affouillements. [...] Quand ils sont en maçonnerie, on emploie pour leur construction des pierres de taille, de la meulière ; rarement en moellon, à moins qu'on n'en possède d'excellent dans la localité, et de la brique. Souvent on les forme en cuvette au moyen d'arcs renversés, ce qui leur permet de résister aux pressions sous-jacentes occasionnées parfois par les eaux souterraines. » (Bosc IV, p. 84-85).

Rampant(e) : (archit.) incliné, en parlant d'une surface (Littré). Tout corps qui n'est pas de niveau dans une construction et accessoires ; un arc rampant est celui dont les naissances ne sont pas sur le même niveau ; une voûte rampante a ses naissances inégales ou plus hautes d'un côté que de l'autre (Ramée).

Rampe : partie d'un escalier qui conduit d'un palier à un autre ; balustrade qui règne le long des marches d'un escalier (Littré). Suite de marches d'un escalier, comprises d'un palier à l'autre ; se dit aussi de la balustrade en pierre, bronze, fer ou bois, d'un escalier posé sur le limon (Ramée).

Rang : « Ce terme est synonyme d'assise ; ainsi on dit indifféremment : le premier rang de pierres, de moellons, de briques, ou la première assise de pierres, de moellons, de briques, etc. » (Bosc IV, p. 90).

Rangement : « Manière de disposer à côté les uns des autres des matériaux lourds, ou ceux que leur fragilité ne permet pas d'empiler ; on dit : le rangement des matériaux est à la charge de l'entrepreneur. » (Bosc IV, p. 90).

Ravalement : (archit.) petit enfoncement simple ou bordé d'une baguette dans un pilastre, un corps de maçonnerie ou de menuiserie ; (maçon.) travail qu'on fait à un mur ou une façade quand, après les avoir élevés, on les crépit du haut en bas (Littré). Ravaler, blanchir à la ripe un mur, une façade en pierre de taille, couvrir d'un enduit quelconque un mur, une élévation en brique ou en moellon (Ramée). « Ravaler : c'est gratter un mur de pierre de taille avec la ripe et autres outils, ou faire de nouveaux enduits et crépis sur un mur en moellon ou sur un pan de bois extérieur. Ce qui se fait en commençant par le haut, et continuant toujours en descendant. » (Roret 1864, p. 343). « Consiste à régulariser les parements. En même temps que l'on fait le ravalement, on exécute le rejointoiement, qui consiste à remplir les parties apparentes des joints et des lits avec du mortier. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 740). « ...Opération qui consiste en une retaille complète des parties saillantes résultant des défauts de la taille primitive ou de la pose, afin de dresser parfaitement les parements vus de la construction que l'on vient d'élever » (Château p. 124). « Plâtres refaits à l'extérieur qu'on nomme ravalements... » (Mignard I, p. 149). « Lorsque les gros murs d'un bâtiment sont élevés, il reste ensuite à faire le ravalement, c'est-à-dire à le crépir et l'enduire pour en rendre la surface unie. » (*Dict. techn.*). « Les ravalements se font toujours de haut en bas ; ceux en pierre consistent à mettre la dernière main, c'est-à-dire à dresser et layer les parements, à faire les joints en mortier ou en plâtre coloré en teinte de pierre, à tailler les moulures qui n'ont été qu'épannelées et ébauchées avant la mise en place, à creuser les refends s'il doit y en avoir, à sculpter les parties qui doivent l'être ; enfin, à réparer toutes les parties de cette construction extérieure, qui ont été endommagées pendant le cours des travaux. Pour les ravalements en plâtre, le travail consiste à faire tous les crépis et enduits des murs, les arêtes, tableaux, corniches, bandeaux, chambranles, impostes, archivoltas, en un mot tout ce qui compose la décoration extérieure des façades. [...] Quant à la manière d'exécuter ces ravalements, ce sont toujours des enduits dressés à la règle avec les cueillies nécessaires pour les tableaux et les diverses décorations que les dessins représentent. [...] Lorsqu'un ravalement en plâtre s'exécute, on le badigeonne au fur et à mesure, c'est-à-dire avant de descendre et de supprimer les échafauds. » (Roret 1864, p. 117-118). « [...], opération qui consiste en une retaille complète des parties saillantes résultant des défauts de la taille primitive ou de la pose, afin de dresser parfaitement les parements vus de la construction que l'on vient d'élever. » (*ibid.*, p. 145). « En maçonnerie, le ravalement consiste à crépir et enduire les murs en moellons, en briques et en pans de bois. Sur les façades en pierre de taille, le ravalement consiste dans l'abatage de la pierre laissée par l'épannelage, dans la taille des chambranles, profils, sculptures des moulures et des ornements et l'aplanissement des nus et des tables saillantes. » (Bosc IV, p. 92). « Opération par laquelle on porte le parement d'une construction à son niveau définitif, en supprimant les parties laissées en saillie soit pour faciliter le levage, soit comme protection provisoire. » (Ginouès I, p. 124). « Travail de finition sur un mur en pierre de taille » (BTP 2006). Voir « [Balèvre](#) », « [Tas \(sur le\)](#) ».

Réchaud : « Plateau à rebord ou espèce de grille portative où les peintres placent des charbons enflammés pour opérer le brûlage des vieilles peintures et pouvoir ensuite les râcler. Les peintres utilisent aussi les réchauds pour sécher les murs qu'on a hâte de peindre, enfin pour chauffer et rendre secs, et faire pénétrer profondément la cire sur les murs qui doivent recevoir une fresque. » (Bosc IV, p. 94).

Réclamation : « Quand un entrepreneur pense que le prix de règlement n'a pas été justement appliqué à la vérification et au règlement de ses mémoires, il a le droit d'adresser une réclamation motivée, afin de faire rétablir sur le mémoire le prix réel qui lui est dû. » (Bosc IV, p. 94).

Reconnaître : « ... un attachement, c'est s'assurer de son exactitude, vérifier si le conducteur des travaux ou le commis du vérificateur l'a bien établi. » (Bosc IV, p. 95).

Recouplement : diminution d'épaisseur que l'on fait subir à un mur de face, à partir de chaque plinthe, pour tenir lieu du fruit, lorsque chaque partie du mur comprise entre deux plinthes est à plomb (Littré). Retraites de cinq centimètres et plus laissées à chaque assise de pierre ou de brique, pour donner plus d'empat[t]ement à certains ouvrages (Ramée). « ...Retraites d'une certaine importance pratiquées sur un sol incliné ou faites à chaque assise de pierres, quand il faut leur donner un fort empat[t]ement. » (Bosc IV, p. 95). « Diminution de l'épaisseur d'un mur en maçonnerie à chaque assise ; diminution de l'épaisseur d'un mur à la suite d'un ravalement » (BTP 2006).

Recoupes : partie des pierres qu'on abat en les taillant pour les mettre en œuvre ; se dit des éclats de pierres dont on se sert quelquefois pour affermir les allées des jardins. (Littré). Éclats enlevés en taillant la pierre ; quelquefois employés à faire du stuc, du mastic, du ciment, etc. (Ramée). « On tamise tous ces résidus ; le poussier qui sort du tamis est mélangé avec de la chaux pour faire du mortier de la couleur de la pierre. Ce mortier sert à jointoyer, au bouchement des trous, à réparer les épaufrures [sic] et les écornures de la pierre, etc. Mêlé avec du lait de chaux, le poussier de recoupe sert à faire le badigeon. On emploie le gros de la recoupe, ce qui est resté au-dessus du tamis, pour affermir le sol des caves, garnir les reins des voûtes et faire une première assiette pour un sol qu'on veut daller ou paver. » (Bosc IV, p. 95).

Redresser : rendre droit ce qui est courbé, penché, affaissé ; corriger, rectifier (Littré). Redressement, action de charger un mur de mortier, pour que son parement se dégauchisse, mettre de niveau un plancher, etc. (Ramée).

Refend (mur de) : mur qui sépare les pièces de dedans d'un bâtiment » (Littré). Mur qui divise l'intérieur d'un édifice, d'une maison, etc. (Ramée). « Les murs de refend séparent les différentes pièces d'un bâtiment dans le sens de sa largeur, et quelquefois même de sa longueur. » (Roret 1864, p. 326). « Murs qui établissent les divisions secondaires dans l'intérieur d'un édifice » (Borgnis p. 114). « Murs qui forment la distribution des bâtiments, autres que les murs mitoyens et les murs de face. » (Mignard II, p. 165). « Les murs de refend se construisent généralement sans fruit avec les mêmes soins que les murs de face, parce que souvent ils ont à supporter des souches de cheminées, des planchers, quelquefois des portées d'escalier et même des voûtes ; aussi, lorsqu'on craint qu'ils ne se déversent sous la charge, on les maintient avec des ancrs et des tirants en fer. En outre, il est très important de les établir sur un sol bien résistant, parfaitement pilonné et arasé. » (Bosc III, p. 277).

Régaler : dresser, aplanir un terrain après avoir enlevé ou rapporté des terres ; il faut régaler les terres après le remblai. (Littré). Mettre de niveau ou niveler un terrain (Ramée). « Régalage : dressement et écrasement des mottes de terre répandues sur une surface, afin de niveler, bien dresser et égaliser cette surface. Les outils employés pour faire les régagements sont : la brouette, pour apporter les sales ou les terres ; la pelle, qui sert à les étendre au fur et à mesure qu'on les décharge, et la batte, avec laquelle on les comprime. Pour de petits régagements on peut aussi employer le râteau à 14 ou 16 dents. Les ouvriers qui accomplissent ce travail sont des terrassiers qu'on nomme régaleurs et quelquefois réglers, parce qu'anciennement on disait aussi réglage des terres au lieu de régagement. » (Bosc IV, p. 100). Voir « [Remblai](#) »

Règlement des mémoires : « Le règlement des mémoires de travaux comporte deux opérations principales distinctes : la vérification et le règlement proprement dit. La vérification est l'examen comparatif des mesures, qualités et quantités des ouvrages portés sur le mémoire à vérifier avec les quantités de travail exécuté. Ce travail comparatif donne souvent lieu à des rectifications, principalement en ce qui concerne les évaluations ; il se fait sur les attachements dressés contradictoirement, c'est-à-dire avec le concours des agents de l'architecte et de l'entrepreneur, pendant le cours des travaux, quand les attachements portent sur la totalité des travaux. [...] Les approbations de quantité et d'estimation se font à l'encre rouge en soulignant ce qui est reconnu exact et juste ; on raye et on rectifie avec la même encre ce qui est inexact. S'il y a lieu de corriger le travail fait à l'encre rouge, ce qu'on nomme révision, on emploie l'encre bleue. [...] Après la vérification, on commence, à l'aide des mesures approuvées, à refaire tous les calculs de quantité, qu'on approuve ou qu'on rectifie suivant le cas, en vérifiant également la teneur du timbre ou chiffre porté au-dessus des quantités dans la colonne ou ressortent ces quantités ; on fait ensuite un résumé nouveau qui donne la somme à laquelle le mémoire doit être arrêté et réglé définitivement. » (Bosc IV, p. 102-103). Voir « [Mémoire](#) »

Régler : (constr.) appareil réglé, celui dont toutes les assises ont la même hauteur ; on dit semblablement assises réglées, assises dont tous les rangs de pierres sont d'égale hauteur (Littré). Une pièce de trait est réglée quand elle est droite en son profil, comme le sont les larmiers, les arrière-vousures, les trompes et autres ouvrages quelconques ; règle, instrument méplat, mince, droit, plus ou moins long qui sert à tracer des lignes sur le papier, la pierre, le bois, etc., et à prendre des mesures (Ramée). « C'est, après avoir enlevé les terres massives, mettre à niveau ou selon une pente réglée le terrain qu'il s'agit de dresser. » (Bosc IV, p. 102). Voir « [Assise](#) », « [Régaler](#) ».

Remblai : terres rapportées et battues, gravois rapportés, soit pour faire des levées, soit pour aplanir quelque terrain, soit pour combler une cavité ; action de jeter au droit d'un mur en construction les terres, à mesure qu'il s'élève, et ce jusqu'au sol, afin de lui donner plus de force (Littré). Terres ou décombres jetés dans une excavation naturelle ou un creux artificiel, ou transportés en chaussée, etc., aplanis par couches, quelquefois battus à la hie (Ramée). « [Le remblai] consiste à rapporter des terres ou des gravois pour élever un terrain ou combler un creux. Pour exécuter un remblai, on dépose la terre rapportée par couches de 6 pouces d'épaisseur ; on doit régaler chaque couche, c'est-à-dire la mettre de niveau ; et enfin on doit la damer avec soin... » (Borgnis p. 328). « Les remblais qui s'effectuent autour des maçonneries de fondations doivent être faits avec un soin tout particulier ; on doit les monter par couches régulières de 25 à 30 centimètres d'épaisseur parfaitement damées. » (Demanet p. 40). Voir « [Régaler](#) »

Remblayer : « Mettre en œuvre un remblai, refermer une fouille, avec compactage. » (BTP 2006).

Remplissage : blocage compris entre deux revêtements de pierres appareillées ; blocage de petites pierres (Ramée). « Pierres, moellons, garnis, employés pour combler, remplir les reins d'une voûte, c'est-à-dire l'espace de forme triangulaire compris entre le prolongement des pieds-droits recevant les retombées et la ligne horizontale passant par le sommet de l'extrados de la voûte. On nomme encore remplissage les plâtras hourdés au plâtre qui forment les entrevous des solives d'un plancher ; la maçonnerie à sec, faite avec des cailloux, qu'on pose derrière un mur de revêtement. « Mise en œuvre de matériaux entre des éléments

d'ossature pour obtenir des parements plans et la fonction séparative ; syn. Garnissage » (BTP 2006). Voir « [Chevêtre](#) », « [Étrier](#) », « [Garnis](#) », « [Solive](#) »

Replanissage : replanir, finir un ouvrage de menuiserie avec le rabot ou le racloir. (Littre). « Action de replanir (terme de menuiserie) ; mais ce terme s'applique surtout au premier rabotage des parquets. Quel que soit le soin avec lequel on pose un parquet, il se déjette toujours plus ou moins, surtout peu de temps après sa pose ; aussi quand un bâtiment est entièrement terminé et prêt à être habité, on est obligé de dresser sa surface : c'est cette opération qui se nomme replanissage. Elle est toujours implicitement comprise dans la pose, aussi n'est-il rien alloué à l'entrepreneur pour ce travail. » (Bosc IV, p. 120). « Raboter un ensemble de pièces (au rabot, au racloir ou à la ponceuse) afin de supprimer les irrégularités après leur pose. » (BTP 2006).

Réservoir : « Il existe à Paris 5 réservoirs établis sur des points culminants pour alimenter les quartiers qui les environnent et faciliter l'arrivée de l'eau en cas d'incendie : ce sont les réservoirs du Panthéon, 3 bassins ; Racine, 3 bassins ; Vaugirard, 2 bassins ; Monceau, 1 bassin et Ménilmontant, 1 bassin. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 167). « Les quartiers sud reçoivent les eaux d'Arcueil, de Seine et du puits de Grenelle, préalablement dirigées vers le réservoir du Panthéon construit en 1843. » (*Évolution de la géographie industrielle de Paris et sa proche banlieue au XIX^e siècle*, Paris, Centre de documentation d'histoire des techniques/CNAM/EHESS, 1976, vol. 1, p. 193).

Retombée : portion d'une voûte ou d'une arcade qu'on peut poser sans cintre (Littre). Assise de pierre qui constitue la naissance d'un arc ou d'une voûte (Ramée). « On donne ce nom, dans une arcade de pierre, aux voussoirs les plus voisins du coussinet ; dans une voûte, à la ligne des voussoirs les plus près des naissances de la voûte. Les retombées se soutiennent en place sans cintre. [...] Le cours d'assise régnant à la retombée de la voûte se nomme assise de retombée. Ce terme est quelquefois pris comme synonyme de naissance. » (Bosc IV, p. 128). « Plan horizontal séparant l'arc des éléments sur lesquels il repose » (Ginouès II, p. 141). « Partie inférieure d'un arc ou d'une voûte au-dessus des piédroits ou des sommiers » (BTP 2006). Voir « [Naissance](#) »

Retraite : (archit.) quantité dont on diminue l'épaisseur d'un mur dont la face extérieure peut être verticale (Littre). Moindre épaisseur donnée à un mur au-dessus de son empat[t]ement ou de toute autre portion plus élevée (Ramée). « C'est la plus forte épaisseur d'un mur sur sa partie supérieure. Elle part ordinairement du sol jusqu'à environ trois pieds au-dessus, il y en a quelquefois plusieurs. En général, c'est la diminution d'épaisseur d'un mur, qui se fait soit par le parement extérieur, soit par le parement intérieur, sur les assises inférieures qui forment l'empattement. » (Roret 1864, p. 347). « Certains murs sont en retraite sur d'autres : par exemple, les murs en fondation sont plus larges, plus épais que ceux en élévation sur les murs en fondation. » (Bosc IV, p. 129). « En retraite : première assise placée sur les fondations, donc en retrait par rapport à la largeur de celles-ci. » (BTP 2006). Voir « [Soubassement](#) »

Rigole : petite tranchée pour faire écouler l'eau ; (maçon.) se dit des petites tranchées de peu de profondeur faites pour fonder un mur de clôture (Littre). « Tranchée en terre que l'on fait pour construire les murs en fondation. » (Roret 1864, p. 348). « On peut diriger les rigoles sous les maçonneries, mais en prenant soin d'en maçonner les parois sur une assez forte épaisseur. On maçonne ensuite au-dessus de ces rigoles comme si elles n'existaient pas ; puis, les maçonneries terminées et durcies, on les injecte avec du béton ou avec du mortier hydraulique. » (Demagnet p. 61). « L'entrepreneur se chargera de faire étayer, étrépillonner et

soutenir les terres pour qu'il n'arrive aucun accident, et aussitôt que les rigoles seront faites, nettoyées, bien de niveau dans les longueur et épaisseur convenables pour les murs, on en prendra les attachements (qui veut dire le mesurage), pour pouvoir de suite y établir lesdits murs. » (Mignard II, p. 226). « C'est aussi une tranchée de petite dimension comme celle qui reçoit la fondation d'un mur d'une épaisseur moyenne. » (Bosc IV, p. 135). Voir « [Excavation](#) », « [Fondations](#) »

Ripage : action de polir la pierre avec la ripe, résultat de cette action (Littré). Action exécutée avec une ripe, « outil qui sert à gratter la pierre ou le marbre. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 232). « On termine les parements à la ripe [...], tige en fer qui porte un tranchant à chaque bout, l'un denté et que l'on passe sur la pierre après le marteau breté, et l'autre uni pour finir la taille. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 740, 741). « Action de racler la pierre à la ripe, outil du tailleur de pierre qui lui sert à gratter et à polir la pierre. Le ripage est le dernier travail qu'on exécute sur la pierre. » (Bosc IV, p. 135). « [Ripe :] Outil servant à racler, et fait d'une tige de fer en forme de S dont les extrémités comportent des tranchants droits ou dentelés ; il est utilisé pour dresser la pierre par ripage, en particulier les moulures. » (Ginouvs I, p. 74).

Roche : pierre de roche ou simplement roche, pierre la plus dure d'une carrière ; les fondations se font avec la pierre de roche (Littré). Qualité de pierre très dure de couleurs diverses (Ramée). « Les pierres ainsi nommées ont de la dureté ; mais elles sont coquilleuses : on les tire de Bagneux, de Passy, d'Arcueil, de Châtillon, de Saint-Maur et de Saint-Leu. » (Borgnis p. 37). « [La roche] se trouve ordinairement en plusieurs bancs superposés. La meilleure se tire des carrières du fond de Bagneux, de Châtillon et de la Butte-aux-Cailles. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 677). « Pierre dure, de bonne qualité, d'un grain assez inégal et quelquefois coquilleuse dont la hauteur de banc varie de 0m35 à 0m72. Il existe une grande variété de roches ; les meilleures employées dans les constructions de Paris sont tirées des carrières de Bagneux, de Châtillon, de la Butte-aux-Cailles, d'Arcueil, d'Ivry, du Moulin de Bel-Air, de Charenton, de Vitry, etc. La roche pèse environ 2300 kilogr[ammes] le mètre cube. » (Bosc IV, p. 139).

Rosace : « Ornement d'architecture composé d'un centre (culot ou boulon) autour duquel sont groupées des feuilles, de façon à former une structure circulaire. On place des rosaces dans les compartiments ou caissons d'un plafond, d'une voûte, d'une coupole, etc. On en place également sous les plafonds de corniches ou soffites, entre les modillons, au milieu des faces de l'abaque du chapiteau corinthien, enfin dans les compartiments dessinés parfois sous les arcades. » (Bosc IV, p. 171).

Saint-leu : pierre tendre d'excellente qualité, ainsi dite du lieu d'extraction Saint-Leu, village de Seine-et-Marne (Littré). « La meilleure pierre tendre qu'on emploie à Paris est celle de Saint-Leu-sur-Oise. [...] Il y en a de trois espèces, l'une qu'on appelle simplement saint-leu, la seconde est appelée pierre de Trossy, et la troisième se nomme vergelé. [...] La pierre dite vergelé est plus ferme que le saint-leu et le trossy, elle est même d'un plus gros grain et plus jaunâtre ; on l'emploie aux ponts, quais et autres ouvrages de cette espèce, exposés à l'eau et aux injures du temps, auxquelles elle résiste fort bien. » (Borgnis p. 42-43). Voir le tableau d'utilisation des pierres de taille donné par Borgnis (p. 359). « Le vergelet [*sic*] et le saint-leu s'extrayent des mêmes carrières situées sur les bords de l'Oise Le premier provient d'un banc supérieur. Le saint-leu forme la masse inférieure des carrières. On en tire à Silly. » (Château p. 146-147). « Les carrières situées près du village de Saint-Leu, sur les bords de l'Oise, à 44 kilom[ètres] de Paris, sont les unes à ciel découvert et les autres à bouches ; elles ont une masse de 6 à 9 mè[tres] de hauteur et produisent deux qualités de pierres. La première, qui est le banc supérieur et que l'on nomme vergelé, est de deux sortes : l'une plus dure et de bonne qualité,

quoique d'un gros grain, et qu'on est obligé de débiter à la scie sans dents ; l'autre, d'un grain encore plus gros, mais plus tendre, et que l'on débite à la scie à dents. C'est de cette dernière qu'on fait habituellement usage à Paris : on se sert de la première dans les autres lieux. La hauteur la plus commune du vergelé est de 0m50 brut, et son poids est de 1750 kilog[rammes] le mèt[re] cube. La pierre qu'on nomme le saint-leu est la seconde masse des mêmes carrières. De toutes les pierres elle est la plus tendre ; son grain est plus fin que celui du vergelé, mais sa texture est assez inégale : sa hauteur est la même que celle du vergelé, et son poids est de 1633 kilog[rammes] le mèt[re] cube. » (Mignard I, p. 162). « Deux espèces [de vergelé de Saint-Leu] ; une plus dure, de bonne qualité quoique grossière, résistant bien à l'air et à l'eau : gares de Lyon et de l'Est, bibliothèque Sainte-Geneviève, le Timbre, ministère des Affaires Étrangères ». (Château p. 225). « Tonneau de pierre : c'est une mesure de 14 pieds cubes, qui était en usage pour la vente des pierres de Saint-Leu et de vergelé. » (Roret 1864, p. 353). Voir « [Pierre](#) », « [Silly \(pierre de\)](#) ».

Saint-nom, saint-non : pierre de Saint-Nom-la-Bretèche, où étaient exploitées plusieurs carrières d'un calcaire liais très recherché pour la finesse de son grain, son homogénéité et sa résistance. Classée parmi les roches dans le tableau d'utilisation des pierres de taille donné par Borgnis (p. 359). « Les carrières à puits de Saint-Nom, à 8 kilom[ètres] de Saint-Germain-en-Laye, et à 32 kilom[ètres] de Paris, produisent aussi une roche très bonne et dure, mais plus coquilleuse et ayant plus de moyes que les précédentes. Son banc porte 0m59 à 0m60 de hauteur réduite : elle se transporte à Paris par terre. » (Mignard I, p. 162). « La variété la plus employée, nommée roche fine, porte de 0m48 à 0m60 de hauteur de banc ; le poids du mètre cube est d'environ 2,350 kilogrammes. » (Bosc IV, p. 195). Voir « [Pierre](#) », « [Roche](#) »

Sapine : espèce de chèvre employée principalement pour soulever à de grandes hauteurs des fardeaux très lourds (Littré). Pièces de bois de sapin qui, scellées de niveau sur des tasseaux, servent à former un échafaudage (Ramée). « ... Espèce de grue appelée sapine, formée d'un grand arbre en sapin tournant sur pivot et maintenu à la partie supérieure par un collier dans lequel tourne un fort goujon fixé à son sommet. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 741-742). « Longue pièce de bois de sapin en grume qu'on utilise dans les travaux de construction pour construire les échafauds élevés qu'on nomme tours, sapines ou monte-charges. [...] Le scellement des sapines et autres pièces verticales se fait en creusant un trou profond dans le sol, dans lequel on pose un libage sur lequel porte le pied de la pièce, puis on exécute un bon massif en moellons hourdés à bain de plâtre. » (Bosc IV, p. 195 et 201). Voir « [Chèvre](#) ».

Scellement, sceller : « Faire, pratiquer un scellement, c'est-à-dire fixer une pièce de bois ou de métal avec du mortier, du plâtre, du ciment, du plomb, du soufre, etc. On scelle des grilles au plomb, qu'on doit mater fortement pour remplir les vides du trou de scellement, parce que le plomb fondu, en passant de l'état liquide à l'état solide, éprouve un retrait assez considérable. » (Bosc IV, p. 201). Voir « [Lambourde](#) », « [Sapine](#) »

Sciage : action, travail de celui qui scie du bois ou de la pierre ; (marbrerie) sciage gauche, celui dont tous les angles ne sont pas sur un même plan (Littré). « Le sciage s'effectue selon le degré de dureté de la pierre : lorsque les pierres sont tendres on emploie les scies dentées, dont la forme se rapproche beaucoup de celles employées pour débiter les bois ; lorsque, au contraire, les pierres sont dures, on emploie des scies à sable et à eau, qui diffèrent des premières en ce que la lame n'est pas dentée. On facilite l'action de cette lame sur la pierre en l'entourant continuellement de grès fin et d'eau. » (Château p. 123). « Les sciages se font ordinairement à la tâche. » (Mignard I, p. 181). « La surface obtenue par cette opération se nomme également sciage. [...] Suivant leur plus ou moins de densité, les pierres demandent plus ou moins de temps pour leur

sciage ; ainsi, par exemple, il faut environ 4 heures pour scier un mètre superficiel de lambourde ou de vergelet [s*i*] tendre, tandis qu'il faut 12, 14 et 16 heures pour un mètre superficiel de certaines roches. » (Bosc IV, p. 202).

Scieur : « Les scieurs de pierre travaillent à la tâche et fournissent tous leurs outils, sauf ceux du chantier qui sont à l'entrepreneur, ce sont : les crics, les pinces, les rouleaux et les supports pour mettre la pierre en chantier ; l'eau, le grès et le plâtre nécessaires sont également fournis à l'ouvrier par l'entrepreneur. » (Bosc IV, p. 205-206).

Sciottes : trancher avec la sciote, scie à main sans dents dont se servent les marbriers (Littré). Utiliser une sciote, « scie à main du marbrier ». (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 244). « Sciottage : opération qui consiste à détruire avec la sciote du maçon le mortier garnissant les joints d'une pierre, afin de pouvoir l'enlever sans ébranler ni dégrader celles qui l'entourent. (Bosc IV, p. 206).

Senlis (liais de) : voir « [Liais](#) »

Sec (à) : sans eau ; mur de pierres sèches, mur fait sans plâtre, ciment ou mortier, mais seulement de pierres arrangées les unes sur les autres (Littré). La maçonnerie à sec est celle où l'on emploie que des pierres, sans aucune liaison, comme mortier, ciment, plâtre, etc. ; poser à sec, n'employer aucune composition dans les joints (Ramée).

Serrurerie : en termes de construction et de mécanique, la serrurerie s'entend de tous les ouvrages en fer forgé autres que ceux qui sont relatifs aux machines proprement dites ; la grosse serrurerie se dit de l'emploi du fer dans les édifices et les travaux publics. (Littré). Métier de travailler les fers et autres métaux destinés à la construction (Ramée). « Le serrurier est ordinairement chargé des fournitures, façon et pose de tous les objets en fer ou fer fondu, que l'on nomme fonte, tels que plaques de cheminée, bornes en fonte, tuyaux, dégueulards, balcons et autres ornements, etc. ; tirants, ancrs, harpons, étriers, boulons, etc. ; rapointis, clous, chevilles, chevilletes, etc., et généralement tous objets de quincaillerie, dont il se charge de faire la pose et préparation. [...] Toutes les factures de pesées ou autres seront faites et vérifiées contradictoirement entre l'entrepreneur et l'architecte. » (Mignard II, p. 241-242). « Ensemble des travaux d'exécution des ouvrages métalliques d'un bâtiment (grilles, garde-corps, petites structures métalliques, vérandas, etc.) (BTP 2006).

Seuil : « Pierre longue et de peu de largeur, ordinairement de roche, qui est placée dans l'ébrasement d'une porte à fleur du sol ; il se distingue donc de la marche en ce que celle-ci est plus élevée que le sol et fait saillie sur le mur. » (Bosc IV, p. 224).

Signes et teintes conventionnels : « Sous ce terme générique, on comprend les signes et les teintes que l'on utilise dans les plans pour représenter les matériaux de diverse nature et tout ce qui a rapport à la topographie. [...] Construction : le béton en coupe, carmin faible ; en plan, terre de Sienne brûlée et teinte neutre ou *pen's gray*. La brique réfractaire, ocre jaune ; les briques en coupe, carmin pâle : du reste, c'est toujours la teinte qu'on donne à toutes les coupes. Les enrochements en plan sont teintés en terre de Sienne

brûlée, avec quelques retouches de sépia colorée et de terre de Sienne ; les enrochements en coupe montrent des galets ou silex légèrement dessinés à la plume, avec quelques traits de plume pour les ombrer, le tout teinté de carmin. Le gravier en plan est figuré avec du sable et quelques cailloux à la plume, le tout teinté faiblement de terre de Sienne brûlée et les cailloux plus montés en ton ; le gravier en coupe montre de petits cailloux mêlés à du sable, teinté en carmin pâle. La maçonnerie ordinaire est teintée en ocre jaune et terre de Sienne brûlée ; les assises sont dessinées à la plume, ce qui permet de les rendre légèrement sinueuses. La maçonnerie en pierre de taille est dessinée au tire-ligne et teintée comme la maçonnerie ordinaire ; on rend de même les maçonneries en moellons piqués, smillés, etc. Les pavés sont teintés avec une légère pointe de carmin et de *pen's gray* (teinte neutre, littéralement gris de plume). Les tuiles sont teintées comme la brique, avec un peu plus de terre de Sienne ; enfin les ardoises en plan et en élévation sont teintées en *pen's gray*, avec un peu de bleu pour les ardoises bleues ou violettes, et un peu de carmin pour les ardoises violacées. [...] Pour passer les teintes, les dessinateurs emploient des pinceaux en poil de martre, de condor ou de petit-gris ; ces poils sont montés dans des tuyaux de plumes d'oie ou dans des viroles métalliques emmanchés de bois : du reste tous les pinceaux portent des manches ; souvent le même manche contient deux pinceaux, l'un sert à passer la teinte, et le second à la fondre. » (Bosc IV, p. 225-226).

Silly (pierre de) : « On emploie à Paris et dans les environs différentes espèces de roche dure qui sont très estimées et parmi lesquelles on distingue [...] celles de Saint-Nom, de l'Île-Adam [*sic*], de Silly, etc. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 678). « Vergelet [*sic*] plus gras et plus marneux que le précédent [de Saint-Leu] » (Château p. 225). Voir « [Saint-Leu](#) »

Situation (état de) : « On désigne sous ce terme une pièce de comptabilité administrative qui établit les travaux faits par un entrepreneur et les sommes qu'il a reçues en à-compte [*sic*] sur lesdits travaux. Cette pièce montre donc la situation des travaux et de la dépense payée, de là son nom. Généralement, dans les administrations, les entrepreneurs ne peuvent toucher des à-compte que sur des états de situation dressés par l'architecte ; c'est, du reste, une des clauses insérées dans le cahier des charges générales. » (Bosc IV, p. 231).

Socle : « Ce terme, employé dans son sens générique, sert à désigner un corps carré, moins haut que large, qui sert de base, qui sert à supporter quelques moulures ou parties d'architecture, et cela quelle que soit l'importance du fragment : ainsi les colonnes ont souvent sous leurs bases des socles ; un édifice peut être porté sur un soubassement ou socle ; ainsi on dit : le socle de cet édifice est en roche de Comblanchien ». (Bosc IV, p. 232). Voir « [Soubassement](#) »

Solive : pièce de charpente qui soutient les planchers, et qui porte sur les murs ou sur les poutres. Solive de remplissage, solive qui est assemblée d'un bout ou de tous les deux dans un chevêtre (Littré). Pièces de bois ainsi nommées parce qu'elles constituent le sol de l'étage où elles sont placées. Elles portent immédiatement l'aire supérieure du plancher (Ramée). « Les solives, qu'on nomme aussi poutrelles, constituent le sol de l'étage sur lequel elles sont placées ; elles portent immédiatement l'aire du plancher, à moins qu'elles ne soient employées comme faux plancher. Dans les planchers en fer, les solives sont des fers à T, à double T ou en I. [...] Solive de remplissage, celle qui est placée entre deux autres solives pour remplir l'intervalle ; les solives de bois de sciage ; leur portée varie, mais ne doit pas dépasser 5m80. Lorsqu'elles sont plus longues, elles doivent être réconfortées par divers moyens. » (Bosc IV, p. 232). « Élément allongé de bois, qui peut être employé seul ou en combinaison avec des poutres ; et dans ce cas les solives prennent appui, à l'une de leurs extrémités ou aux deux, sur une poutre. (Ginouvs II, p. 136).

Sommier : (archit.) pierre qui reçoit la retombée d'une voûte ; pierre posée à plomb sur une colonne, à laquelle se rattache l'architrave (Littré). Pierre taillée en coupe, qui sert de butée au premier claveau d'une plate-bande ; aussi, pièce de bois de charpente qui porte les soliveaux d'un plancher (Ramée). « Premières pierres de chaque côté d'un arc ou d'une plate-bande, qui est à-plomb des pieds droits des colonnes, ou des pilastres qui les supportent, et qui reposent immédiatement dessus. » (Roret 1864, p. 350). « La pièce qui repose sur le terrain ou sur un mur se nomme sablière ou sommier, parce qu'elle est censée porter la charge de tout le système. » (Borgnis p. 96). « Grosse pièce de bois horizontale sur laquelle s'appuient plusieurs autres pièces dans les assemblages de charpente. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 248). « En maçonnerie, c'est la dernière pierre d'un pilier, du pied-droit d'un arc, ou la dernière assise d'un pied-droit de voûte, et dont le lit supérieur est incliné de façon à recevoir la retombée de l'arc, de l'arcade ou de la voûte ; on donne, du reste, le même nom à la dernière pierre d'un pilier qui porte un poitrail, un linteau, une poutre, ainsi qu'à la dernière pierre en coupe oblique qui reçoit le premier claveau d'une plate-bande. » (Bosc IV, p. 235).

Soubassement : (archit.) partie inférieure d'une construction, sur laquelle tout l'édifice semble porter (Littré). Sorte de base ou de piédestal continu qui supporte un édifice ; le rez-de-chaussée est élevé dessus ; on le nomme socle quand il n'y a point de base ni corniche (Ramée). « C'est la même chose que la retraite d'un bâtiment ; on peut le considérer comme un piédestal continu qui sert d'assiette à l'édifice, tel que celui de la Bourse à Paris. » (Roret 1864, p. 350). « Il convient qu'un mur en moellons ou en briques soit chaussé d'une assise en pierre de taille, un peu enterrée et s'élevant au-dessus du sol, que l'on nomme soubassement. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 747). « Cette assise pose sur le fondement ou sur la maçonnerie des caves ou de l'étage souterrain. [...] Elle] forme ordinairement une saillie de 8 à 10 centimètres sur le nu du mur. » (Demagnet p. 97). « Les massifs qui supportent ou qui semblent supporter de grandes charges, doivent avoir un caractère de simplicité et de gravité. Ainsi, le soubassement d'un édifice sera, en général, moins orné que le haut, parce qu'il doit offrir l'aspect d'une plus grande solidité. » (Mignard. II, p. 17). « Murs de soubassement : murs de fondation qui s'élèvent au-dessus du sol jusqu'à une hauteur déterminée, afin de garantir le rez-de-chaussée contre l'humidité occasionnée par les terres ou l'eau de pluie ; [ils] peuvent être de même largeur que ceux de fondation sur lesquels ils s'élèvent ou être un peu en retraite. » (Bosc III, p. 275). Voir « [Retraite](#) », « [Socle](#) »

Soutènement (mur de) : « Un mur de soutènement est celui qui soutient les terres d'une terrasse, auquel on donne une épaisseur proportionnée à sa hauteur, avec talus à l'extérieur, ou contreforts par derrière, de manière à résister à la poussée des terres. » (Roret 1864, p. 327). « On donne aux murs en maçonnerie de mortier soutenant les terres, une épaisseur moyenne égale au tiers de la hauteur, non du mur, mais des terres, y compris leurs surcharges. » (Sganzin p. 130). « Murs de terrasse ou de soutènement : ceux qui soutiennent les terres. Ils sont construits en talus intérieur ou extérieur, ils portent souvent des éperons ou contre-forts [sic] pour les aider à résister à la pression des terres. » (Bosc III, p. 275). « Mur destiné à soutenir les pressions exercées par des masses de terres amoncelées ou des masses liquides ; tels sont, par exemple, les murs de quais, de terrasses, de vastes bassins et réservoirs, etc. [...] Dans la pratique usuelle, le nom de mur de terrasse, de revêtement ou de soutènement est donné à tout mur destiné à soutenir la face verticale ou à peu près verticale de terrains tranchés, qui ne pourraient rester taillé à pic sans s'ébouler. Nous devons ajouter cependant qu'un mur de revêtement peut, dans certains cas, n'avoir qu'un faible effort à supporter, tandis qu'au contraire les murs de terrasse ou de soutènement ont, en général, à contre-buter des charges parfois très considérables. [...] Pour prévenir le décollement du mur et des contreforts, on emploie avec succès des arcs

de décharge reliant entre eux les contre-forts, de sorte que l'ensemble de la maçonnerie est solidaire, parce qu'elle est fortement reliée. » (Bosc IV, p. 247-248).

Stuc : composition formée de chaux, de poudre de marbre et plâtre dont on fait des enduits de murs, des colonnes, des figures, des ornements et autres objets (Ramée). « On donne le nom de stuc à une matière artificielle imitant le marbre. On l'appelle aussi marbre factice. » (Roret 1864, p. 257). « En gâchant le plâtre avec une dissolution de colle forte, introduisant ensuite des matières colorées dans la masse lorsqu'elle est encore en bouillie, et la polissant lorsqu'elle est solide et appliquée sur les objets que l'on veut en recouvrir, on fait un enduit qui imite parfaitement le marbre et qu'on connaît sous le nom de stuc. » (Thénard, *Traité de chimie...*, II, p. 430 : cité par Littré). « Ordinairement le stuc est composé d'un mélange de deux tiers de chaux de marbre, ou de pierre dure, et d'un tiers de marbre pilé et passé au tamis. [...] S'agit-il de former des rinceaux, des feuillages, ou d'autres ornemens [*sic*] de cette espèce, on prépare des moules en bois sculpté qui, après avoir été saupoudrés de marbre pilé, sont appliqués sur le stuc encore mou et frappés à coups de maillet. Le moule dont on s'est servi étant enlevé, on mouille la surface du stuc pour pouvoir le perfectionner et le polir. » (Borgnis p. 167). « Ce terme, dérivé de l'italien *stucco* signifie enduit propre à boucher. Le stuc est une composition qui imite le marbre et qui est faite avec de la chaux éteinte et de la poudre de marbre blanc. Aujourd'hui, on fait également des stucs avec du plâtre, de l'alun, de la gélatine, de la colle forte, etc. [...] Avec les stucs on ne fait pas seulement des imitations de marbres blancs, mais en les mélangeant avec des couleurs minérales on peut imiter des marbres de couleur, des brèches, des granites, des porphyres, etc. Suivant la variété du stuc qu'il s'agit d'appliquer, cette application se fait à la brosse pour le stuc liquide, ou en ravalement pour le stuc en pâte. Pour le premier, on superpose quelquefois vingt couches successives sur les surfaces à recouvrir : par exemple, il arrive souvent, quand on fait de grands escaliers en pierre, de faire les marches et les contre-marches en roche et de les encastrer dans des limons en fer ; ceux-ci sont alors recouverts de couches de stuc liquide, et quand ce travail est exécuté par un habile stucateur, il est difficile de distinguer la pierre du stuc. Quand les applications de stuc sont terminées et parfaitement sèches, ce qui a lieu, suivant l'époque, au bout de dix, douze ou quinze jours, on commence à polir le stuc avec du grès pilé et une molette de pierre, que souvent on taille en creux suivant le profil des moulures à polir. Après cette opération, il se produit souvent une infinité de petits trous ou cavités sur la surface du travail ; on procède au rebouchage avec du stuc liquide, on passe alors la pierre ponce, on rebouche à nouveau. On pratique successivement ces diverses opérations jusqu'à ce que la surface soit parfaitement unie ; on donne alors le dernier poli avec la pierre de touche et on lustre la surface, comme celle du marbre, avec des chiffons de laine légèrement graissés d'encaustique. Le plus souvent les stucs ne sont pas moulurés pendant leur fabrication, on les fait avec des épaisseurs convenables ; on procède ensuite à leur épannelage, puis enfin à leur taille. » (Bosc IV, p. 257-258). Voir « [Polissage du stuc](#) »

Tablette : cordon en pierre de taille qui couronne le sommet des murs des fortifications (Littré). Pierre de peu d'épaisseur qui sert à couvrir des murs d'appui, de terrasse et autres (Ramée). « Il arrive très souvent que l'on pose les pierres de chaînes d'angles et autres, de tablettes de couronnement, etc., en étendant de suite la couche de mortier fin, sans mettre de cales, et en réglant son épaisseur avec la truelle. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 743). Voir « [Corniche](#) », « [Couronnement](#) ».

Taille de la pierre : « Est la forme que l'on donne aux lits, aux joints et aux parements de pierre, suivant la place qu'elles doivent occuper. La taille préparatoire est la première taille droite faite sur un parement qui doit être ensuite taillé circulairement. On appelle taille rustiquée, un parement seulement dégrossi à la pointe du marteau, après les ciselures relevées ; taille layée, le parement rendu uni au moyen de la laie et de la ripe ;

taille ragrée, la dernière sur les parements après la pose des assises : pour faire disparaître les petites saillies ou balèvres des arêtes d'une assise sur une autre, on emploie pour cette opération le marteau, la ripe, et quelquefois le grès. » (Roret 1864, p. 351). « L'ordre du travail le plus généralement suivi pour la taille des assises est : 1° de tailler un des lits ; 2° de faire le sciage, si l'on doit diviser le bloc sur sa longueur ou sur sa largeur ; 3° de faire la taille de ces deux joints ; 4° un parement étant fait par le sciage, de faire l'autre, s'il y en a deux ; 5° s'il n'y a pas de sciage, de faire un parement et l'autre lit ; 6° de faire l'autre parement ; et enfin, 7°, de finir entièrement ces parements. » (Mignard I, p. 179). « Les grandes pierres d'appareil sont taillées sur leurs lits, joints et parements suivant la forme déterminée pour l'emplacement qu'elles doivent occuper. Cette opération de dresser convenablement les faces des blocs ne se pratique pas seulement pour donner à ces blocs la forme convenable, mais aussi pour enlever les parties défectueuses de la pierre, telles que le bousin et autres défauts, qui pourraient se trouver sur les joints et parements. Les pierres employées pour libages sont seulement ébousinées et taillées sur leurs lits. Les pierres taillées à pied d'œuvre, c'est-à-dire sur l'emplacement même de la construction, sont dites taillées sur le tas ; celles, au contraire, qui les ont dans un emplacement plus ou moins proche de la construction sont dites taillées au chantier ou sur le chantier. [...] Pour les coupes faciles, c'est le tailleur qui trace lui-même ses traits ; pour les coupes qui présentent des difficultés, au contraire, l'appareilleur trace l'épure et fait des panneaux que le tailleur n'a plus qu'à appliquer sur les pierres. » (Bosc IV, p. 271-272). « Toute pierre de taille qui ne fait pas parpaing doit être taillée sur cinq faces, qui sont planes dans les murs verticaux. La taille du parement est, en général, plus finement faite que celle des faces noyées dans l'épaisseur de la maçonnerie. [...] Toutes les faces d'une pierre doivent être parfaitement dressées ; mais la taille des lits et des joints doit être grossière, afin que le mortier adhère bien à la pierre. La taille des parements de moulures se fait ordinairement sur le tas pour la pierre tendre. Il en est de même pour les pierres dures lorsque les profils renferment des moulures de petites dimensions ; on exécute seulement sur le chantier des tailles d'épannelage, qui consistent à préparer la masse dans laquelle on doit faire les moulures. » (Roret 1864, p. 146-147). Voir « [Chantier](#) », « [Épannelage](#) », « [Tas \(sur le\)](#) »

Tambour : « En menuiserie on nomme tambour une sorte de cloison en forme de grand coffre auquel sont fixées une ou plusieurs portes, et qu'on place devant une porte d'entrée, afin d'empêcher l'air extérieur d'arriver directement dans le local fermé par la porte. » (Bosc IV, p. 273).

Tapiserie : sculpture en façade.

Tas (sur le) : (archit.) se dit de la masse d'un ouvrage en construction ; approcher des matériaux sur le tas, les monter de sorte qu'ils soient prêts à être employés. (Maçon.) Tailler sur le tas, se dit lorsque la taille, au lieu de se faire au chantier, s'exécute au bâtiment. (Charpenterie) Place sur laquelle on raccorde une pièce que l'on pose. (Littre). Se dit d'un bâtiment qu'on construit, d'une construction en œuvre ; on dit tailler une pierre ou d'autre ouvrages sur le tas (Ramée). « Une fois le bardage opéré, la pierre se descend sur le tas en la faisant glisser sur un plan incliné, au moyen de rouleaux. On modère, si cela est nécessaire, la vitesse à l'aide d'une corde fixée à la pierre et s'enroulant sur un treuil ou un pieu de retenue. On peut aussi employer pour descendre la pierre sur le tas les appareils mis en usage pour l'élever, et qui consistent en une chèvre ordinaire, ou en une espèce de grue appelée sapine. [...] Une fois les pierres descendues ou montées sur le tas, on les conduit au point qu'elles doivent occuper au moyen de rouleaux en bois, dont le diamètre va en diminuant depuis le milieu jusqu'aux extrémités, afin que l'on puisse facilement changer la direction du mouvement, et que les pierres ne portent pas par les angles. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 741-742). « La taille de quelques parties ne peut se faire qu'après la pose, c'est ce que l'on nomme taille sur le tas ; les moulures sont dans ce cas ; il en est de même du ravalement... » (*ibid.*, p. 740). « Ce terme est synonyme de chantier à pied d'œuvre,

c'est-à-dire que, lorsqu'on élève une construction, on donne le nom de tas à la bâtisse elle-même ; d'où les expressions, tailler la pierre sur le tas, décharger des tombereaux sur le tas, aller sur le tas prendre une cote, etc. » (Bosc IV, p. 276). Voir « [Ravalement](#) »

Tenture : « Revêtement des surfaces intérieures des habitations avec des étoffes d'ameublement ou des papiers peints, dits aussi papiers de tenture. » (Bosc IV, p. 283).

Terrasse : travaux de terrasse, tous les travaux qui se font en remuant des terres (Littré). Terrassement, action de manier les terres, de les égaliser ; faire des excavations pour fondements, caves, etc., et enlever les terres (Ramée). « Les murs de terrasse n'ont que le parement extérieur ; l'autre face est destinée à retenir les terres. On leur donne une grande épaisseur, pour offrir une résistance convenable ; mais le plus souvent on préfère, par économie, construire ces murs sous une épaisseur ordinaire, et les fortifier par des éperons ou contre-forts [*sic*], tant au-dehors qu'au-dedans : ceux-ci se font en direction oblique, ou même en demi-cercle. » (*Dict. techn.*). « Sous ce terme générique on comprend l'ensemble des travaux exécutés dans un sol pour y jeter les fondations d'une construction ; ces travaux sont : le piochage, le pelletage, le transport des terres par brouettes, relais et tombereaux, les fouilles en excavation, les déblais et les remblais, le pilonnage, le nivellement, le dessèchement des fouilles et des rigoles, etc., etc. » (Bosc IV, p. 284).

Terrasson : terme de construction, petite partie de couverture en plate-forme (Littré). « Petite terrasse, ou petite partie de couverture presque en plate-forme. On ne donne aux terrassons que juste l'inclinaison nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales qui frappent sa surface. On couvre les terrassons en zinc n°14, ou, ce qui vaut mieux, avec des tables en plomb. » (Bosc IV, p. 285). « Quand une brisure, arête saillante formée par la rencontre de deux versants [d'un toit] est horizontale et non au sommet du toit, elle détermine une partie supérieure du long pan appelée terrasson. » (Ginouès II, p. 171). « Partie peu inclinée d'un comble à la Mansart » (BTP 2006).

Terres cuites : « (Briques, tuiles, plastique des anciens, etc.) Pâte souvent hétérogène, à cassure terreuse et texture poreuse, cuite à basse température et n'étant ordinairement recouverte d'aucun enduit vitreux ou seulement d'une glaçure de plomb. » (Exposition 1839, III, p. 207) « Sous ce terme on désigne un grand nombre de produits employés dans la construction, tels que briques, carreaux, tuiles et poteries. » (Bosc IV, p. 286).

Tirant : pièce de bois ou barre de fer arrêtée aux deux extrémités, pour empêcher l'écartement d'une charpente, de deux murs, d'une voûte ; se dit aussi d'une poutre qui porte un plancher ; morceau de fer attaché sur une poutre ou scellé contre un mur (Littré). Pièce de fer carrée en coupe ou méplate ayant à chaque about ou extrémité un œil destiné à recevoir une ancre ; ces fers servent à empêcher l'écartement des différentes parties d'une construction (Ramée). « Pièces qui entrent dans la composition d'une ferme : [tirant =] pièce recevant les assemblages des arbalétriers. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 776). « On nomme également tirants des barres de fer plat chantournées à leurs extrémités et portant un œil pour recevoir une ancre. Le tirant, qu'on nomme aussi chaîne, sert en général à relier une pièce de bois à un mur ou à maintenir l'écartement de deux murs opposés et empêcher leur déversement. On pose les tirants sur les solives des planchers. » (Bosc IV, p. 312). Voir « [Ancre](#) », « [Chaîner](#) », « [Étrier](#) », « [Plancher en fer](#) »

Toile : « Tissus de fil de coton, de chanvre, de fer, de cuivre, qui servent dans la construction à de nombreux usages. Les toiles peintes servent de tentures ; les toiles de coton ou de fil, enduites d'huile de lin, de goudron ou de toute autre substance qui les rend imperméables, servent à faire des bâches qu'on utilise dans les chantiers à de nombreux usages. Les toiles goudronnées ou bitumées sont employées comme couvertures économiques. Les toiles ordinaires servent à faire des bannes et des stores, des rideaux de théâtre. » (Bosc IV, p. 313).

Toisé : « Opération qui a pour but de mesurer. Aujourd'hui, comme la mesure légale est le mètre, on ne dit plus faire le toisé d'un ouvrage, mais bien faire le métré. De même celui qui accomplit cette opération de mesurage ne se nomme plus toiseur, mais métreur ; et comme celui-ci vérifie en même temps de quelle manière a été fait l'ouvrage, on le nomme également vérificateur. » (Bosc IV, p. 314).

Tombereau : « Le tombereau est une sorte de charrette dont le fond et les deux côtés sont faits de grosses planches enfermées par des gissans. Un tombereau sert à transporter les choses qui tiennent du liquide : comme les boues, le sable, la chaux, les terres et les gravois. » (Borgnis, *Traité complet*, II, p. 155). « Le tombereau doit être muni d'une bascule pour en faciliter le déchargement. » (ibid., X, p. 262). « Pour transporter les terres à une grande distance, on fait usage de tombereaux, qui sont ordinairement attelés d'un cheval et ont alors une capacité de 0m350 ; dans quelques localités on les fait plus grands ; ainsi à Paris on en voit qui cubent de 1 m³ à 1m350, et qui sont le plus souvent traînés par deux chevaux. » (Caudel, *Tables*, 1857, p. 825). « Voitures qui servent dans les chantiers à transporter divers matériaux, notamment du sable, du plâtre, des gravois, des briques, etc. C'est une voiture dont le fond et les quatre côtés sont formés par des planches et qui portent deux timons fixes ou mobiles. » (Bosc IV, p. 326). « Lorsque la longueur du chemin dépasse 150 mètres, on admet que, en général, il y a avantage à substituer le transport au camion ou au tombereau à celui à la brouette. Dans ce cas le camion ou le tombereau vient se charger à la fouille et transporte sa charge jusqu'au remblai. » (Demagnet p. 41). Voir « [Décharges](#) », « [Gravois](#) »

Tonnerre (pierre de) : « De la pierre des carrières de Passy, dite pierre de Tonnerre (département de l'Yonne). Les carrières de pierre dite de Tonnerre sont accompagnées d'une usine à scier la pierre ; c'est ce qui fait que l'on reçoit, à Paris, cette pierre toute débitée en tranches de différentes dimensions. » (Mignard I, p. 432). « [La pierre] de Tonnerre est très blanche, tendre et d'un grain fin, aussi est-elle réservée pour les ouvrages délicats et pour la sculpture. » (Roret 1864, p. 33). « Les marches dudit escalier seront en liais fin, de Tonnerre ou autres lieux, mais équivalent au liais fin, d'une seule pièce, bien saines... » (Mignard II, p. 251). Voir « [Carrelage](#) », « [Liais](#) ».

Tracer : tirer les lignes d'une figure, d'un dessin, d'un plan sur le papier, sur la toile, etc. ; tracer un plan, une épure, [...] ; (constr.) tracer en grand, tracer sur un mur un arc, une épure, pour quelque construction d'architecture (Littré). Faire le projet, le dessin d'un plan, d'une coupe, d'une élévation, d'un détail, etc. (Ramée). « En général, c'est marquer, par des lignes rouges ou noires, les tailles sur une pierre. Tracer sur le terrain, c'est marquer, à l'aide de petits sillons suivant les lignes ou cordeaux, la direction des ouvertures des tranchées pour fondations. [...] En serrurerie, c'est dessiner des traits, tirer des lignes, indiquer des points de repère sur le métal avec la pointe à tracer. En peinture, tracer des moulures, des filets, des panneaux, c'est dessiner avec le blanc d'Espagne ou un crayon noir ou rouge des moulures, etc., avant de les peindre. [...] Tracé des épures : c'est l'art de dessiner, grandeur d'exécution, sur une aire, les diverses parties d'un bâtiment dont l'exécution présente de grandes difficultés. Les maçons tracent les épures des trompes, des voûtes et des

escaliers ; les charpentiers, des escaliers et des combles ; les serruriers, des grandes couvertures, des limons d'escalier en fer, enfin de toutes sortes de charpentes. Ces ouvriers se rendent ainsi parfaitement compte des différentes parties d'un ouvrage, de leur assemblage, et peuvent résoudre d'avance des difficultés qu'ils n'auraient pu prévoir qu'à l'exécution, c'est-à-dire trop tard, s'ils n'avaient eu soin de tracer leurs épures en vraie grandeur. » (Bosc IV, p. 347).

Traîner : (constr.) se dit particulièrement d'un moyen qu'on emploie pour exécuter les corniches de plâtre, en promenant le calibre ou profil sur le plâtre encore mou (Littre). Pousser un objet quelconque, comme une moulure, une corniche, un cadre au calibre avec du plâtre ou autres compositions (Ramée). « C'est, en maçonnerie, former en plâtre les moulures d'une corniche, d'un cadre, d'une plinthe, d'un bandeau, avec un calibre qu'on traîne sur deux règles scellées, qu'on appelle chemin. » (Roret 1864, p. 354). « Les maçons emploient des calibres en tôle, en bois ou en fer, pour traîner au plâtre les moulures, corniches, cadres, etc. » (Bosc I, p. 322). « Traîner en plâtre : cette expression revient très souvent dans le langage du maçon. Traîner un plafond, c'est jeter du plâtre presque liquide à l'aide de la taloche sur un plafond ; on traîne la taloche afin de la bien dresser. Traîner une corniche, une moulure, c'est faire une corniche, une moulure, avec un calibre qu'on traîne sur deux règles fixées l'une au-dessus et l'autre au-dessous de la moulure ; le maçon garnit de plâtre clair cette corniche, et il passe et repasse le calibre au-dessus jusqu'à ce que le profil de la corniche ou de la moulure soit parfaitement exécuté, c'est-à-dire avec netteté. Quand celles-ci sont importantes, il faut deux ouvriers pour pousser le calibre. » (*ibid.* IV, p. 348).

Trait : Trait de la scie, marque indiquant l'endroit où il faut scier le bois, la pierre ; ce que la scie emporte de la pierre ou du bois ; trait de scie, chaque coupe faite avec la scie dans le bois ou dans la pierre (Littre). Science de la coupe des pierres ; ligne qui limite ou détermine un objet quelconque (Ramée). « En général, ligne, marque servant de point de repère à un ouvrier pour exécuter un travail. Ce terme est surtout employé par les menuisiers, les charpentiers et les maçons. [...] Trait de scie, le trait qui sert à guider une scie, à fixer sa direction. On comprend aussi sous le même terme la ligne qui subsiste dans une pierre, dans une pièce de bois, après qu'elles ont été sciées ; le trait de scie est donc l'intervalle, le vide laissé par le passage de la scie. » (Bosc IV, p. 348).

Transport : « Le transport des terres se fait à la pelle, à la brouette, au tombereau, au bourriquet et au wagon. Le transport des pierres se fait à la brouette, au camion, au diable, au binard, à la charrette. Le transport des briques, du sable, de la chaux, du plâtre, du ciment, se fait au tombereau pour les grandes quantités ; à la brouette pour des quantités peu considérables. Le transport des bois de charpente s'effectue au moyen de charrettes et de fardiers ; les longues pièces, telles que poutres et sapines, avec des triquebales. » (Bosc IV, p. 349).

Traverse : pièce de bois qu'on met en travers pour affermir certains ouvrages de menuiserie et de charpente ; la traverse d'une porte, d'une fenêtre (Littre). Pièce de bois de charpente ou de menuiserie qui assemble et forme le cadre de quelques ouvertures, assemblages et autres ouvrages (Ramée). « En général, on désigne sous ce nom toute pièce de bois ou de fer qui, posée horizontalement, porte sur des appuis et supporte elle-même d'autres pièces. [...] Dans une grille, on nomme traverses les barres de fer méplat qui reçoivent haut et bas les barreaux d'une grille. » (Bosc IV, p. 352).

Tréteau : pièce de bois longue et étroite, montée sur quatre pieds, qui sert à soutenir une table et, particulièrement, les tables des cabarets, un échafaud, un théâtre (Littre). Sorte de chevalet, servant à faire des échafauds ou à élever des bois que l'on doit refendre (Ramée). « Chevalet porté sur quatre pieds réunis par une traverse à double T et qui sert à porter la table à dessiner de l'architecte. » (Bosc IV, p. 355). « Syn. Chevalet : assemblage de pièces de bois comprenant chaque fois une pièce horizontale portante montée sur deux ensembles de pièces obliques en triangle. » (Ginouvès I, p. 118).

Trottoir : « On ne pourra construire aucun trottoir sur la voie publique sans en avoir obtenu la permission de l'autorité compétente. [...] Il sera pris les mesures nécessaires pour que les eaux ménagères s'écoulent sous les trottoirs au moyen de gargouilles pratiquées à cet effet. [...] Aussitôt que la construction d'un trottoir sera terminée, il sera procédé immédiatement au raccordement du pavé par l'entrepreneur du pavé de Paris, sur l'avertissement qui lui en sera donné à l'avance par l'entrepreneur du trottoir. [...] Il est défendu de livrer le trottoir à la circulation avant d'avoir pourvu au recouvrement des gargouilles. (*Ordonnance du préfet de police du 8 août 1829 concernant la sûreté et la liberté de la circulation*, chap. III, art. 38-48 ; citée par Mignard II, p. 550). « On les construit en bitumes, en dalles de Volvic ou de granit, ou en briques posées sur champ et en épi. Les bordures sont faites de diverses sortes de roche : à Paris, elles sont en granit, et elles posent sur un massif de maçonnerie hydraulique, afin d'empêcher les infiltrations des ruisseaux qui passent au pied des bordures de détériorer la maçonnerie. [...] Dans la construction des trottoirs, on commence par poser la bordure ; puis on prépare, par un déblai ou un remblai, l'aire, la forme proprement dite des trottoirs. [...] Tout ce qui est relatif à la jurisprudence administrative des trottoirs se trouve consigné dans l'ordonnance du 8 août 1829, dans les lois du 7 juin 1845, et dans un arrêté préfectoral en date du 15 avril 1846. » (Bosc IV, p. 365-366).

Truelle : « Outil de fer ou de cuivre, avec un manche de bois, dont les maçons se servent pour employer le plâtre et le mortier, et pour dresser les enduits. Celle de cuivre est ronde par son extrémité, et sert pour le plâtre, celle de fer est pointue, et sert pour le mortier. » (Roret 1864, p. 356).

Ventouse : ouverture pratiquée dans un conduit pour donner passage à l'air ; planche de ventouse, nom de deux planches de plâtre placées l'une devant l'autre sous le manteau d'une cheminée, et entre lesquelles passe l'air (Littre). Ouverture pratiquée au pied d'un mur, pour faciliter l'écoulement de quelque eau ; c'est aussi un tuyau adapté à une grande conduite, pour que l'air qui s'y introduit puisse s'en échapper ; ventouse d'aisance : tuyau adapté à une fosse d'aisance, pour laisser échapper la mauvaise odeur et les gaz (Ramée). « Est un tuyau de maçonnerie, de poterie ou de plomb qui communique à une chaussée d'aisances et est élevé jusqu'en-dehors du comble, pour empêcher la mauvaise odeur, en lui procurant une issue qui donne entrée à l'air extérieur. » (Roret 1864, p. 357). « On nomme ainsi un tuyau vertical enté sur la conduite et soutenu par un arbre, un poteau, etc., un peu plus élevé que ne l'est le niveau de l'orifice de sortie, et ouvert en haut. L'eau monte dans ce tuyau, y atteint à ce niveau même et y demeure suspendue ; on en recourbe l'extrémité pour empêcher les saletés de s'y introduire. » (*Dict. techn.*). « Sorte de soupirail qui prend l'air extérieur en un point quelconque et l'amène dans une cheminée afin d'en augmenter le tirage. [...] On donne [aussi] souvent le nom de tuyau de ventouse au ventilateur. » (Bosc IV, p. 432).

Vergelet, vergelé : « Pierre tendre des environs de Paris qu'on extrait, de même que le Saint-Leu, des carrières situées sur les bords de l'Oise. » (Bosc IV, p. 433). Voir « [Pierre](#) », « [Saint-Leu](#) »

Vérificateur : celui dont la fonction est de vérifier les objets publics, des ouvrages, des comptes, des écritures, etc. ; particulièrement, celui qui vérifie les travaux de construction et les mémoires de ces travaux (Littré). « L'architecte qui a été chargé de diriger et surveiller des travaux, quoiqu'il n'en ait pas eu l'entreprise, en est également responsable. [...] Il répond aussi des vices qu'il était possible d'apercevoir dans les constructions dont il a été chargé de régler et de vérifier les mémoires. » (Mignard II, p. 286). « La vérification et le règlement des mémoires, ainsi que les propositions d'à-compte [*sic*] à payer, sont faits par l'architecte assisté d'un vérificateur. » (Bosc I, p. 498). « Le métreur vérificateur est un architecte spécialiste qui ne s'occupe que des écritures du bâtiment, des devis, des métrés, de la vérification des travaux et mémoires. » (Bosc IV, p. 249). « Dans les travaux de construction, le vérificateur est celui qui fait le métré des ouvrages, qui vérifie les attachements et les mémoires. C'est un collaborateur très utile pour l'architecte, car il exécute un travail considérable et qui demande beaucoup de soin. Du reste, beaucoup de vérificateurs et de métreurs sont aujourd'hui architectes. » (Bosc IV, p. 433).

Vernis : nom commun des solutions de résine et de gommés-résines dans l'alcool, les essences, la benzine, etc., dont on couvre la surface de certaines chose pour les rendre lisses et brillantes, ou pour les préserver de l'action de l'air ou de l'humidité (Littré). Composition de gomme, d'esprit-de-vin et d'autres ingrédients ; sert à donner un lustre à un tableau, à en vivifier les couleurs ; à des boiseries et autres objets quelconques (Ramée). « Quand on vernit en été, on peut se dispenser de faire du feu dans le local dans lequel on travaille ; mais en hiver la chaleur est indispensable pour conserver au vernis sa fluidité et lui permettre en même temps une rapide dessiccation. » (Bosc IV, p. 435).

Vidange : action de vider, d'épuiser toute matière tirée d'un cloaque, d'un puits, d'une fosse d'aisance (Ramée). « Art. 11-13 : Toute fosse, avant d'être comblée, doit être vidée et curée à fond, et toute fosse destinée à être convertie en cave sera curée avec soin ; les joints en seront grattés à vif, et les parties en mauvais état réparées. [...] Si un ouvrier est frappé d'asphyxie en travaillant, les travaux seront suspendus à l'instant, et déclaration en sera faite dans le jour à la préfecture de police. Les travaux ne pourront être repris qu'avec les précautions et les mesures indiquées par l'autorité. » (*Ordonnance de police du 23 octobre 1819* ; citée par Mignard II p. 363). « Art. 50 : La vidange ne pourra avoir lieu que pendant la nuit. [...] Toutefois l'extraction des matières ne pourra commencer, du 1er octobre au 31 mars, avant neuf heures du soir, et du 1er avril au 30 septembre, avant dix heures du soir, ni se prolonger, du 1er octobre au 31 mars, au-delà de huit heures du matin, et du 1er avril au 30 septembre, au-delà de sept heures du matin. [...] Art. 64 : Le travail de la vidange de chaque fosse sera continué à nuits consécutives, en sorte que la vidange, interrompue à la fin d'une nuit, devra être reprise au commencement de la nuit suivante. Lorsque les ouvriers auront été frappés du plomb (asphyxiés), le chef d'atelier suspendra la vidange et l'entrepreneur sera tenu de faire, dans le jour, à la mairie, sa déclaration de suspension de travail. » (*Ordonnance de police du 1er décembre 1853*, reprenant celle du 20 juillet 1838 ; citée par Bosc II, p. 330-331). « Vidange des fosses : extraction des matières qui emplissent les fosses d'aisances fixes. Ces travaux sont soumis à Paris et dans les communes rurales du ressort de la préfecture de police à des règlements édictés par une ordonnance de police en date du 1er décembre 1853. » (Bosc IV, p. 451). Voir « [Fosse](#) »

Voie : une voie de quelque chose, est ce qui peut être porté dans un seul voyage, ou d'une seule fois, par voiture ou autrement ; à Paris la voie de bois était d'environ deux stères (1 stère 9 dixièmes) (Littré). « [Le stère] diffère peu de la demi-voie » (Mignard I, p. 21). « Ce terme sert à désigner l'ouverture que se fait la scie en sciant dans la pierre, dans le marbre, dans le métal, dans le bois, etc. On l'emploie également comme

synonyme de charge d'une voiture à un seul cheval ; ainsi, dans les chantiers, on dit, envoyer une voie de plâtre, de moellons, de briques, de sable, etc. » (Bosc IV, p. 467). Voir « [Voiture](#) »

Voiture : « Ce terme, dérivé du latin *vectura* (action de transporter), sert à désigner un véhicule à deux ou quatre roues qui opère le transport des matériaux dans un chantier. Ce terme est aussi synonyme de voie ; ainsi on dit également, une voie de plâtre, de chaux, de sable ou de terre, ou une voiture de plâtre, de chaux, de sable ou de terre ; cela dépend, du reste, des localités. » (Bosc IV, p. 475).

Volige : planche mince de sapin ou d'autre bois blanc ; latte dont on se sert pour les couvertures en ardoises (Littré). « [Voliges :] sorte de planches étroites et minces employées par les couvreurs. » (Borgnis, *Traité complet*, X, p. 282). « La volige se vend au cent de planches ; chaque planche porte 2 mètres de long sur 0m11 à 0m15 de large et 0m009 à 0m012 d'épaisseur. [Elle] se pose sur les chevrons, en ayant soin de laisser 0m04 à 0m05 d'intervalle entre chaque planche. » (Mignard I, p. 246). « Planche mince en bois de peuplier, employée pour l'établissement des couvertures en ardoises. Si la volige est en chêne ou en sapin, on la nomme plutôt feuillet. Les voliges n'ont guère que 0m011 à 0m015 d'épaisseur sur environ 0m21 de largeur. » (Bosc IV, p. 477). « Les voliges sont fixées horizontalement sur les chevrons, bord à bord ou légèrement espacées. » (BTP 2006). Voir « [Zinc \(couverture en\)](#) »

Voussure : (archit.) courbure et élévation d'une voûte, d'une arcade ; (menuiserie) toute partie cintrée en élévation, ou en plan et en élévation, revêtant le haut d'une baie (Littré). Courbure ou élévation d'un arc ou d'une voûte (Ramée). « Surface courbe servant à raccorder deux ou plusieurs autres surfaces droites qui ne sont pas dans le même plan ; portion de voûte qui raccorde un plafond avec la corniche de la pièce, ou bien encore qui raccorde des surfaces courbes réglées. » (Bosc IV, p. 481). « Raccord courbe entre un plafond et un mur ou une corniche, ou entre deux arcs de courbure différente ; intrados d'une voûte ou d'une partie de voûte ; par extension, sous-face d'un linteau » (BTP 2006)

Voûte : « La construction des voûtes comprend quatre opérations distinctes : 1) l'établissement des cintres ou des pâtes ; 2) l'exécution de la maçonnerie sur les cintres ; 3) le décintrement ; 4) les travaux complémentaires qui ne sont exécutés qu'après le décintrement. Les voûtes de maçonnerie sont de trois sortes : 1) les voûtes en pierre de taille ; 2) les voûtes en petits matériaux ; 3) les voûtes légères en briques, poteries creuses, etc. » (Bosc IV, p. 484). Voir « [Pâté](#) », « [Rampant\(e\)](#) »

Zinc (couverture en) : « Depuis quelques années, on a fait usage d'ardoises en zinc qui ont 0m35, 0m40 sur 0m30 à 0m35 de largeur ; elles ont la forme des tuiles pannes ; elles se clouent par le haut sur les voliges, et s'agrafent par le bas aux ardoises inférieures à l'aide de deux crochets. » (Claudel, *Tables*, 1857, p. 795). « Le zinc est une substance très propre à la couverture des édifices ; seulement on pourrait craindre que son emploi ne fût redoutable en cas d'incendie, parce qu'une fois en fusion, il se disperse en étincelles. » (Mignard I, p. 266). « Les couvertures en cuivre et en zinc sont d'usage pour les planchers posés sur chevrons ; ces planchers sont faits en voliges de bois de chêne ou bois blanc, ayant 2 mètres de longueur. On les place en joints grossiers ; elles doivent se toucher et être fixées solidement avec des clous d'épingles d'au moins 0m04 de longueur. Les feuilles de zinc et de cuivre seront posées en crochet, et reliées l'une à l'autre sans être soudées, pour leur laisser la faculté de jouer suivant les différents changements de température. Ces feuilles auront au moins 0m001 d'épaisseur, et les joints seront recouverts par des bandes en forme de bourrelets. »

(*ibid.* p. 248). « À chaque extrémité de la feuille, le zinc sera retroussé en pente ; et ces retroussis auront de 0m012 à 0m020 de hauteur, et même plus, suivant les proportions de la couverture. On placera entre ces retroussis un morceau de bois ou tringle, taillé [...] en biais sur les côtés et cintré par-dessus, et une petite feuille ou bande de zinc, ployée et tournée en demi-cercle, passant par-dessus le morceau de bois et tenue de distance en distance par un clou posé au sommet du cintre, clou dont la tête sera soudée pour empêcher les infiltrations. » (*ibid.* p. 268).